

LETTRES

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DE L'INOCULATION

EN FRANCE.

L E T T E R S

3 5 3

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

E N F I A N C E

# LETTRES

2

DE M. DE LA CONDAMINE

A M. LE DR. MATY.

SUR

## L'ÉTAT PRÉSENT DE L'INOCULATION EN FRANCE:

- I. SUR la défense provisoire de l'INOCULATION, p. 1.
- II. SUR l'avis demandé par le Parlement aux Facultés de médecine & de théologie au sujet de l'INOCULATION, pag. 33.
- III. SUR ce qu'on doit attendre de l'arrêt définitif du Parlement au sujet de l'INOCULATION, pag. 69.
- IV. NOTICE des ouvrages qui ont paru, depuis un an, pour ou contre l'INOCULATION, pag. 101.
- V. SUR les trois dernières assemblées de la Faculté de médecine, &c. pag. 157.

---

Naturâ decimus, perit hâc millesimus arte.

---



A P A R I S,

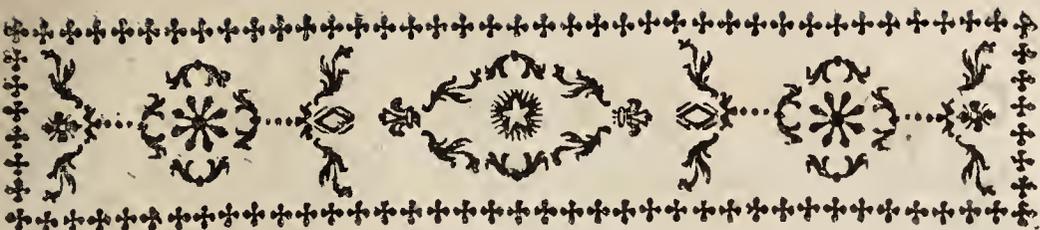
Chez { PRAULT, quai de Gêvres, au Paradis.  
PISSOT, quai de Conti, à la Sageffe.  
DURAND neveu, rue S. Jacques, à la Sageffe.  
PANCKOUCKE, rue & près la comédie françoise,  
au Parnasse.

& se distribue gratis chez l'AUTEUR.



M. D C C. L X I V.

Digitized by the Internet Archive  
in 2019 with funding from  
Wellcome Library



# LETTRE

A MONSIEUR

LE DOCTEUR MATY,

*de la Société-Royale de Londres, de  
l'Académie de Prusse, Garde de la  
Bibliothèque Britannique :*

PAR M. DE LA CONDAMINE,  
*de l'Académie Française, & de celle des Sciences,  
de la Société Royale de Londres, &c.,*

sur la défense provisoire de l'INOCULATION.

Paris, 15 décembre 1763.

Vous me demandez, monsieur, ce qui peut avoir donné lieu à l'arrêt du parlement de *Paris* du 8 juin dernier, qui fait l'étonnement de toute l'Angleterre, & par lequel Il est ordonné aux facultés de théologie & de médecine, de s'assembler, & de donner leurs avis précis sur le fait de l'inoculation, &c..... s'il convient de la permettre, la défendre, ou la tolérer..... & cependant, par provision, il est fait défense de pratiquer cette opération dans les villes & fauxbourgs du ressort de la

A

*Cour, &c.* Vous desirez que je vous dise quelque chose des ouvrages qui, depuis cet arrêt, ont paru pour ou contre la nouvelle méthode. Je vais tâcher de vous satisfaire.

Vous sçavez que j'étois à *Londres*, quand l'arrêt dont il s'agit fut rendu. Il n'en étoit pas encore question lorsque je partis de *Paris* au commencement de mai; mais les choses s'y dispofoient fourdement. Ce n'est que depuis mon retour que j'ai sçu quels moyens on avoit employés pour faire éclater la mine, secrètement chargée depuis longtemps. Vous pouvez juger, monsieur, du nombre d'ennemis qu'a la petite-vérole artificielle en France, par ce qui s'est passé sous vos yeux à *Londres*, où cette pratique a si longtemps été combatue, malgré l'accueil favorable que lui fit le collège des médecins de cette capitale en 1721, après l'heureux succès des expériences faites sous leur direction, d'abord sur six criminels, puis sur cinq enfans; & malgré l'exemple illustre que donna la reine *Caroline*, alors princesse de *Galles*, en soumettant son auguste famille à cette opération. Après de si beaux commencemens, & des exemples si propres à faire naître la confiance, vous sçavez que l'im-

prudence de quelques inoculés à *Londres*, servit de prétexte aux opposans pour décréditer la nouvelle méthode, & pour arrêter ses progrès. Ce ne fut que vers 1738, & sur-tout en 1743 qu'elle reprit faveur. Est-il surprenant qu'il arrive quelque chose de semblable en France, où cette pratique a commencé sous de moins heureux auspices ? Trente ans de disputes, & d'écrits pour & contre, ont à peine assuré le triomphe de l'inoculation en Angleterre. Il n'y a pas encore dix ans qu'elle n'a plus de contradicteurs à *Londres* parmi les maîtres de l'art ; & qu'on peut dire de ses ennemis réduits au silence

*Nec Telamoniades etiam nunc hiscere quidquam*

*Audet \**

Nous comptons à peine huit ans en France depuis la première épreuve connue de cette méthode \*\*: faut-il s'étonner que les gens peu instruits conservent encore leurs préjugés ?

Les premières notions distinctes qu'on eut en France de l'inoculation, nous furent apportées en 1723, par un de nos médecins qui venoit de faire le voyage de *Londres*. Il nous instruisit des premiers succès de la petite-vérole artificielle, par une lettre adressée à feu M. *Dodard*, premier médecin du roi, sur l'invitation

\* *Ovid.*  
*Metam.*  
*lib. XIII.*

\*\* *Mém.*  
*de l'académ.*  
*des sciences,*  
*1758. p. 449.*

que lui en avoit faite ce digne chef de la médecine (a). Cette lettre, qui joignoit à l'histoire des faits recueillis par M. *Jurin*, secrétaire de la société royale, la réponse aux objections, & qui citoit une consultation récente de neuf docteurs de *Sorbonne*, en faveur de la petite-vérole inoculée, étoit bien propre à faire ouvrir les yeux à la nation sur les avantages de cette pratique. Mais tout changea de face par la mort imprévue de S. A. R. monseigneur le duc d'*Orléans*, régent du royaume, au moment où ce prince alloit faire répéter en France les expériences faites à *Londres*. A peine il expira, que les échos retentirent d'anathêmes contre l'inoculation, lancés dans une thèse de médecine (b), où l'opération fut traitée de criminelle, & les opérateurs de bourreaux. Le bruit se répandit qu'elle étoit abandonnée en Angleterre; & bientôt en France on oublia jusqu'à son nom.

Neuf ans après, en rendant compte à l'académie des sciences en l'année 1732 de mes observations faites dans le cours d'un voyage du Levant, j'osai parler des

(a) Lettre de M. de *la Coste* à M. *Dodard*. Paris, 1723.

(b) *An variolas inoculare nefas? Questio medica, in scholis medicorum.* 30 déc. 1723. Paris.

succès de l'infertion de la petite-vérole ; dont je venois d'être témoin dans les familles des négocians Anglois, Hollandois & François établis à *Constantinople* : mais je n'en dis qu'un mot \* historiquement, avec un air d'indifférence que je me reproche, & qui ne tient assurément pas de l'enthousiasme dont j'apprends qu'on m'accuse. Dans ce même temps, à peu près, M. de *Voltaire*, qui revenoit de *Londres*, fit de la petite-vérole artificielle le sujet d'une lettre aussi agréable qu' instructive (c'est la XI<sup>e</sup>. de ses lettres philosophiques sur les Anglois) ; mais il promène son lecteur dans cet ouvrage si rapidement, & sur un si grand nombre d'objets intéressans, que l'impression qu'on reçoit de chacun en particulier ne peut guères être durable.

\* Mém. de l'acad. des sciences 1732, p. 316

Pardon, monsieur, si je vous rappelle ici des faits qui vous sont si connus \*\* : peut-être seront-ils nouveaux pour ceux à qui vous ferez part de ma lettre.

\*\* Mém. de l'acad. des scienc. 1754, p. 616 & suiv.

Connue & pratiquée de temps immémorial en *Asie* & en *Afrique*, l'inoculation avoit été portée en *Angleterre* ; d'où elle étoit passée dans le nouveau monde. Tandis que l'imprudenc, la jalousie & l'intérêt personnel en retardoient les progrès à *Londres* & dans les colonies Angloises ;

administrée au hazard par un moine Portugais, & sur la foi d'une gazette, elle fauvoit, au centre de l'Amérique-méri-dionale, tous les sauvages qui n'étoient pas encore atteints d'un fléau toujours mortel pour eux \*. Enfin, rappelée dans la Caroline & dans la Virginie, par les ravages de l'épidémie de 1738, qui fit le tour du monde, l'insertion revint triomphante de l'Amérique en Angleterre, & commença dès - lors à s'étendre en Europe. Elle s'étoit montrée, dès 1723, à *Hanover*, où le feu prince de *Galles*, père du roi de la Grande-Bretagne aujourd'hui règnant, s'étoit mis sous sa sauvegarde. L'amour paternel l'introduisit en Hollande (a) en 1748, & trois ans après à *Genève*, où elle a jetté d'aussi profondes racines qu'en Angleterre. Elle passa de *Genève* à *Lauzanne* dès 1753 : mais ce ne fut qu'en 1754 que je lus, à *Paris*, dans une assemblée publique de l'académie des sciences, le mémoire que vous avez daigné traduire, & dont le plus grand mérite est d'avoir mis sous les yeux de mes compatriotes des faits publics, & notoires, depuis trente ans, à sept lieues

\* Mém. de  
l'acad. des  
scienc. pour  
1745, p. 478.

(a) M. *Tronchin*, inspecteur du collège de médecine à *Amsterdam*, inocula son fils.

de notre frontière , & cependant ignorés en France ; des faits , dont la vérification , s'ils étoient encore douteux , feroit plus propre à démontrer les avantages de l'inoculation que toutes les consultations des facultés de médecine rassemblées. Je m'en rapporte à leur témoignage même ; & je leur demande , avec confiance , si toutes les lumières théoriques des médecins , anciens & modernes , réunies , auroient pu leur faire soupçonner ce dont l'expérience nous a convaincus , que le venin de la petite-vérole , porté dans le sang par une plaie volontaire , feroit cesser le danger de la plus redoutable des maladies.

Mon mémoire fut bien reçu du public , & la perspective de la petite-vérole artificielle n'eut rien que d'agréable dans son lointain : je ne prétendois inoculer personne. Un an se passa sans que mon ouvrage fût contredit. L'année suivante, *M. Hosty*, jeune médecin de la faculté de *Paris*, muni de recommandations de notre ministère , entreprit le voyage de *Londres*, uniquement pour s'instruire de la pratique de l'insertion. Vous avez été témoin, monsieur , avec quel zèle & quelle activité *M. Hosty* suivit à *Londres* 252 opérations en trois mois.

Il revint en France très-instruit sur cette matière, & rendit un compte public par la voie des journaux (a) de tout ce qu'il avoit vu, de manière à lever les scrupules, & à dissiper les doutes. C'étoit un témoin oculaire qui parloit; c'étoit un docteur-régent de la faculté de *Paris* qui offroit ses services au public. Ce fut alors que s'élevèrent les contradictions. Un médecin son compatriote, & jusques-là son ami, le seul peut-être de ses confrères de *Paris* qui connût l'inoculation par lui-même, apprit tout à la fois au public, qu'il avoit pratiqué depuis 25 ans cette méthode à *Montpellier*, à *Avignon*, à *Paris* même, ce que tout le monde ignoroit; & qu'elle lui avoit singulièrement bien réussi; mais qu'il l'avoit abandonnée depuis peu, & qu'il la croyoit très-dangereuse, par les accidens qu'il avoit appris qu'elle avoit causés. Dans sa dissertation intitulée, *Réponse au mémoire de M. de la Condamine*\*, il louoit le zèle qui sans doute avoit conduit ma plume: il m'excusoit sur ce que je m'en étois rapporté à

\* Réimprimé en 1758, sous le titre de *Tableau de la petite-pérole.*

(a) Voyez le *Mercur de France*, Août 1755, II vol., page 163; le *Journal de Verdun* & le *Journal de Médecine* août 1755; l'*Année Littéraire* 1755, tome IV, page 242; *Recueil de pièces de la Haye* 1755.

ce que j'avois lu & recueilli en faveur de l'inoculation ; mais il faisoit remarquer que je n'avois sur ce sujet aucune expérience , & qu'en pareil cas il ne falloit en croire que ses yeux. On lui répondit (a) qu'il pratiquoit mal ses maximes, puisqu'après n'avoir éprouvé que des succès en pratiquant l'inoculation , il l'abandonnoit sur de purs oui-dire. Votre collège de médecine de *Londres* , assemblé extraordinairement à l'occasion de cet ouvrage , certifia publiquement les avantages de la petite-vérole artificielle. Les faits allégués par l'auteur de la dissertation furent niés ; on l'accusa d'en avoir (b) avancé beaucoup , dont la fausseté pouvoit & devoit lui être connue. Votre lettre & celle du docteur *Kirkpatrick* , imprimée dans le journal étranger de février 1756 , étoient bien propres à lui ouvrir les yeux, s'il ne les eut pas fermés volontairement. Son aveuglement a été cruellement puni par la perte qu'il a faite d'une fille unique fort aimable , victime de la

(a) Extrait de la *Dissertation sur l'inoculation*, *Année littéraire* , 1755 , tom. V , p. 251 & suiv.

(b) *Qui plurima de rebus Anglicis temerè effutit, quæ falsa esse scire potuit ac debuit. Oratio Harveyana. Londini , 1745. Année littéraire 1756 , tome II , page 104.*

petite-vérole naturelle à la fleur de son âge.

Plus l'inoculation gaignoit de partisans, plus les libelles se multiplioient. Monseigneur le duc d'Orléans ayant résolu d'affurer la vie des jeunes princes ses enfans, par le nouveau préservatif, appella, de l'avis de M. de *Senac* premier médecin du roi, M. *Tronchin* médecin Genevois, disciple de *Boërhaave*, ci devant inspecteur du collège de médecine d'*Amsterdam*, & qui avoit inoculé son propre fils. La veille du jour fixé pour l'opération de monseigneur le duc de *Chartres*, & de mademoiselle de *Montpensier*, on répandit avec affectation une brochure anonyme intitulée, *doutes sur l'inoculation*. On ne faisoit qu'y renouveler les objections réfutées depuis 30 ans, par les docteurs *Jurin* & *Arbuthnot*. On attribuoit hautement cet écrit à un de nos plus grands médecins, qui ne le défavoue pas; & l'on s'étonnoit que 33 ans de succès constans n'eussent fait naître chez lui que des doutes sur une opération dont il avoit bien auguré dès 1723\*.

\* Lettre à  
M. Dodart,  
par M. de la  
Coſte.

L'inoculation des jeunes princes de la maison d'Orléans avoit été précédée & suivie à *Paris* d'un grand nombre d'autres opérées tant par MM. *Tronchin*, *Hosty*, & *Petit* du palais royal, que par le

docteur *Kirkpatrick* venu exprès de *Londres* pour inoculer le jeune le comte de *Gisors*, fils du feu maréchal de *Belle-Isle* (a). La continuité des succès irrita de plus en plus les ennemis de la nouvelle méthode ; l'inoculation fut déférée solennellement par un ouvrage anonyme aux magistrats, aux évêques, aux curés. C'étoit une requête présentée à tous les tribunaux ecclésiastiques & civils, & dont aucun d'eux ne tint compte. Le parlement même n'y fit pas la moindre attention. On vit alors en France, comme en Angleterre & en Hollande, courir de faux bruits d'accidens, de morts & de secondes petites véroles après l'inoculation. Tous les jours on inventoit quelque nouvelle fable, qui, démentie par des perquisitions exactes, étoit remplacée par une autre. J'eus, au sujet d'une de ces histoires fausses, une contestation à soutenir contre un praticien, exerçant la médecine à *Paris*, en vertu d'une charge qui donne ce privilège. On peut voir les pièces du procès dans les mercures de France de 1759 & 1760. Malgré toutes ces contradictions, les expérien-

(a) Voyez le détail de toutes les inoculations connues, faites à *Paris* de 1755 à 1758. *Mém. de l'acad. des sciences* 1758. p. 449 & suiv.

ces heureuses se multiplioient à *Paris*, & dans les provinces méridionales du royaume, à *Lyon*, à *Nismes*, à *Marseille* & dans toute la *Provence*, au grand regret des ant'inoculistes. Une nouvelle mortification leur étoit réservée; *M. Gatti*, jeune professeur en l'université de *Pise*, vint en France il y a trois ans, avec l'intention de passer en Angleterre: l'accueil qu'il reçut à *Paris* l'y retint. On sçut bientôt qu'il avoit vu pratiquer l'inoculation en Grèce, berceau de la petite-vérole artificielle; qu'il l'avoit depuis souvent pratiquée en Italie, & même sur le fils \* d'un de nos ambassadeurs. Les occasions d'inoculer s'offrirent à lui de toutes parts \*\*, & bientôt il jouit à *Paris* d'une grande célébrité. Il fut honoré d'un brevet de médecin consultant du roi, & l'empereur lui conserva sa chaire de médecine en l'université de *Pise*. Il n'en falloit pas tant pour que l'envie se déchainât contre lui. Le nombre des malades volontaires qui lui confioient leur vie, les facilités qu'il donnoit à l'opération en diminuant beaucoup la durée, & la rigueur du régime & de la préparation ordinaire, ont soulevé contre lui les partisans même de l'inoculation; mais surtout ses adversaires. Le petit nombre de

\* M. le C<sup>te</sup>.  
de Durfort.

\*\* Il a inoculé à *Paris*  
plus de cent  
personnes.

boutons qu'on voyoit à ses inoculés fit soupçonner qu'il affoiblissoit la matière dont il faisoit usage pour son opération. On répéta ce qu'on avoit dit de *M. Tronchin*, qui préféroit pour l'insertion les vésicatoires, à la lancette : on publia que ni l'un ni l'autre ne donnoient une vraie petite vérole, & que quelques-uns de leurs inoculés avoient repris naturellement cette maladie ; ce qu'on ne manque jamais de dire, lorsqu'il survient à ceux qui ont subi l'opération, quelque une de ces éruptions cutanées, que les gardes malades confondent souvent avec la vraie petite-vérole, ou lorsque cette maladie même attaque naturellement ceux sur qui l'insertion n'a pas produit son effet, comme il arrive quelquefois. Enfin pour dernière ressource, les ant'inoculistes ressuscitèrent l'objection surannée, & confondue il y a 40 ans, du danger de la contagion que la petite-vérole artificielle pouvoit répandre : c'est l'objection qui fait aujourd'hui tant de bruit. Les exagérations ridicules de votre *Wagstaffe*, contredites par la raison & démenties par l'expérience, suivant lesquelles la terre entière seroit dans peu couverte de petite-vérole, furent renouvelées, & devinrent l'épouvantail des gens crédules.

On se servit à *Paris* du même prétexte qu'à *Londres* en 1723 ; on publia que l'épidémie de l'automne de 1762 , qui dura tout l'hiver suivant , avoit été prolongée , & même augmentée par l'inoculation. Nous n'avons pas eu de *Jurin* ( *a* ) pour démontrer par les faits la fausseté de ce bruit ( *b* ) , & de tous les autres qu'on a fait courir. Vous sçavez que ce docteur prouva , par ses recherches qu'il rendit publiques , qu'on avoit faussement supposé que la petite-vérole artificielle avoit augmenté l'épidémie en l'année 1723 ; puisque la plus grande mortalité causée par l'épidémie avoit été dans les mois de janvier & de février ; & qu'on n'avoit commencé d'inoculer que le 27 mars. Si l'on eut fait à *Paris* de pareilles recherches , on auroit trouvé de quoi démentir tous les bruits malignement répandus , & l'on auroit reconnu,

1°. Qu'il est très-ordinaire que l'épidémie de la petite-vérole ne cesse point pendant l'hiver : nous venons d'en citer un exemple , & ce fait est si connu d'ailleurs , qu'il n'a pas besoin d'être prouvé.

2°. Qu'il est certain que *Paris*, en aucune

( *a* ) Secrétaire perpétuel de la société royale , qui , les premières années , publia , dans les *Trans. phil.* tous les faits concernant l'inoculation.

( *b* ) *Recueil de pièces, &c. Paris 1756, p. 114.*

faison, n'est exempt de la petite-vérole, lors même que la maladie n'est pas épidémique. L'Hôtel-Dieu en fournit la preuve.

3°. Que l'épidémie n'a pas été plus violente ni plus durable cette année que bien d'autres. Si le hasard a voulu que quelques personnes de marque en aient été les victimes, c'en est assez pour qu'on en ait beaucoup parlé dans le monde; mais cela ne prouve nullement que le nombre des petites-véroles ait été plus grand, ni leur qualité plus maligne l'hiver dernier qu'à l'ordinaire. Le contraire est prouvé par les informations qu'un docteur - régent de la faculté de *Paris* a prises des médecins de l'hôtel-dieu, & de diverses paroisses. Ce n'est que par de semblables listes de morts & de malades, & surtout par celles des hôpitaux, qu'on peut vérifier de pareils faits. Pourquoi n'est-il pas possible d'obtenir des administrateurs communication de ces listes qui devroient être rendues publiques? pourquoi ceux qui parviennent à se procurer quelques éclaircissements, n'osent-ils nommer ceux auxquels ils en sont redevables?

4°. Que ce qu'on a publié que toutes les promenades publiques, les spectacles, les cafés, les maisons particulières étoient

remplies de gens actuellement infectés de petite-vérole, qui portoient partout la contagion, doit se réduire à ce qui fuit. Deux inoculés très-connus, & qui ne fréquentent point les cafés, ont été l'un aux Tuilleries, l'autre, dit-on, à l'opéra le printemps dernier, dans l'intervalle de l'opération à son effet. Il eut été plus prudent de ne s'en point vanter : mais la moindre réflexion suffit pour convenir, qu'un inoculé, qui sçait que ce n'est que le sept ou huitième jour après l'opération qu'il éprouvera les premiers symptômes de la maladie, est très-excusable de profiter de cet intervalle pour aller à la promenade dans une belle saison, & par un beau temps; & qu'il le peut sans exposer sa santé, ni celle des autres, puisqu'il est évident que celui qui n'aura la petite vérole que dans huit jours, ne peut la communiquer aujourd'hui. On prétend qu'un troisième s'est montré dans le monde avant que les incisions fussent refermées. Mais, quand ce fait seroit certain, la suppuration des incisions, quand les boutons de la petite vérole sont tombés, n'est pas plus contagieuse que

(a) Le virus, appliqué aux incisions recouvertes de deux emplâtres, ne peut pas plus répandre l'infection, que renfermé dans une boëter

celle d'une plaie ordinaire. Et combien de gens paroissent dans la société qui..... Je m'arrête; vous pouvez suplée à ce que je passe sous silence. Mais, quand l'abus dont il question eût été plus fréquent, une simple ordonnance de police eut suffi pour en arrêter le progrès?

5°. Des observations aisées à faire, quand ceux qui en ont le pouvoir en auront la volonté, pourroient apprendre exactement le nombre de ceux, s'il en est, qui le printemps dernier auroient pris la petite-vérole par contagion de quelques inoculés : ce qui ne peut arriver que très-rarement, & seulement dans le cas extraordinaire, où une épouse, une mère, une fille, ou quelque domestique zélé, qui n'auroit pas eu la petite-vérole, auroit voulu, malgré les obstacles que chacun leur oppose en pareille conjoncture, s'exposer volontairement au risqué de gagner cette maladie. Tout cela ne peut se passer que sous les yeux de tous ceux qui entourent le malade, & par conséquent ne peut guère demeurer secret. Cependant on n'entend nommer personne qui ait pris la petite-vérole d'un inoculé. On publie vaguement que la contagion s'est répandue par cette voie, & qu'elle a

prolongé la durée de l'épidémie; mais l'on donne une pure conjecture pour une réalité; on ne cite aucun exemple en particulier qu'on puisse vérifier : ce qui seroit d'autant plus aisé qu'il n'y a jamais eu plus de six ou sept personnes inoculées en même temps à *Paris*; & tous gens très-connus.

6°. Pour se convaincre que la petite-vérole inoculée est moins propre à répandre la contagion que la naturelle, il suffit de considérer que la première, toujours plus bénigne & le plus souvent très-légère, fournit beaucoup moins de matière contagieuse: mais, quand le danger seroit égal de part & d'autre, la facilité de se soustraire à la communication est-elle comparable dans les deux cas? La petite-vérole naturelle, au moment où l'on s'y attend le moins, infecte à *Paris* une maison de cinq ou six étages, où vingt ménages entassés ne sont souvent séparés l'un de l'autre que par des ais mal joints. On y respire la contagion & la mort avant que de le sçavoir, & toujours sans avoir pu s'en garantir. Je suppose qu'on inocule un enfant dans cette maison. L'opération est annoncée & prévue plusieurs jours, plusieurs semaines auparavant: celui qui craint le danger a tout le temps de

fuir, ou de prendre ses précautions. Mais le cas que nous supposons est imaginaire : font-ce les gens du peuple qui se font inoculer ? Si cette pratique devenoit plus commune, si les citoyens de tous les ordres en partageoient l'utilité, peut-être seroit-il à propos, ou même nécessaire de faire quelque règlement de police pour prévenir le danger de la contagion. Mais que nous sommes encore loin de cette nécessité ! Le petit nombre de gens aisés, ou même riches, qui ont adopté l'usage du nouvel antidote, renfermés dans leurs maisons pendant le temps de la crise, ne sont-ils pas isolés au milieu de *Paris*, autant qu'ils le seroient dans une campagne ?

7°. Tous ou le plus grand nombre des inoculés, auroient été surpris dans le cours de quelques années, par la petite vérole naturelle ; ils l'auroient eue beaucoup plus abondante, & par conséquent beaucoup plus contagieuse, sans que leurs voisins eussent le temps de s'en mettre à l'abri.

8°. On a longtemps soutenu que la petite-vérole inoculée n'étoit pas une vraie petite vérole, en même temps qu'on l'accusoit de communiquer par contagion une petite-vérole très-réelle ; ce qui prouve évidemment ou l'aveuglement ou la mau-

vaïse foi des auteurs de l'objection. Les partisans les plus zélés de la petite-vérole artificielle, n'ont jamais nié qu'elle ne fût contagieuse ; ils jugent seulement que les précautions ordinaires qu'on prend contre la petite-vérole naturelle, fussent à plus forte raison pour arrêter la communication de l'artificielle, plus bénigne par sa nature, plus légère, & par conséquent moins contagieuse. Mais consultons l'expérience, qui sur cette matière plus que sur toute autre, doit imposer silence au raisonnement. Se plaint-on de la propagation de l'épidémie à *Coppenhague* & à *Stokolm*, depuis neuf ans que l'inoculation y fleurit ? S'en plaint-on à *Genève*, où cette opération a le plus grand succès depuis treize ans ? C'est surtout dans une ville telle que *Genève*, d'une étendue médiocre, & dont les citoyens se connoissent tous, que les effets de la contagion doivent être plus aisés à remarquer, & moins équivoques. S'en plaint-on à *Constantinople*, la ville du monde où les inoculations sont plus fréquentes depuis près d'un siècle ? Les Turcs, qui n'en recueillent guère le fruit(a),

(a) *Pylarini*, qui écrivoit en 1715, dit que les Turcs n'avoient pas encore fait usage de l'inoculation. *Soli Turcæ ut pote fati decreteris addicti . . . . . hanc neglexerant hæc usque*. Depuis ce temps, à

par la même raison qu'ils ne se garantissent pas de la peste, auroient-ils eu la molle complaisance de permettre une pratique dont ils ne profitoient point, aux Grecs leurs sujets, qu'ils méprisent & traitent en esclaves, si cette pratique augmentoit l'épidémie? Le moment où l'on s'en seroit aperçu n'eût-il pas été celui d'une prohibition générale sous peine d'être empalé? Le moindre soupçon n'eut-il pas suffi? Dieu veuille que la nouvelle du poids qu'on donne depuis peu de temps en France à cette objection ressuscitée ne parvienne pas à Constantinople! Il ne faudroit pas d'autre prétexte pour priver toute une nation des avantages qu'elle retire depuis si longtems de cette pratique salutaire. Mais j'apprends que cette objection doit être discutée à fond dans un ouvrage qui va paroître, & dont l'auteur réunit les connoissances théoriques & pratiques les plus propres à répandre un grand jour sur l'objet de la contestation: ainsi je m'arrête.

Toutes les considérations précédentes

*Constantinople* même, plusieurs Turcs ont fait inoculer leurs enfans: & dans les républiques barbaresques de la côte d'Afrique, cette pratique est fort commune, comme le prouve le certificat de *Cassem-Aga*, Envoyé de Tripoli en Angleterre. Voyez *Recueil de Pièces*, Paris, 1755, page 138.

font le fruit de l'examen & de la réflexion ; il n'est pas étonnant qu'elles échappent à ceux qui n'en font aucune. Le commun des hommes n'envisage l'inoculation qu'avec les yeux du préjugé : & cela peut-il être autrement ? C'est dans la conversation , & surtout en France , que la plupart des gens du monde s'instruisent ; & vous pouvez juger avec quelle profondeur les matières y sont traitées. Quelqu'un entre. *Qu'y a-t-il de nouveau ? . . . . Madame une telle vient de se faire inoculer . . . . Bon ! à quoi cela sert-il ? La petite-vérole lui reviendra dans six mois . . . . Pour moi , répond une femme qui vient de perdre un fils de la petite-vérole naturelle , je vous avoue que je n'ai jamais pu concevoir quelle est la manie de se donner un mal , que l'on n'aura peut-être jamais. Cette réflexion triviale cent fois réfutée , & qui a coûté la vie à son fils , est applaudie comme neuve & comme décisive. La conversation continue. Voilà bien des gens qui meurent de la petite-vérole cette année ? Oui , répond quelqu'un : & remarquez que la maladie n'a pas cessé pendant l'hiver . . . . J'en sçais bien la raison , dit un troisième : Le docteur tel , qui n'est pas ennemi de l'inoculation , ne doute pas que ce ne soit cette mode Angloise qui fait durer l'épidémie de-*

*puis plus d'un an. . . . Ah! vous avez raison. Il n'en faut pas chercher d'autre cause.*

Ce propos passe de bouche en bouche ; mille échos le répètent , les uns malignement , les autres avec ingénuité. Que fera-ce s'il est appuyé par un médecin ; & s'il ajoute d'un ton grave que les inoculés courent les cafés , les spectacles , & les promenades ; que la ville sera bientôt infectée ; & qu'il est temps d'y mettre ordre ? Le cri public s'élève : le magistrat chargé de la police , expose à la cour du parlement les allarmes des citoyens , qui , dénuées peut-être de fondement , n'en sont pas moins réelles. Fera-t-on des informations ? Si le danger est tel qu'on le publie , avant que les informations soient faites , le mal fera peut-être sans remède : il n'y a pas un moment à perdre. La cour , dont le premier devoir est de veiller à la sûreté publique , défend provisionnellement la pratique de l'inoculation dans la ville & dans les fauxbourgs. Elle n'ôte point aux citoyens la liberté de se faire inoculer à la campagne. La petite gêne qu'elle impose à quelques particuliers , doit être comptée pour rien , vis-à-vis du salut de la république.

Voilà , monsieur , ce qui a donné lieu à cet arrêt du parlement , dont on est si

surpris en Angleterre. On le feroit beaucoup moins , ou plutôt on cesseroit de l'être , si l'on sçavoit qu'il n'y a guère moins eu d'inoculations en France depuis huit à neuf ans , qu'il y en eut en Angleterre les neuf premières années ; & si le triomphe, aujourd'hui complet de la petite-vérole artificielle dans toute la Grande-Bretagne , n'étoit bien propre à faire oublier que les partisans de l'inoculation y ont été traités de *traîtres à la patrie*.

Mais ce n'est pas seulement , me dites-vous , la défense provisoire portée par l'arrêt du parlement de *Paris* d'inoculer dans les villes & fauxbourgs de son ressort , dont on s'étonne dans le país que vous habitez (a). Cette disposition pourroit n'être que le préliminaire d'un règlement de police pour prévenir le danger de la contagion , que l'imprudence de quelques particuliers a fait craindre. Ce qui surprend le plus à *Londres* , c'est l'ordre qu'ont reçu les facultés de médecine & de théologie de s'assembler pour donner leurs avis sur le fait de l'inoculation , & de sçavoir s'il convient de la permettre , la défendre ou la tolérer. Cet ordre semble supposer que l'utilité d'une pratique , dont

(a) Le docteur Maty est établi à *Londres* , mais il est né en Hollande.

plus de cent mille témoins vivans déposent en Angleterre, puisse être rendue douteuse en France par des raisonnemens de physique ; & que la faculté de théologie de *Paris*, qui, dès 1723, approuvoit par une consultation la proposition de répéter les expériences en France, pourroit, après quarante ans de succès, faire un cas de conscience de la question suivante : *Si de deux dangers, dont l'un est inévitable (attendre, ou prévenir la petite-vérole), Dieu permet de choisir le moindre.*

Je vais tâcher de vous satisfaire sur ces deux questions, dont je sens toute l'énergie. Je supplée à tout ce que vous ne me dites pas : j'ai moi-même été témoin à *Londres* de la première impression que fit la nouvelle de l'arrêt du parlement de *Paris* ; & je serois tenté d'abord de faire ici la même réponse que feu l'abbé *Pellegrin*, auteur très-modeste, auquel on n'a pas toujours rendu justice. *Messieurs*, dirois-je à vos fiers insulaires, *vous nous méprisez trop* : mais j'ajouterois, *Apprenez du moins qu'en Italie, en Pologne, comme dans la partie de l'Allemagne encore incertaine, & par conséquent dans le reste de l'Europe, que votre exemple n'a pas suffi pour entraîner, le sort de l'inoculation dépend de celui qu'elle aura en France.*

*Au reste, nous y viendrons tôt ou tard, comme vous êtes enfin venus au calendrier Gregorien. Mais il faut répondre plus sérieusement & plus solidement : j'espère, monsieur, vous rendre vraisemblable ce qui paroît incroyable au bord de la Tamise.*

Nous voyons, vous & moi, dans l'usage de l'inoculation, un préservatif unique contre un fléau qui détruit, mutile, ou défigure le quart des hommes échappés aux maladies de l'enfance \* : nous voyons des milliers de citoyens arrachés à la mort, eux & leur postérité : nous voyons un moyen, aussi sûr que facile, de rendre à la patrie plus de sujets que la guerre n'en extermine. Mais ces vérités, dont nous sommes persuadés, ne sont évidentes que pour le petit nombre de ceux qui, par une étude particulière de l'histoire de la petite-vérole artificielle, ont présent à l'esprit le résultat de quarante ans d'expériences chez nos voisins, les conséquences qu'on ne peut se défendre d'en tirer, & la futilité des argumens qu'on y oppose.

Tous les autres ignorent ces détails. Dans un péis où l'on n'approfondit rien, où l'amusement est la principale occupation de tous ceux qui peuvent disposer

\* Mém. de l'Acad. des scienc. pour l'an 1754, page 662.

de leur temps , quand on a payé le tribue à la petite-vérole , ou qu'on ne tremble pas pour les jours d'un fils unique ( & de dix personnes d'un âge mûr , neuf sont dans ce cas ) , quel intérêt a-t-on de s'instruire sur cette matière ? L'inoculation n'est , pour les gens du monde , qu'un léger objet de curiosité passagère , que le moindre obstacle rebute , ou refroidit : l'attention seule qu'exige la discussion des faits est même devenue fatigante , depuis que l'esprit de parti s'en est mêlé. Un fait faux mais singulier , avancé au hasard , se grave dans la mémoire : la réfutation se fait attendre ; elle exige des informations & des détails ; elle vient enfin : la première impression a peine à s'effacer. Si l'on est tenté de faire une question sur ce sujet , c'est à son médecin qu'on s'adressera par préférence ; & nous en avons peu qui fassent l'apologie de la nouvelle méthode : quoique je ne sois pas tout-à-fait de l'avis du docteur dont je vous ai fait voir les lettres , & qui me mandoit que consulter un de ses confrères sur le fait de l'inoculation , c'étoit s'adresser au Mufti , pour sçavoir s'il falloit envoyer des missionnaires à *Constantinople*.

Ceci posé , vous serez moins étonné , monsieur , d'apprendre à quel point

va communément l'ignorance parmi nous, sur l'article de la petite-vérole artificielle. Qu'il vous suffise de sçavoir qu'il ne s'est débité, depuis huit années à *Paris*, qu'un petit nombre d'exemplaires d'un *Recueil de pièces* (originales) concernant l'inoculation; petit volume in-douze, où se trouvent rassemblés les premiers écrits qui l'ont fait connoître en Europe; tels que ceux de *Timoni*, *Pylarini*, *la Motraye*; les extraits des comptes rendus d'année en année par le docteur *Jurin*, à la société royale, des premiers progrès de cette pratique en Angleterre, & dans les colonies Angloises; le parallèle de listes de morts de l'une & de l'autre petite-vérole; la lettre de M. de la *Coste* à M. *Dodart*, où tous les faits sont résumés; le certificat d'un envoyé de *Tripoli*; l'histoire de la fondation & des succès de l'hôpital de la petite-vérole à *London*; le sermon célèbre de l'évêque de *Worcester*; l'extrait de l'ouvrage du docteur *Kirkpatrick* & de quelques autres; enfin un catalogue raisonné des écrits pour & contre l'inoculation jusqu'en 1756. L'éditeur judicieux (a) ne s'étend point

(a) M. *Montucla*, auteur de l'histoire des mathématiques. Ce Recueil se vend chez *Desfains*, *Saillant & Vincent*. Paris 1756.

en raisonnemens, son recueil n'est rempli que de faits discutés contradictoirement, & mêlés de quelques réflexions. Ce sont les pièces du procès; & ce livre pourroit à juste titre être intitulé *les élémens de la doctrine de l'inoculation*. La matière n'étoit pas encore embrouillée, & n'avoit pas perdu le mérite de la nouveauté, du moins en France. L'ouvrage parut en 1756, dans le temps du séjour de M. Tronchin à Paris, & dans la plus grande ferveur de l'inoculation. Les libraires s'attendoient à le vendre aussi rapidement qu'un roman: le débit a répondu si mal à leurs espérances qu'ils ont refusé d'imprimer une suite de pièces semblables, & non moins curieuses. On juge bien que les autres ouvrages sur cette matière, quelques bons qu'ils soient, & qui ne sont pas imprimés à Paris, y sont encore moins connus. Tels sont un autre *Recueil de pièces intéressantes* publié à la Haye en 1755\*; *l'Essai apologétique de M. Chais*, la Haye 1754; *l'Inoculation justifiée de M. Tissot*, Lauzanne 1754, & les réponses du même à messieurs de Haen & Roncalli en 1759; les *Réflexions de M. Dan. Bernoulli*; mercure de juin 1760. Je ne parle ici que des meilleurs ouvrages écrits en notre langue

\* Il se trouve à Paris, chez Briasson, rue S. Jacques.

depuis dix ans sur cette matière, & je ne dois pas oublier le *Parallèle des deux petites-véroles*, par M. de Baux, docteur en médecine, Avignon 1761.

Vous pouvez juger par-là combien, généralement parlant, on est mal instruit en France, sur le fond de la question. Je n'excepte pas même le plus grand nombre de nos médecins: je vous en donnerai la preuve, en vous rendant compte des brochures nouvelles auxquelles l'arrêt du parlement a donné lieu.

Mais si d'anciens médecins dans un ouvrage qu'ils donnent au public de leur propre mouvement, & sans que rien les y force, se montrent si peu au fait d'une matière qu'ils devroient posséder à fond; s'ils ignorent jusqu'aux faits sur lesquels tous leurs raisonnemens devroient être appuyés; que sera-ce, me direz-vous des théologiens, & des magistrats, dont le genre d'étude a beaucoup moins de rapport que celui des médecins à l'histoire & à la pratique de la petite-vérole artificielle? Vous serez peut-être tenté d'augurer de-là, que la cause de l'inoculation court grand risque en France, tant de la part des facultés de médecine & de théologie chargées de donner leur

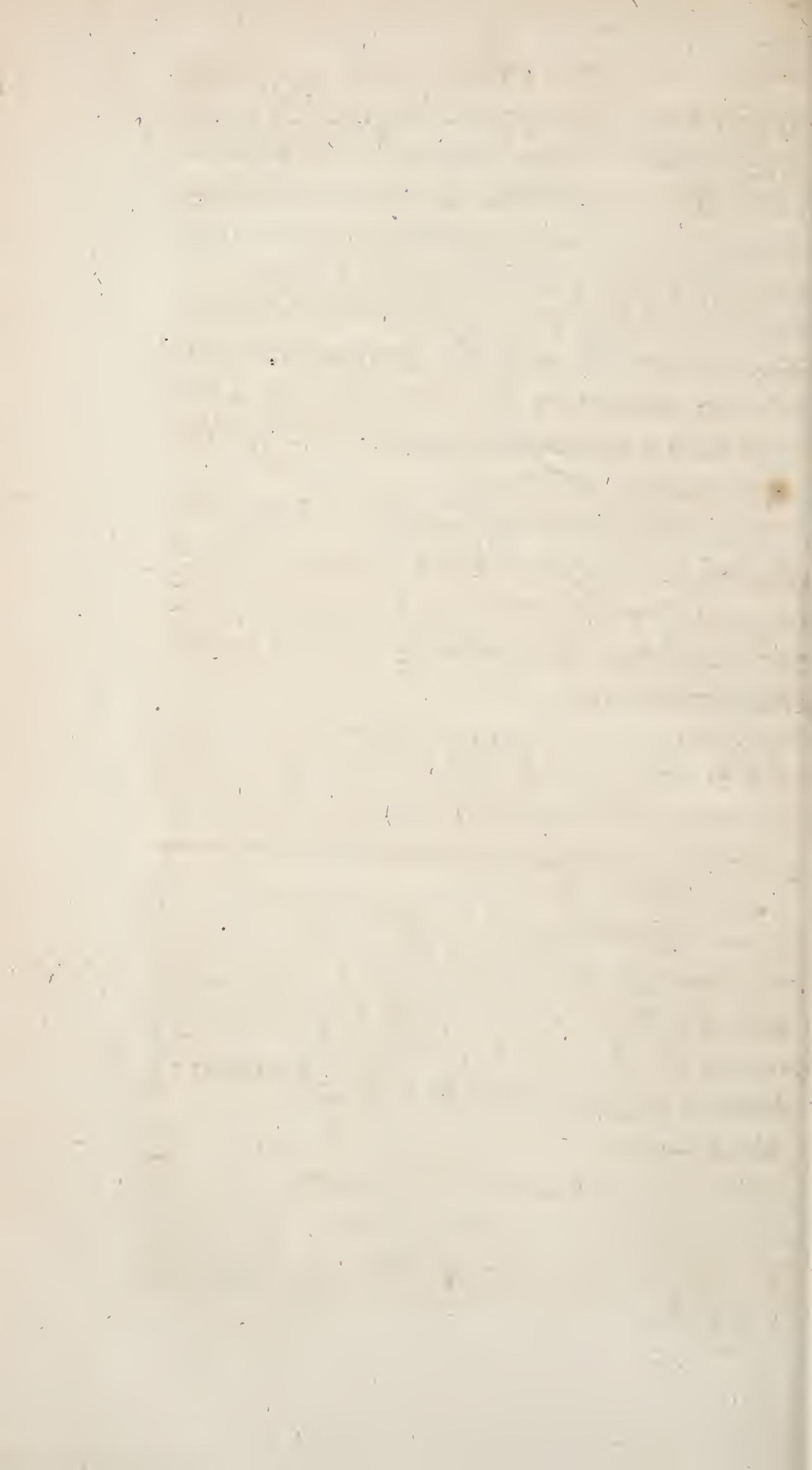
avis sur ce sujet , que de la part des magistrats qui doivent prononcer en dernier ressort. Cette idée se présente naturellement ; & je vous avoue qu'au premier aspect je me suis senti frappé de la même crainte. Mais , en y regardant de plus près , je me suis rassuré. Permettez-moi de vous faire part de mes réflexions à ce sujet : Je commence par ce qui regarde la faculté de médecine.

Mais je m'apperçois que ma lettre est déjà bien longue. Trouvez bon , monsieur , que ce qui me reste à vous dire soit le sujet d'une seconde & peut-être d'une troisième lettre.

J'ai l'honneur d'être , &c.

---

*L'original de cette lettre & des suivantes étoit adressé au docteur Maty. En les rendant publiques , on y a fait plusieurs additions , qu'on a crues propres à instruire les lecteurs de plusieurs faits trop peu connus en France.*



# SECONDE LETTRE

DE M. DE LA CONDAMINE

A MONSIEUR

LE DOCTEUR MATY,

*de la Société Royale de Londres , de  
l'Académie de Prusse , Gardé de la  
Bibliothèque du Cabinet Britannique, &c.*

sur la défense provisoire de l'INOCULATION.

IL est certain , monsieur , que je n'ai rien exagéré , quand j'ai dit que le plus grand nombre de nos médecins ne connoissent de l'inoculation que le nom. Je répète que je vous en donnerai la preuve : mais on auroit tort d'en conclure que l'avis de la faculté de médecine assemblée sera contraire à cette pratique. Je distingue trois classes dans ce corps respectable. La première est composée de ceux qui se sont ouvertement déclarés contre la méthode d'insertion de la petite-vérole , soit par préjugé , soit par des motifs particuliers. C'est un effort presque audessus de l'humanité que de convenir qu'on s'est trompé , même par précipitation , quoique plusieurs médecins , & entre eux le docteur Freind , en aient donné l'exemple , au sujet

de l'inoculation même. On ne peut donc guère espérer que les opposans se dédisent. Il est plus rare encore d'oser changer d'opinion une seconde fois, & de revenir à celle à laquelle on a renoncé par quelque motif que ce puisse être. Les plus grands ennemis de l'inoculation seront donc ceux qui l'ont autrefois approuvée, ou même pratiquée, quand elle étoit à peine connue en France; & qui, depuis quelques années, ont affecté de la décrier, peut-être en se méprenant sur le motif qui les a déterminés. Je ne parle point de ceux qui, par habitude ou par humeur, sont ennemis nés de toute nouveauté, qui respectent avec superstition tout ancien usage, qui tiennent pour suspect & même pour dangereux tout ce qui n'étoit pas connu de nos pères. On peut mettre au même rang ces esprits timides & subalternes, qui, n'osant juger par eux-mêmes, ne craignent pas de se tromper dans le choix d'un oracle qu'ils croient infaillible : *magister dixit*. Je ne fais de tous ceux-là qu'une classe; c'est celle des adversaires, ou plutôt des ennemis de l'inoculation. La seconde est beaucoup moins nombreuse. Elle est composée de ceux qui sont favorables à la nouvelle méthode, quoique la plupart d'entre eux

ne la pratiquent point. Ceux-ci peuvent se tromper : mais on ne peut nier qu'ils n'aient deux présomptions en leur faveur : l'une, qu'ils n'ont pu renoncer à un préjugé très-général, & qui paroît conforme à leurs intérêts, que par une conviction intérieure qui suppose un examen réfléchi ; l'autre, qu'on ne peut les soupçonner d'aucun motif bas, & qu'il est difficile de leur prêter d'autres vues que l'amour du vrai, & du bien général de l'humanité. La troisième classe de nos médecins est composée de ceux dont j'ai parlé d'abord, qui ne connoissent l'inoculation que par le bruit public, sans avoir jamais examiné la matière ; & je ne puis m'empêcher de convenir qu'ils sont jusqu'aujourd'hui très-excusables à cet égard, du moins en France.

Un médecin de *Paris*, après quelques années de pratique, se tire de la foule & commence à se faire un nom. Vous lui demandez ce qu'il pense de la petite-vérole artificielle. Je suppose qu'il vous réponde en ces termes : » Jusqu'ici l'inoculation est peu pratiquée en France ; » elle est devenue le sujet d'une contestation fort animée. Il ne me convient point de m'instruire à demi : je ne puis avoir un avis fondé, sans lire les ouvrages écrits pour & contre ; il n'est

» pas aisé de les rassembler tous. D'ail-  
 » leurs, cette discussion me prendroit  
 » beaucoup de temps : je crois le mien  
 » mieux employé à secourir mes ma-  
 » lades ; & tous les momens que je puis  
 » passer dans mon cabinet mieux rem-  
 » plis à m'instruire sur la cure des mala-  
 » dies que je traite journellement, que  
 » sur une pratique que je n'aurai peut-  
 » être jamais lieu d'exercer ». Qu'aurez-  
 vous à lui répliquer ? Telle est, je pense,  
 la disposition du plus grand nombre de  
 nos médecins, qui ne se sont pas encore  
 déclarés. Ce sont ceux qui composent la  
 classe neutre, dont je fais la troisième.

Suspendre son jugement sur une ma-  
 tière qu'on n'a pas examinée, c'est sans  
 doute le parti le plus sage ; & l'on ne peut  
 nier que le temps d'un médecin occupé  
 ne puisse être employé plus utilement  
 pour lui qu'à cet examen, tant que rien  
 ne l'oblige à s'y livrer. Aujourd'hui les  
 choses changent de face. On demande  
 à chaque membre de la faculté son avis  
 par écrit. Ils ne peuvent le donner sans  
 se mettre au fait de la contestation. Dé-  
 formais, il est de leur devoir & de leur  
 honneur de s'instruire ; & je suis persuadé  
 que tous, ou le beaucoup plus grand nom-  
 bre, vont y donner toute leur application.

Les deux premières classes fourniront des avocats pour & contre l'inoculation : c'est à la classe neutre à peser les raisons des deux partis ; c'est elle qui formera l'avis général de la faculté. Or il n'y a nulle apparence que cette troisième classe opine à proscrire l'inoculation.

La nouvelle méthode n'a rien à redouter que de l'ignorance & du préjugé. Les médecins qui n'ont point encore pris parti , seront bientôt à l'abri de l'une & de l'autre imputation. Ils n'ont eu jusqu'ici sur l'objet de la dispute que des notions vagues , qui ne suffisoient pas pour déterminer leur jugement : ils vont se trouver par devoir dans le cas de ceux qu'un motif particulier a portés à s'instruire : ils voudront voir par leurs yeux ce qu'ont écrit les partisans & les adversaires de la petite-vérole artificielle, & ils auront de quoi se satisfaire. Nous sommes à la vérité moins riches en ouvrages sur cette matière que vous ne l'êtes à *Londres* , où elle a si longtems été débattue : mais nous avons plus de ressources que peut-être vous ne pensez ; & vous allez juger que , sans entendre l'anglois , nos jeunes docteurs peuvent trouver à *Paris* , & dans notre langue , tous les secours nécessaires pour s'instruire sur le fait de l'inoculation ,

autant qu'il est possible , sans l'avoir pratiquée. Ils commenceront sans doute par l'histoire des faits. Ils en trouveront une ébauche dans les mémoires de l'académie des sciences pour les années 1754 & 1758\*, avec les citations nécessaires pour remonter aux sources. Ils liront ce qu'ont écrit les premiers promoteurs de l'insertion , témoins oculaires : le voyageur la Mottraye , & les docteurs Timoni , Pylarini , le Duc , dont le second avoit été longtemps prévenu contre cette pratique; les rapports faits à la société royale , par le docteur Jurin & le docteur Scheuchzer son continuateur. Tout cela se trouve copié , traduit ou extrait dans le *Receuil de pièces* , &c. Paris 1756 : celui de la Haye leur en fournira plusieurs autres. Je leur souhaite le courage nécessaire pour lire les *Doutes sur l'inoculation de feu M. Hecquet* , qui disoit ( en 1724 ) que l'insertion étoit un remède de bonne femme , qu'on vouloit transmettre tout brute entre les mains des médecins , sans avoir fait ses preuves; & que cette opération ne ressembloit à rien en médecine , **MAIS BIEN PLUTÔT A LA MAGIE** : je ne change ni ses expressions , ni son stile. Cette dernière objection , demeurée jusqu'ici sans réponse , appartient toute entière à M. Hecquet : il avoit

puisé les autres dans les écrits des *Massey*, des *Blakmores*, des *Douglas*, & surtout dans ceux du docteur *Wagstaffe*. La traduction françoise de la lettre de ce dernier au docteur *Freind*, est devenue assez rare à *Paris* ; mais toutes les objections qu'elle contenoit ont été répétées, commentées & paraphrasées, d'abord dans la fameuse thèse de 1723, *An variolas inoculare nefas?* ensuite par *M. Hecquet*, en 1724, dans ses *Doutes*; enfin par *M. Cantwel*, dans sa *Dissertation* de 1756, refondue en 1758, dans son *Tableau de la petite-vérole*. Nos médecins ne perdront donc rien de toutes les objections faites contre l'insertion par ses premiers adversaires, dont les suivans n'ont été que les échos. Vous sçavez, monsieur, que le sçavant docteur *Arbuthnott* ne daigna pas répondre sous son nom aux déclamations de *Wagstaffe*, & qu'il emprunta, pour le réfuter, le nom de *Maitland* chirurgien devenu célèbre par l'inoculation qu'il fit à *Constantinople* en 1718 du fils de ladi *Wortley Montague*, & depuis par celles des princesses d'Angleterre à *Londres* en 1722, & du feu prince de *Galles* à *Hanover* en 1723. Cette réfutation très-solide & très-moderée, n'a paru qu'en anglois : j'en offre

une traduction françoise à ceux qui desireront la connoître. Celle de l'auteur du *Recueil de pièces, &c. Paris 1756*, peut y suppléer, quoique fort succinte. Mais nos jeunes docteurs auront à choisir entre les réponses faites à l'auteur du *Tableau de la petite-vérole* dans tous les journaux (a). Parmi ces différentes pièces, ils distingueront la lettre dans laquelle vous examinez les faits qu'il avoit témérairement avancés; celle du docteur *Kirkpatrick*; le discours du dr. *Taylor*, prononcé dans le collège des médecins de *Londres* à l'anniversaire de *Harvey* en 1755 \*; & la déclaration publique donnée par ce même collège, tant sur les succès constans de la petite-vérole artificielle, que sur la fausseté des faits avancés par l'auteur de la dissertation. Ils trouveront réuni tout ce qu'on peut dire de plus fort contre l'inoculation, sans rien dire de nouveau (puisque tout est dit), dans les ouvrages de M. de *Haën*, le plus célèbre, & je crois le plus

\* Se trouve à Paris, chez *Cavelier*, au lys d'or, rue S. Jacques. Voy. *Année littér.* 1756, tome II, page 102.

(a) *Année littéraire*, 1755, tom. V, p. 261-288; tom. VI, p. 27-48; tom. VII, p. 66-72. *Journal des sçavans*, oct. 1755; Lettre des docteurs *Maty* & *Kirkpatrick*, *Journal étranger*, fév. 1756, p. 127 & 144; *Journal britannique*, nov. & déc. 1755, p. 483 & 484; *Mémoires de l'académie des sciences*, 1758, p. 451 & suiv. *Miscellanea medica authore R. Taylor. Londini, apud J. Nourse, 1761.*

sincère des nouveaux ant'inoculistes ; & tout ce qu'on peut répondre de mieux , dans la lettre de M. *Tissot* en réponse à M. de *Haën*. S'ils consultent les mémoires de l'académie des sciences \* , ils y verront l'extrait de la lettre du frère de la demoiselle *Timoni*, prétendue inoculée par son père , & morte vingt ans après de la petite-vérole naturelle. Ils jugeront par eux-mêmes de ce qu'il faut penser de cet exemple fameux, le mieux attesté de tous ceux qu'ont cités les adverfaires de l'inoculation. Ils verront à quoi se réduisent les conséquences qu'il faudroit tirer de ce fait si vanté , quand il seroit aussi certain qu'il est douteux. Ils y trouveront la preuve que soutenir , avec l'auteur du *Tableau de la petite-vérole* , avec M. de *Haën* & ceux qui l'ont copié , que cette maladie est & moins commune & moins dangereuse qu'on ne pense , c'est faire deux suppositions incompatibles & contradictoires \*\*. Tout le monde sçait qu'il y a des épidémies varioliques qui emportent le tiers des malades : mais M. de *Haën* pouvoit-il ignorer qu'on en a beaucoup vu de plus meurtrières , & que *Hoffman* en cite une qui , de dix malades , n'en épargnoit qu'un ? M. de *Haën* dira-t-il encore que c'est la faute des médecins

\* Mém.  
1758, P. 478.

\*\* P. 474 &  
475.

& qu'on ne meurt point de la petite-vérole à *Vienne*? l'Europe ne lui répondroit que par ses pleurs. Quels reproches n'a pas à se faire le docteur P . . . . . , s'il est vrai , comme on le dit , que , sans lui , madame l'archiduchesse eût été innoculée , & sans doute vivroit encore? Tirons le rideau sur ce tableau funeste.

Nos médecins jusqu'ici demeurés neutres , liront , outre les ouvrages déjà cités , les extraits de ces mêmes ouvrages dans les journaux littéraires de France , d'Allemagne , de Suisse , d'Italie , surtout ceux de votre *Journal britannique* trop peu répandu à *Paris*. Ils seront frappés de la multitude immense de faits qu'ils ignorent , & qui déposent en faveur de l'insertion , comme du petit nombre d'accidens qui l'ont suivie , quand même on auroit l'injustice de les mettre tous sur le compte de l'opération : ils seront indignés de la mauvaise foi de la plupart de ses adversaires. ( On feroit un volume de leurs calomnies. ) Ils réfléchiront sur ce que plusieurs centaines de médecins qui ont inoculé leurs enfans en Angleterre , en Hollande , en Dannemarck , en Suède , en Allemagne , en Italie , prouvent plus en faveur de la méthode , que plusieurs milliers de médecins qui n'ont pas eu le mê-

me courage. Ils ouvriront les yeux à l'évidence. Il leur arrivera la même chose qu'à plus de vingt personnes de ma connoissance, entr'autres à huit ou dix médecins, tant de nos provinces, que des péis étrangers, dont je puis produire les lettres. Tous, en cherchant à s'éclaircir, se sont convaincus des avantages de l'inoculation : plusieurs, prévenus d'abord contre cette pratique, ont fini par faire inoculer ce qu'ils avoient de plus cher.

Tout récemment encore le nouvel écrit de M. *Rast* fils, médecin de *Lyon*, contre la petite-vérole artificielle, a déterminé M. *David*, jeune docteur, disciple de l'auteur du *Tableau de la petite-vérole*, plein de vénération & de déférence pour son ancien maître, à s'instruire à fond de l'état de la question, en lisant le pour & le contre ; ce qu'il avoit négligé de faire jusqu'alors. La conviction, fruit de son examen, l'a mis au rang des plus zélés partisans de l'inoculation dans un ouvrage qu'il vient de publier (a).

(a) *Observations sur la nature, les causes, & les effets des épidémies varioliques, & Réfutation, &c., Genève, 1764.* L'auteur réfute les calculs de M. *Rast* tirés des nécrologes de *Londres*. Ils avoient été déjà solidement réfutés par M. le chevalier de *Chatelux* (doyen, à trente-un ans, des inoculés de France) dans une brochure intitulée

Tous ces exemples me persuadent qu'il en sera de même de la plupart de nos jeunes médecins demeurés jusqu'ici dans l'indifférence ; & pour me mettre à la mode du péis que vous avez adopté , je suis tenté de parier que les trois quarts d'entr'eux , quand ils auront examiné les pièces du procès , vont devenir inoculistes zélés.

\* *Mém. de l'acad. des sciences*, pr. 1788, page 442 & suiv.

J'ai prouvé dans mon second mémoire \* que c'étoit très-faussement qu'on avoit supposé que tous les médecins françois s'étoient de tout temps opposés à l'inoculation. J'ai fait voir, au contraire, qu'un assez grand nombre avoient écrit en faveur de cette méthode , & l'un d'eux quatre ans avant qu'elle fût pratiquée en Angleterre : enfin qu'aucun ouvrage imprimé contraire à cette doctrine , à l'exception de celui de M. *Hecquet*, ne portoit alors le nom d'un médecin françois. Il ne me sera pas plus difficile de prouver aujourd'hui , que c'est injustement qu'on attribue à toute la faculté de *Paris* la prévention de quelques-uns de ses membres contre la petite-vérole artificielle.

Outre tous les témoignages que j'ai déjà *Nouveaux éclaircissmens, &c. Voyez aussi le Journal de Médecine, & Journal des sçavans, fév. 1764.*

cités (a), qui prouvent le contraire, plusieurs docteurs-régens de *Paris* ont écrit tout récemment en faveur de l'inoculation \*; & la démarche même qu'a faite le corps de la faculté de consulter les plus célèbres universités de l'Europe, bien considérée, n'annonce que des dispositions en faveur de la cause que nous soutenons vous & moi, puisque cette consultation ne peut produire que des témoignages favorables à la petite-vérole artificielle. Il n'est pas ici question de théorie; &, pour éclaircir des faits, il faut des témoins oculaires. Où peut-on en trouver ailleurs que dans les pays où l'insertion est pratiquée? Je ne vois guère parmi les universités étrangères que celles d'*Oxford*, de *Cambridge*, d'*Edimbourg* & de *Dublin*; celles de *Leyde*, d'*Hanover*, de *Gottingen*, de *Bâle*, de *Coppenhague*, d'*Upsal*, de *Pise*, de *Luques*, & peut-être celle de *Padoue*, qui puissent fournir des faits, ou des raisonnemens fondés sur les expériences dont elles ont été témoins; & l'on peut prévoir que l'avis de ces universités ne sera pas contraire à l'inoculation. Ce ne peut donc être que pour la forme que les autres uni-

\* M. de Vernage, ancien doyen; M. Roux, auteur du *Journal de médecine*, &c.

(a) Voyez *Second mémoire sur l'Inoculation. Mém. de l'acad. des sciences*, 1758, p. 442 & suiv.

versités ont été consultées. Quel éclaircissement tireroit-on dans le cas présent de celles d'Espagne & de Portugal, péis où le nom même de l'inoculation est à peine connu?

Dans la consultation faite à l'Europe sçavante, on n'aura pas oublié le collège de médecine de *Londres* composé des membres les plus illustres des universités des trois royaumes, à moins qu'on n'ait regardé cette formalité comme superflue; son avis ayant été rendu public en 1755, à l'occasion de la dissertation dont j'ai parlé plus haut. Je ne doute pas non plus que vous ou MM. *Pringle, Morton, Wollaston* &c, qui possédez notre langue, & réunissez les titres les plus desirables pour une pareille correspondance, n'ayez reçu quelques lettres particulières de nos docteurs. Cependant à votre égard, monsieur, je ne serois pas étonné que ceux qui craignent de voir l'inoculation triompher, eussent redouté le témoignage d'un médecin qui, par une expérience faite sur lui-même (a), a prouvé que cette opération n'a plus d'effet quand une fois on

(a) Le docteur *Maty*, qui avoit eu la petite-vérole à l'âge de vingt-deux ans, s'est inoculé lui-même: l'opération n'a produit aucun effet. Voyez *Journal britannique*, novembre 1754.

a payé le tribut à la petite-vérole naturelle. Peut-être aussi, M. le duc de *Nivernois* a-t-il fait voir à quelqu'un de nos médecins le mémoire que son excellence vous avoit demandé sur l'état présent de l'inoculation en Angleterre, & que vous lui remîtes à son départ de *Londres* au mois de mai dernier: Vous avez bien voulu m'en donner une copie: je vous demande la permission de la rendre publique: je ne vois rien de plus propre à répandre un grand jour sur la question dont la faculté de *Paris* est maintenant occupée.

Les commissaires auroient-ils négligé de s'adresser au docteur *Archer*, médecin depuis 15 ans de l'hôpital de la petite-vérole de *Londres*? Qui mérite plus d'être consulté dans les circonstances présentes, qu'un médecin qui traite tous les ans mille malades de la petite-vérole naturelle, & quatre cents de l'inoculée? Je l'ai vu de mes yeux, au mois de juin dernier, inoculer, en trente & une minutes, cinquante & une personnes, depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de trente-six, dont une seule ne reçut point l'infection. J'ai vu les cinquante autres convalescentes douze jours après. Mais après tout, la faculté de *Paris* n'a pas besoin de témoins étrangers: elle en a,

dans son sein , au moins un irréprochable , M. *Hosti* docteur régent qui , dès 1755 , a fait le voyage de *Londres* , sous la protection de notre ministère , uniquement pour s'instruire sur la pratique de l'insertion , & qui rendit compte au public de ses observations à son retour d'Angleterre. La faculté peut d'autant moins se dispenser d'y avoir égard , qu'elles sont plus conformes au témoignage unanime déjà cité du collège des médecins de *Londres* ; & qu'elles n'ont été contredites par personne , depuis huit ans & dem. qu'elles ont été publiées dans tous les journaux. Pour en ébranler aujourd'hui la certitude , il faudroit au moins avoir à leur opposer des observations contraires d'un ou de plusieurs membres de la faculté , qui seroient envoyés exprès en Angleterre pour vérifier les premières , ou ailleurs pour faire de nouvelles informations.

Douze commissaires , nommés par la faculté , doivent ( *a* ) lui faire le rapport des raisons pour & contre , & préparer la délibération de la compagnie. Aucun n'a publié de dissertation, même anonyme, en faveur de la nouvelle méthode. Il seroit

( *a* ) Ceci étoit écrit avant l'assemblée , où les douze commissaires ont donné leur avis.

également

également à souhaiter qu'on ne vît, sur leur liste, le nom d'aucun docteur qui se fût déclaré contre, dans un ouvrage public : mais après tout, quel que soit l'avis prédominant dans le comité, cet avis n'entraînera pas nécessairement le suffrage de tout un corps, dont chaque membre doit opiner avec pleine connoissance de cause. D'ailleurs, les plus prévenus contre la petite-vérole artificielle feront attention qu'il ne s'agit pas ici d'une dispute particulière, mais de la cause de l'humanité ; qu'ils ne réussissent jamais à faire flétrir, par le premier sénat du royaume, une méthode à laquelle tant de millions d'hommes doivent la vie, à ne compter que depuis qu'elle est connue en Europe : une méthode adoptée par des nations éclairées, par des princes, des souverains, des héritiers présomptifs de couronnes (a), non par un enthousiasme aveugle, mais après une mûre délibération à laquelle les gens de l'art ont présidé. Ils sentiront (je

(a) Monseigneur le duc d'Orléans a fait inoculer les princes ses enfans. Le roi d'Angleterre, les princes ses frères & les princesses ses sœurs, le feu prince de *Galles* son père, la princesse d'*Orange* & la feu reine de *Dannemarck*, le prince royal de *Dannemarck* & le fils de M. le duc de *Saxe-Gotha* régnant, ont été tous inoculés.

parle toujours des plus prévenus contre l'inoculation, & à plus forte raison de ceux qui sont jusqu'ici restés dans l'indifférence), que tous les efforts réunis des ant'inoculistes ne peuvent, au plus, que retarder les progrès de l'insertion; mais qu'ils n'empêcheront pas l'évidence, fondée sur les faits, de triompher tôt ou tard. Ils se rappelleront l'exemple de l'antimoine (a), remède aujourd'hui généralement approuvé, pros crit comme pernicieux par leurs prédécesseurs, condamné sur leur réquisition par un arrêt de la Cour, & mis par la génération suivante au nombre des médicamens utiles, trente ans avant que le premier décret & le premier arrêt fussent réformés. Ils se transporteront dans l'avenir; & voyant la petite-vérole artificielle adoptée dans moins d'un siècle par toutes les nations, ils craindront que la nombreuse postérité qui lui devra la vie, ne leur reproche de s'être opposés à son

(a) L'antimoine fut pros crit par un decret de la faculté de médecine, suivi d'un arrêt du parlement en 1566. *Paulmier de Caen*, médecin de *Paris*, fut dégradé en 1609 pour avoir employé ce remède, qui fut mis en 1637, par la faculté même, au nombre des médicamens, dans un livre imprimé par son ordre : enfin, en 1666, au bout d'un siècle, le decret & l'arrêt furent révoqués.

existence. Ils s'appercevront dès aujourd'hui que l'Europe, attentive, a les yeux ouverts en ce moment sur la faculté de *Paris*; que la réputation de leur compagnie est entre leurs mains; & qu'enfin la pluralité même des suffrages (s'il étoit possible qu'elle fût pour les opposans) ne feroit que livrer les médecins françois au mépris & à la dérision des médecins étrangers & des peuples philosophes, qui comptent par milliers dans leurs hôpitaux (a) les sujets dont l'inoculation a préservé les jours.

Non, une compagnie vouée par état & par devoir à la conservation de la vie des hommes, ne se rendra pas volontairement coupable d'un million d'homicides, en opinant pour dévouer à la mort au moins la quatorzième partie du genre humain, que l'opération proposée eût sauvée infailliblement.

Il est de fait que plus de trente mille personnes en France sont tous les ans victimes de la petite-vérole naturelle, & qu'elle en mutile, estropie, ou défigure un plus grand nombre. Il est clair que cette perte seroit réduite à cent personnes au plus, en supposant un accident sur 300

(a) Il y a des hôpitaux d'inoculation à *Londres*, en Suède, en Dannemarck, &c.

inoculations ; que par conséquent cette opération , généralement pratiquée , conserveroit trente mille sujets à l'Etat , & l'usage de tous leurs membres à trente mille autres , en les préservant tous de la difformité. Et l'on demande si cette opération est utile ? Cette question peut être résolue à la seule inspection de la dernière liste authentique que j'ai rapportée de *Londres* , & dont j'ai rendu le résultat public. C'est celle des malades & des morts de l'une & de l'autre petite-vérole , depuis 17 ans , dans l'hôpital fondé en 1746. On trouve ce résultat dans divers journaux , & nommément dans celui des sçavans du présent mois de février. De 6456 malades de la petite-vérole naturelle , entrés à cet hôpital , il en est mort plus du quart , tandis que dans le cours de cinq années , expirées le 15 mai 1755 , au retour de *M. Hosty* , de *Londres* , il n'étoit mort qu'un inoculé sur 473 , & par la liste de la fin de la même année un sur 593 , \* ou près de 600 ; mais pour ne paroître pas faire un choix trop favorable , tenons-nous en au total de la dernière liste publiée , suivant laquelle , tout compris sans exception , ni restriction , de 3434 inoculés en seize ans & demi , depuis la fondation de l'hôpital , il en

\* Voyez  
*Journ. étranger* , juin  
 1756, p. 204.

est mort en tout dix ; ce qui ne fait pas un sur trois cent quarante-trois. Ne faut-il pas fermer les yeux pour ne pas reconnoître que cette méthode , considérée d'une vue générale , est utile & salutaire ? Mais sa pratique a , dit-on , des inconvéniens & des abus : en ce cas il faut y remédier , & non la proscrire. Les meilleures choses , les sciences , les arts , les livres , l'écriture même , n'ont-elles pas leurs inconvéniens ? La philosophie , la jurisprudence , la médecine en font-elles exemptes ? D'ailleurs ceux qu'on reproche à la pratique de l'inoculation sont-ils bien réels ? sont-ils fréquens ? Ne sont-ils pas au moins fort exagérés ? Si , réduits à leur juste valeur , ils méritent quelque attention , il y faut apporter un remède convenable , sans y joindre des conditions qui détruiraient ce qu'il ne faut que rectifier.

Le danger de mourir de la petite-vérole est d'un sur sept , pour le malade actuel : le danger d'en mourir , pour l'homme sain , qui l'attend , est peut-être moins prochain , mais il n'est guère moins grand ; il est au moins d'un sur huit : j'en ai donné la preuve ailleurs \* ; & de plus , ce danger croît avec l'âge : celui que l'inoculation peut faire courir est quarante-trois fois moindre , en le sup-

\* *Mém. de l'Ac. des sc. pour 1754, pag. 651 & suiv.*

posant d'un sur trois cent quarante-trois, tel qu'il résulte des listes publiques de l'hôpital de *Londres*. \* Mais, dit-on, le danger de la petite-vérole artificielle est un danger présent, & celui de la naturelle peut être fort éloigné. Tel qui n'en seroit mort qu'à cinquante ans, perdra trente ou quarante ans de vie par l'inoculation? Oui, si l'on suppose gratuitement que la chance malheureuse, d'un sur trois cent quarante-trois, tombe précisément sur celui qui, sans cet accident, auroit joui d'une longue vie, & si l'on oublie que cette opération préserve les trois cent quarante-deux autres de la mort & de la difformité. Tout ce qu'on peut conclure de la considération précédente, c'est que s'il eût été possible de prévoir l'événement, il eut fallu laisser agir la nature à l'égard de cet individu. La possibilité métaphysique d'un cas unique sur un très-grand nombre d'autres, ne diminue donc l'avantage de l'inoculation que d'une très-petite partie, qu'il est impossible d'évaluer mathématiquement. Mais supposons que cet avantage soit diminué d'un quart, & c'est accorder à nos adversaires plus qu'ils n'oseroient prétendre, le risque auquel l'inoculé s'exposeroit en ce cas, seroit encore plus que trente fois

\* Voyez le  
*Post-scriptum*  
à la fin de la  
lettre.

moindre que celui d'attendre la petite-vérole naturelle. Cependant il faut opter entre ces deux risques. Il n'y a point de milieu entre attendre cette maladie, ou la prévenir. Faut-il une assemblée de deux cents docteurs, faut-il le concours des lumières de toutes les universités de l'Europe pour décider si de deux risques, dont l'un est inévitable, il est permis de choisir le moindre? Que dis-je, s'il est permis? on demande si ce choix peut être toléré.

La faculté de *Paris*, sans perdre de vue qu'elle est convoquée au sujet de l'inoculation, n'a-t-elle donc pas à résoudre de question plus sérieuse? n'en a-t-elle pas de plus difficiles & plus dignes de l'occuper? Pourquoi l'insertion ne produit-elle pas infailliblement son effet sur ceux-mêmes qu'on ne soupçonne pas d'avoir eu la petite-vérole naturelle? Par quelle raison, de deux inoculés du même âge, & du même tempérament, en apparence, préparés de la même manière, l'un a-t-il une petite-vérole très-légère, ce qui est le cas ordinaire, & l'autre une fort abondante, quelquefois même, quoique très-rarement, confluente? Jusqu'ici les inoculateurs, quelque méthode qu'ils aient employée, n'ont pû répondre de la quantité plus ou moins

grande de boutons : est-il impossible à l'art de procurer à coup sûr une petite-vérole légère? Pourquoi de deux incisions également profondes, une à chaque bras, ou à chaque jambe, l'une se sèche-t-elle quelquefois en peu de jours, tandis que l'autre suppure pendant plusieurs semaines? N'y a-t-il aucun moyen de prévenir, soit par la préparation, soit par le traitement des inoculés, certaines ébullitions qui précèdent quelquefois la véritable éruption, & les éréthipelles, les tumeurs, les abcès, qui suivent la dessiccation dans quelques petites-véroles inoculées, comme il arrive beaucoup plus fréquemment après la petite-vérole naturelle? La pratique de l'insertion s'est perfectionnée au point que, dans un hôpital, il ne meurt pas un inoculé sur trois cent, & qu'on n'en perd quelquefois qu'un sur six cent : la théorie ne peut-elle fournir des vues pour rendre cette opération absolument exempte de danger? alors toute contestation cesseroit. Cette recherche est vraiment digne d'un corps de médecins, si la vie des hommes leur est chère, comme le nom de leur profession semble l'annoncer. Il n'est pas possible que, sur un grand nombre d'inoculés, sur-tout dans un temps d'épidé-

mie, quelqu'un d'eux n'ait déjà respiré l'air contagieux, & ne soit infecté de miasmes varioliques par la voie naturelle, avant qu'il les ait reçus par l'insertion : n'y a-t-il d'autre moyen pour distinguer si la petite-vérole qui survient est ou n'est pas l'effet de l'inoculation, que le plus ou le moins d'intervalle entre l'opération & les premiers symptômes du mal ?

D'autres éclaircissimens, sur la petite-vérole naturelle, ne seroient pas moins utiles. Pourquoi les plus grands médecins ne sont-ils pas d'accord sur la question, si l'on peut avoir deux fois une vraie petite-vérole ? Pourquoi ce que *Chirac*, *Boërhaave*, *Molin*, *Mead* ont déclaré n'avoir jamais vu en cinquante ans de pratique, dans les grandes villes, où les petites-véroles se succèdent sans interruption, paroît-il une chose très-ordinaire à beaucoup d'autres médecins ? Cette différence d'opinion ne viendrait-elle pas de ce que les limites qui séparent la vraie petite-vérole de quelques autres maladies éruptives, précédées des mêmes symptômes, ne sont pas encore assez distinctement reconnues ? Parmi ces dernières maladies, il en est qui se terminent en quatre jours, & qu'un peu d'expérience ou d'attention suffit pour distinguer d'une

vraie petite-vérole : mais n'en est-il pas d'autres aussi essentiellement différentes de cette maladie, quoique plus aisées à confondre avec elle, & qui peuvent induire en erreur les médecins mêmes? Si cette conjecture est fondée, il ne seroit pas étonnant qu'une de ces deux maladies ne préservât pas de l'autre, & les exemples de ce qu'on appelle seconde petite-vérole seroient aisés à expliquer. Enfin, si la vraie & la fausse petite-vérole sont l'une & l'autre communicables par l'insertion (ce qui mériteroit d'être éprouvé), il a pû quelquefois arriver que l'inculcén'ait reçu qu'une fausse petite-vérole qui ne le mettra pas à l'abri de la vraie & s'il en est attaqué, il passera pour l'avoir eue deux fois.

Si ces questions, & d'autres semblables sur la même matière, ne sont pas au-dessus de la portée de l'esprit humain, la théorie peut aider à les résoudre. Dès là elles sont de la compétence de médecins. C'est d'eux surtout, & peut-être n'est-ce que d'eux seuls, qu'on en doit attendre la résolution, au lieu que celle dont la faculté s'occupe actuellement, dépend uniquement de faits que la théorie n'eut jamais osé prévoir.

QUANT à l'avis de la faculté de théologie, il n'y a nulle apparence qu'il soit contraire à l'inoculation. Aucun théologien françois n'a jusqu'à présent écrit contre cette pratique : l'auteur de l'*inoculation déferée*, &c. est un laïque. Les docteurs de la maison de *Sorbonne* trouveront dans leurs archives la consultation en faveur de la nouvelle méthode, que neuf de leurs confrères donnèrent en 1723 à l'auteur de la lettre à M. *Dodard*. Ils commenceront par examiner les motifs sur lesquels étoit fondé l'avis des neuf docteurs. Si ces motifs suffirent alors pour déterminer leurs avis en faveur de l'inoculation, dans un temps où le petit nombre d'essais pouvoit encore permettre quelque incertitude, leurs successeurs hésiteront-ils à donner leur approbation à ce même préservatif, dont quarante ans le succès, & tant de milliers d'expériences ont manifesté la sécurité?

S'il étoit besoin de leur citer des autorités, je dirois que dans un pays où les opinions sont moins libres qu'en France, en divers endroits d'Italie & à Rome même, des théologiens catholiques de la morale la plus rigide ont donné des consultations publiques en faveur de la petite-vérole

artificielle , dont les nouvelles littéraires de *Florence* & d'autres journaux ont fait mention dans le tems (a). Dès 1717 l'ouvrage du docteur *Pylarini*, lorsqu'il annonçoit à l'Europe chrétienne la méthode de transplanter la petite-vérole, fut imprimé à *Venise* avec l'approbation de plus sévère des tribunaux. En 1755 S. S. feu M. le cardinal *Valenti*, premier ministre du pape Benoît XIV, chargé l'un de ses secrétaires \* de traduire l'italien mon premier mémoire sur l'inoculation, le fit imprimer à *Rome* (b) & m'assura que s'il n'étoit question, pour accrédi- l'inoculation en France, que d'un bref de Sa Sainteté, la chose ne feroit point de difficulté. J'en rendis compte da-

\* M. l'abbé *Petroni*.

\*\* M. le comte de *Stainville*, aujourd'hui duc de *Choiseul*.

\*\*\* Voyez l'Essai apologétique de M. *Chais*. La Haye, 1754, à Paris, chez *Briasson*.

Des théologiens de toutes les communions chrétiennes ont également approuvé cette méthode. Mrs. *Bernoulli* obtenu l'agrément de l'université de *Berne* pour faire inoculer leurs enfans ou leurs neveux; plusieurs célèbres docteurs protestans, Mrs. *Some*, *Dodridge*, *Chais* ont expressément traité ce point de morale, sur lequel leurs principes ne dif-

(a) Voyez la *Gazette littéraire* du 12. mars de cette année.

(b) Chez les frères *Pagliarini*.

rent des nôtres qu'en ce que la doctrine calviniste, sur la prédestination, donne plus de prise à l'argument des fatalistes que celle des docteurs catholiques.

Les seules réponses de M. Chais, dans son *Essai apologétique*, à l'objection, que *se faire inoculer, c'est s'opposer aux décrets de la providence*, suffisent pour calmer l'inquiétude des consciences timorées & les plus scrupuleuses. Il prouve très-bien que, *tenter Dieu*, dans le sens que donnent à cette expression les auteurs de l'objection, est un mot vuide de sens. Faut-il, par respect pour les décrets de la providence, imiter la conduite des Turcs, qui croiroient pécher en prenant la moindre précaution contre la peste, quoiqu'ils aient sous les yeux l'exemple de tous les ambassadeurs des princes chrétiens, qui s'en préservent eux & leurs familles, en se renfermant chez eux à la ville ou à la campagne, tant que dure la contagion? Encore les Turcs, ou du moins les plus éclairés, font ils revenus de ce préjugé, plusieurs d'entre eux aujourd'hui faisant inoculer leurs enfans. Nos théologiens sont trop éclairés pour adopter une doctrine qui tendroit à faire un crime de l'usage de tous les remèdes de précaution & même de toute espèce de re-

mède, La saignée , les purgatifs , les vomitifs , les vésicatoires , les cautères font-ils autre chose que des maladies artificielles que la médecine emploie soit pour prévenir , soit pour guérir les maladies naturelles ? Que fait de plus l'inoculation ? Mais c'est trop m'arrêter sur une objection abandonnée , & de ceux qui la renouvellent , sentent eux-mêmes la foiblesse.

Supposons pour un moment qu'on n'eût jamais pratiqué l'inoculation en France , qu'on n'en eût même jamais entendu parler ; & qu'un physicien , réfléchissant sur ce qu'un arbre enté produit des fruits plus doux qu'un sauvageon s'avisât d'en conclure , que le virus variolique , transplanté d'un corps humain dans un autre , produiroit une petite-vérole plus bénigne que la naturelle. Supposons encore qu'il eût trouvé quelqu'un assez complaisant pour se soumettre volontairement à cette épreuve. Quelques louables que fussent les intentions du physicien , il est certain qu'en bonne police , il ne lui seroit pas permis d'exposer la vie d'un citoyen sur un raisonnement de pure théorie , ou plutôt sur une conjecture , qui n'auroit que l'analogie pour fondement ; à moins que l'

faculté de médecine consultée , n'augu-  
 râit assez favorablement de l'expérience,  
 pour n'y point mettre opposition. Cela  
 même ne suffiroit pas ; & , dans un Etat  
 chrétien , il faudroit encore que la fa-  
 culté de théologie , en conséquence du  
 succès présumé par celle de médecine ,  
 & dans la vue de l'utilité publique , dé-  
 clarât que l'expérience est licite. Mais  
 quelle prodigieuse différence entre l'état  
 présent des choses & la supposition pré-  
 cédente ! La réussite de la première ino-  
 culation a plus prouvé que la théorie  
 la plus subtile n'eut osé conjecturer. L'ex-  
 périence a depuis été répétée mille &  
 mille fois avec un tel succès , qu'il ne  
 meurt pas aujourd'hui plus d'inoculés ,  
 & souvent il en meurt moins , dans un  
 temps donné , qu'il ne meurt d'autres  
 hommes dans un même intervalle de  
 temps \*. Tout se réduit donc à la vérifi-  
 cation des faits ; si quelqu'un osoit dire  
 qu'ils eussent encore besoin d'être vé-  
 rifiés ; & , dans cette supposition même ,  
 il n'y auroit plus de question de mé-  
 decine ; & tout se reduiroit à une enquête  
 juridique : mais cette enquête ne prouve-  
 rien de plus aux gens instruits que ce  
 qu'ils sçavent déjà , & n'ouvreroit pas  
 les yeux à ceux qui s'obstinent à les  
 fermer.

\* *Réflexions*  
*de M. D. Ber-*  
*noùlli, Merc.*  
*de France ,*  
*juin 1760.*

Quant à la question théologique, elle étoit déjà fort différente il y a quarante ans de ce qu'elle eût été dans la supposition que je viens de faire, où l'espérance du succès de l'opération n'eût été fondée que sur des conjectures. Dès 1723, temps où l'auteur de la lettre M. *Dodard* consulta neuf docteurs de *Sorbonne*, on avoit pour garants des avantages de l'inoculation toutes les expériences faites au Levant & en Asie certifiées par plusieurs témoins oculaires, la plupart médecins ou chirurgiens *Timoni*, *Pylarini*, le *Duc*, la *Motraye*, *Kennedi*, *Ladi Wortlei*, *Montague*, *Maitland*, *d'Éntrecolles*, \* &c. Et deux ans de succès constans en Angleterre surtout l'inoculation de la famille royale avoit déjà converti la présomption favorable en certitude morale. Aussi la proposition que faisoit l'auteur de la lettre de faire de nouveaux essais en France fut elle approuvée par les neuf théologiens consultés. Mais depuis cette époque, où l'on ne comptoit qu'environ deux cents inoculés en Angleterre, jusqu'à nos jours où leur nombre monte à plus de deux cent mille dans les seuls états de la couronne britannique (a), combien la question

\* Voyez *Mém. de l'ac. des sc.* 1754, p. 617, & *Juiv. & 1758*, p. 442.

(a) Le docteur *Mary*, dans son extrait de l'ouvrage théologique

théologique n'a-t-elle pas changé de face ? Voyons à quoi elle se réduit.

On ne demanderoit pas s'il est permis d'inoculer , s'il étoit évidemment prouvé que jamais personne n'est mort de l'inoculation , comme quelques inoculateurs le prétendent ; & alors la question théologique , fondée sur la supposition qu'en se faisant inoculer , on expose sa vie , n'existeroit plus. Mais sans rejeter, comme on le pourroit souvent , sur des causes étrangères les accidens très-rare qui suivent quelquefois l'opération , il est au moins certain , par l'expérience de seize à dix-sept ans dans l'hôpital de *Londres* , qu'on ne peut compter , à tout prendre , plus d'un mort sur trois cents quarante-trois inoculés. Tel est donc le risque auquel on s'expose en se soumettant à cette épreuve. Or , il faut nécessairement courir ce risque , ou celui d'attendre la petite-vérole des mains de la nature. Il n'y a pas de milieu : il ne reste plus que le choix. Voilà deux risques

vraie du docteur *Kirkpatrick* en 1724 , *Journal britannique* , mars & avril 1754 , p. 394 , estime que les dix mille inoculations dont ce docteur fait mention , ne font pas la vingtième partie de toutes celles qu'on pouvoit compter alors dans les états de la couronne britannique. Il s'est passé dix ans depuis.

entre lesquels il faut opter. A quoi donc se réduit la question théologique ? *Est-il permis de se faire inoculer ?* A celle-ci, je le répète : *Entre deux dangers, dont l'un est inévitable, Dieu permet-il de choisir le moindre ?* Je suis bien sûr que vous n'avez pas assez mauvaise opinion de nos docteurs, pour penser qu'il y ait entre eux deux manières de répondre à cette question. Du moins, ce ne seront pas eux qui répondront à l'argument précédent, que l'un des deux dangers n'est pas inévitable, puisqu'on peut n'avoir jamais la petite-vérole. Je rougis pour ceux qui m'ont fait plus d'une fois cette imbécile réponse, & qui ne peuvent ou ne veulent pas entendre qu'il n'y a pas de milieu entre attendre la petite-vérole, ou la prévenir ; & qu'il faut absolument choisir entre le danger de l'expectative & le danger de l'inoculation. Je laisse à qui voudra, le soin de les comparer, quelque déduction qu'ils veulent faire pour la différence entre un danger prochain d'un sur plus de trois cens, & le danger, peut-être éloigné, d'un sur huit ; ce qu'il n'est pas temps d'examiner ici.

Si vous avez trouvé, monsieur, la moindre vraisemblance dans les raisons qui me font espérer que l'avis de la fa-

culté de médecine ne sera pas contraire à l'usage de la petite-vérole artificielle, à plus forte raison jugerez-vous que ses partisans n'ont rien à craindre de l'avis de la faculté de théologie. Après tout, le sort de cette méthode en France ne dépend pas de l'opinion, quelle qu'elle soit, des deux facultés: c'est à la cour du parlement, qui leur a demandé leurs avis, à prononcer définitivement sur l'objet la contestation.

Il me reste à vous faire part de mes conjectures sur ce futur jugement définitif, & à vous rendre compte des ouvrages, qui, depuis quelques mois, ont paru pour & contre l'inoculation. J'aurai plus de matière qu'il n'en faut pour une troisième lettre, & peut-être pour une quatrième.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*A Étouilli près Ham, 1 février 1764.*

### AVIS AU LECTEUR.

L'auteur avoit cru devoir suspendre la publication de ces deux lettres, quoiqu'imprimées depuis plusieurs mois, pour ne les faire paroître qu'avec les deux autres qu'il promet; mais la crainte que celles-ci ne deviennent inutiles (si, comme on le dit, la faculté de médecine va délibérer) le détermine à les publier pendant que les deux autres sont sous presse, ce 12 août 1764.

---

# FAUTES A CORRIGER.

## LETTRE PREMIERE.

**P**AGE 9, dans la note (a), pag. 251 & suiv. lisez pag. 265, & tom. VII, pag. 69.

Page 16; ligne 21, après le point, suppléez le re renvoi oublié (a) de la note qui est au bas de la page; & ligne dernière boëter, lisez boëte.

Page 17, nommer personne qui ait, lisez nommer deux personnes qui aient.

## LETTRE SECONDE.

Page 33, ligne 8, au lieu de ce titre, Sur la défense provisoire de l'INOCULATION lisez

**SUR L'AVIS DEMANDÉ PAR LE PARLEMENT AU FACULTÉS DE MÉDECINE ET DE THÉOLOGIE AU SÆJET DE L'INOCULATION.**

Page 39, ligne 11, dans ses Doutes., lisez par l'auteur des Doutes sur l'Inoculation, 1755

Page 40, ligne 2, celle, lisez la réponse.

ligne 6, les réponses faites, lisez celles qu'on a faites.

Page 42, ligne 12, de France, ajoutez de Hollande.

Page 45, à la note, en marge, ajoutez M. Robert, & l'auteur anonyme des Recherches sur quelques points d'Histoire de la Médecine, &

Ibid, ligne 20, de Bâle, ajoutez de Genève.



# TROISIEME LETTRE

DE M. DE LA CONDAMINE,

A MONSIEUR

LE DOCTEUR MATY,

*de la Société Royale de Londres, de  
l'Académie de Prusse, Gardé de la Bi-  
bliothèque du Cabinet Britannique, &c.*

SUR CE QU'ON DOIT ATTENDRE DE L'ARREST  
DÉFINITIF DU PARLEMENT, AU SUJET DE  
L'INOCULATION.

Paris, premier juin 1764.

JUSQU'ICI, monsieur, je ne vous ai  
fait part que de mes conjectures ; au-  
jourd'hui j'ai quelque chose de plus à  
vous communiquer : c'est le résultat de  
l'assemblée des commissaires nommés par  
la faculté, pour examiner le pour & le  
contre de l'inoculation. Il y a trois mois  
que cette assemblée s'est tenue ; mais,  
quoique la Diète de la république hypo-  
cratique, qui se tient à *Paris*, ne soit  
guère moins orageuse que celle de la  
république de Pologne, le résultat des

F

comités de la Faculté parvient plus lentement à la connoissance du public que les délibérations des nonces de *Varsovie*. Quoiqu'il en soit, chacun des douze commissaires a donné son avis particulier. *Tot capita, tot sensus*. Après bien de débats, il a fallu se réduire à deux opinions. Six d'entre eux concluent à prohiber en *France* la pratique de la petite vérole artificielle; six à la permettre. Pens'en est fallu que l'affirmative ne l'a emporté. On ne s'attendoit pas à voir un des six plus anciens commissaires prendre la défense de l'inoculation, & l'un des six plus jeunes trahir sa cause: je dis trahir, parce que celui-ci, dans une thèse qu'il soutint en 1754, & que j'ai citée dans mon second mémoire (a), s'étoit montré sectateur ardent de la pratique de l'insertion. Chargé de l'article des nouvelles littéraires du journal des sçavans, il paroissoit, par ses dernières annonces (b), être encore dans les mêmes principes. C'étoit à lui d'opiner (c); c

(a) *Mémoires de l'académie des sciences pour 1758*, page 439.

(b) Article des *Nouvelles littéraires du journal des sçavans*, février 1764.

(c) Dans les assemblées de la Faculté, les plus jeunes opinent les derniers: c'est le contraire dans les consultations chez les malades.

s'attendoit que son suffrage , joint aux six autres déjà favorables à la nouvelle méthode , alloit emporter la balance , quand un ancien docteur , auquel il paroît s'être dévoué , l'un des plus décidés ant'-inoculistes ( depuis quelques années ) , s'approcha de son oreille ; *Cynthus aurem vellit & admonuit.* Aux yeux d'un inspiré , tous les objets changent de face : le jeune docteur ne voit plus qu'un monstre dans l'inoculation ; il joint son suffrage aux cinq qui la proscrivent , & voilà les voix partagées. Son *Apollon* , pour faire cesser le partage , propose de prendre l'avis du doyen , présent à la délibération (a). C'étoit un ancien ami sur la voix duquel il comptoit , mais qui n'avoit pas droit de suffrage dans le comité , n'ayant pas été nommé commissaire : cependant personne ne réclame contre cette irrégularité : on prie unanimement le doyen d'opiner. La voix de sa conscience lui parle en ce moment plus haut que celle de l'amitié : il conclut en faveur de l'inoculation , & l'affirmative l'emporte d'une voix. Trompé dans son attente , le docteur opposant reste confondu : la gravité

(a) Le doyen est un membre de la faculté qu'on élit tous les deux ans pour présider aux assemblées.

de l'assemblée est interrompue par un éclat de rire : il tonne , il fulmine contre les rieurs ; enfin , il se calme , & dit gravement à l'assemblée que , toutes réflexions faites , la voix du doyen ( qui avoit interpellé de dire son avis ) ne doit pas être comptée , puisqu'il n'est pas du nombre des commissaires élus. L'on rit encore , & l'on se rend une seconde fois admirez la docilité des inoculistes. La voix du doyen n'est point comptée (a), & l'on convient que chacun des deux parties fera son rapport séparément à la faculté. M. de l'Épine est chargé de rédiger celui des opposans , M. Antoine Petit , de l'académie des sciences , celui des partisans de l'inoculation.

Vous voyez , monsieur , que jusqu'ici rien ne dément mes espérances , que l'avis de la faculté de médecine ne sera pas contraire à l'inoculation. Ce partage de voix des commissaires est déjà d'un bon augure , & j'avoue que je n'osois l'espérer : la partialité des commissaires opposans étoit connue du public par les déclamations journalières des uns contre la petite-vérole artificielle , soit en conversation , soit dans leurs lettres ; par le

(a) Le doyen a été depuis exclu des assemblées des commissaires.

leçons publiques des autres , ou par leurs écrits imprimés ( a ) ; par l'obstination de tous à ne rien lire de ce qui combat leur prévention ; par le refus constant de presque tous de se rendre témoins oculaires des effets d'une opération qu'aucun d'eux n'a pratiquée , & qu'ils sont résolus de blâmer sans la connoître. Dans ces circonstances , le partage des voix des commissaires étoit ce qui pouvoit arriver de plus heureux. Si l'un des deux sentimens eût prévalu dans le comité , on auroit seulement sçu de quel côté penchoit la balance , sans sçavoir le fondement de l'avis prépondérant , au lieu que les deux avis contraires vont être imprimés avec leurs motifs ; & c'est ce qui peut arriver de plus favorable pour la cause de l'inoculation.

Nous allons donc voir rassemblé dans celui des opposans , tout ce qui peut être allégué de plus fort contre la petite-vérole artificielle ; car ils ont recueilli soigneusement tout ce qu'ils ont pu rassembler d'anecdotes & d'accidens arrivés aux inoculateurs : d'un autre côté , nous verrons , dans le rapport des docteurs

( a ) Voyez *Doutes sur l'inoculation. Paris, 1756. Traité des maladies des femmes. Paris, 1761, Tom. IV, pag. 291 & suiv.*

inoculistes , les réponses aux objections

Sans doute , ils examineront d'abord si tous les accidens cités par leurs adversaires sont réels , ou si plusieurs ne sont pas controuvés , comme tant d'autres avancés & publiés hardiment , tant en Angleterre qu'en Hollande & en France : qui , depuis , ont été convaincus de faux. Quant aux faits allégués , qui pourroient soutenir la vérification avant que de les admettre , il reste à voir si c'est à l'opération même qu'ils doivent être imputés , ou s'ils n'ont pas une cause étrangère. Peut-on répondre que sur un grand nombre d'inoculés , sur-tout dans un temps d'épidémie , aucun n'ait déjà respiré l'air contagieux , avant que de subir l'opération ? non , sans doute : or , en ce cas la petite-vérole soit confluyente ou mortelle , on en accusera faussement l'inoculation. Ce cas n'a-t-il pas dû nécessairement arriver plus d'une fois. Il est donc évidemment vrai que plusieurs morts ont été faussement attribués à la petite-vérole artificielle , & même de bonne foi , sans toutes celles qui leur ont été malignement imputées. Enfin s'il est certain que l'on ne peut répondre pour un mois , ni même pour un moindre terme , de la vie de l'homme l

plus sain & le plus robuste , il seroit auffi ridicule qu'injuste d'exiger que l'inoculé fût privilégié à cet égard.

Toutes ces déductions faites , s'il reste quelque cas où l'on ne voie d'autre cause de mort que l'inoculation, on sçait qu'une exception rare , contredite par une infinité d'exemples contraires , confirme la règle , loin de la détruire. Si l'on faisoit sur l'usage journalier de tous les médicamens usités , & de toutes les opérations chirurgicales , des recherches aussi scrupuleuses qu'on en a fait sur les accidens dont on charge la nouvelle méthode , & si l'humeur & la prévention s'en mêloient , on ne manqueroit pas de prétextes spécieux pour proscrire l'usage du mercure , du quinquina , des purgatifs , des vomitifs , de la saignée même.

Quoiqu'il en soit , preuves , objections , réponses , tout seradiscuté contradictoirement dans les deux rapports imprimés des deux commissaires. Ceux de nos médecins , qui n'ont pas encore examiné la question , & c'est , sans contredit , le plus grand nombre , seront plus engagés que jamais à s'en occuper sérieusement , ce dont peut-être ils eussent cru pouvoir se dispenser , si tous les commissaires eussent été d'un même avis. Quelques-

uns de ceux qui vont s'instruire, écriront probablement pour ou contre, & le feront avec plus de connoissance de la matière, que plusieurs de leurs confrères n'ont fait depuis six ou huit mois le public & les juges en feront d'autant plus instruits, & la cause de l'inoculation ne peut qu'y gagner.

Je reprends ma lettre, monsieur, après une longue interruption causée par des affaires indispensables.

Le 10 juillet  
1764.

J'entends dire en ce moment même que les deux rapports ne seront imprimés, qu'après que la faculté de médecine assemblée aura donné son dernier avis. Ce ne sont sûrement pas les amis de ce corps qui répandent ce bruit; les deux rapports ne sçauroient être trop tôt publiés: c'est le seul moyen de les rendre utiles. Ils présenteront le même objet sous différens point de vûe, & par-là mettront les membres de la faculté, qui n'ont pas été nommés commissaires, en état de former leur avis avec pleine connoissance de cause, sur le vû des deux plaidoyers contraires, & des pièces citées dans l'un & dans l'autre. Ceux qui répugnent à cette communication renoncet-ils à éclairer leurs confrères? prétendent-ils les entraîner sur leurs pas com-

me des aveugles , & subjuguier par le poids de leur suffrage non motivé , ceux qui n'ont pas encore eu le loisir , ou les moyens de s'instruire à fond du sujet de la contestation ? des six commissaires favorables à la nouvelle methode , il y en a quatre que je n'ai pas l'honneur de connoître , même de vûe ; à peine j'ai parlé quatre ou cinq fois en ma vie aux deux autres , pendant quelques instans , quoique l'un d'eux soit mon confrère à l'académie des sciences : je répondrois bien cependant qu'aucun des six ne s'oppose à l'impression préliminaire des deux rapports. Quiconque opine à les tenir secrets craint sans doute que le public ne soit instruit , & non seulement donne mauvaise opinion de sa cause , mais laisse voir que lui-même en sent la foiblesse. Si les opposans sont de bonne foi , comme je le soupçonne , ils seront les premiers à desirer *que la lumière se fasse* ; elle se fera donc , & nous la verrons naître du choc des opinions contraires. Les faits contradictoirement discutés serviront de fondement aux avis des facultés de médecine & de théologie ; & ces avis quels qu'ils soient , seront soumis à l'examen du tribunal qui doit prononcer définitivement sur cette contesta-

tion. Ceci me ramène au premier objet que je me suis proposé dans cette lettre , à vous faire part de mes réflexions sur ce qu'on peut attendre du jugement qui doit décider du sort de l'inoculation en France , du moins pour le moment présent.

Je crois avoir prouvé que dans l'état actuel des choses, la question *si l'inoculation est utile & salutaire*, n'appartient plus à la théorie ; qu'elle dépend uniquement de la vérification des faits , & conséquemment qu'elle n'est plus une question de médecine. J'ai fait voir que l'ancienne question morale & théologique, *s'il est permis en conscience de se faire inoculer ?* question résolue affirmativement dès 1723 par neuf docteurs de sorbonne consultés , & depuis par un grand nombre d'autres docteurs catholiques & protestans, françois & étrangers , n'en est plus une aujourd'hui ; puisqu'il n'y a plus deux manières d'y répondre depuis que cette décision est munie du sceau de quarante-trois ans d'expérience en Angleterre , de quarante - un à Hanovre , de quatorze en Italie , de treize à Genève , de douze en Suisse , de dix en Dannemarck , de neuf en Suède & en France , &c. Faut-il donc que je répète qu'il n'y a point de milieu entre attendre

la petite-vérole des mains de la nature , & la prévenir par l'inoculation , & que le risque de mort est évidemment plus grand dans le premier cas que dans le second ? que par conséquent la question se réduit à sçavoir , *s'il est permis entre deux dangers , dont l'un est inévitable , de choisir le moindre ?* cette question peut elle être proposée sérieusement , & ne seroit-on pas mieux fondé à demander si dans la nécessité d'opter , on peut se dispenser de prendre le parti le plus sûr , & celui que la prudence conseille ?

Mais quoiqu'il en soit de la nature de la question présente, & sous quelque point de vûe qu'on l'envisage, on ne peut nier qu'il n'appartienne exclusivement à la cour du Parlement de juger en dernier ressort de tout ce qui concerne l'ordre public , & le bien commun des citoyens , & par conséquent de la pratique de l'inoculation. C'est à ce tribunal que les objections contre cette pratique & les réponses aux objections seront pesées au poids du sanctuaire : non par ce public frivole & superficiel , qui se passionne & se refroidit tour-à-tour pour le même objet , suivant la dernière impression qu'il reçoit , comme les flots de la mer se soulèvent & s'appaisent au gré des vents qui se suc-

cèdent ; mais par des juges accoûtumés à porter le flambeau , tantôt dans les ténèbres , où la fraude plonge souvent la vérité ; tantôt dans les détours obscurs du labyrinthe , ou plus souvent encore la chicanne l'é gare.

Ce ne sont ni les préjugés populaires , ni les bruits publics , c'est l'examen attentif des faits ; ce sont les preuves en un mot , qui , dans le silence du cabinet , déterminent un juge intègre , & qui souvent même le font revenir des premières impressions qu'il peut avoir reçues , avant que de se livrer à cet examen.

Il faudroit que la cause de l'inoculation fût bien mal défendue en 1764 , pour ne pas triompher devant des juges éclairés , & non prévenus ; sur-tout , quand pour les instruire , il suffit d'exposer des faits publics , notoires , qui se passent journellement au grand jour , à la vue de mille & mille témoins , dont il ne tient qu'à chacun de nous d'augmenter le nombre : faits avoués , reconnus par tous les maîtres de l'art , dans les lieux où les expériences se font le plus multipliées ; faits enfin dont un petit nombre d'exceptions , fussent-elles bien prouvées , ne permettent pas d'éluder les conséquences. C'est aux commissaires de la faculté , qui reconnoissent

reconnoissent les avantages de la petite vérole artificielle , à déchirer le bandeau qui couvre encore les yeux d'une partie de la nation. Il est de leur devoir de rendre évidente au tribunal qui doit prononcer , la vérité dont ils se sont convaincus par leur examen. Ils ont sur leurs confrères , en supposant de part & d'autre égalité de lumières & de bonne-foi , l'avantage de s'être mis au-dessus d'un préjugé difficile à vaincre , & de n'en avoir pu triompher qu'en sacrifiant leur intérêt personnel à des motifs honnêtes , tels que l'amour de l'humanité.

Ce seroit revenir sur un point déjà traité dans ma précédente lettre , que d'insister sur les motifs qui donnent lieu d'espérer que les décrets qu'on attend des facultés de médecine & de théologie , ne seront pas contraires à l'inoculation.

Il s'agit maintenant de ce qu'on doit attendre du jugement en dernier ressort. Encore une fois , les avis préliminaires demandés aux deux facultés , ne sont que consultatifs : le droit de prononcer est tout entier au parlement. Ce tribunal impartial jugera d'après ses propres lumières. Il sçauroit s'élever , s'il le falloit , au-dessus des préjugés de profession & d'intérêt personnel ; mais il n'est pas même à

craindre , dans le cas présent ; que ces motifs puissent élever le moindre nuage qui nuise à la cause de l'inoculation. L'équité seule & le zèle du bien public préfidèront au jugement des pères de la patrie , sur un point d'où dépend la conservation annuelle de trente mille sujets à l'état , sans compter leur postérité.

J'apperçois une différence totale entre les circonstances présentés , & celles où se trouvèrent les mêmes juges, il y a deux siècles , quand ils eurent à prononcer sur l'usage intérieur de l'antimoine. Ce minéral étoit un poison , de l'aveu même de ceux qui l'employoient : ils prétendoient seulement avoir l'art de l'adoucir , & d'en faire un remède salutaire. La faculté de médecine soutenoit au contraire qu'aucun art ne pouvoit en corriger la qualité pernicieuse. Or, qui pouvoit mieux juger de la nature d'un poison que des docteurs en chimie ? Quels autres pouvoit-on consulter ? L'opinion d'un petit nombre d'empiriques , sans aveu , pouvoit-elle balancer l'avis presque unanime d'un corps de docteurs ? On ne peut dire que cet avis fût l'effet d'une brigue & d'une cabale passagère : soixante & dix ans après le décret prononcé , le fameux *Guy-Patin* , dans ses lettres , disoit en-

re, en parlant de l'antimoine, *Nulla  
te castigandus est.*

Le parlement ne put donc se dispenser dans le temps, de donner force de loi, à son arrêt, au décret de la faculté : la vie des citoyens y paroïssoit intéressée. Malgré toutes ces apparences, ce décret, au bout d'un siècle, fut rétracté par la faculté même, & ce fut à la sollicitation de ce corps que le parlement réforma son arrêt. Le cas présent de l'inoculation est assurément bien différent. Une grande partie des plus célèbres médecins de l'Europe en recommande l'usage, & quarante ans d'expérience dans la Grande-Bretagne, & dans les colonies anglaises ont réuni tous les suffrages en faveur, après trente ans de débats & de contradictions.

Si l'antimoine paroïssoit aujourd'hui sur la première fois sur la scène, notre faculté de médecine, beaucoup plus éclairée qu'elle ne l'étoit il y a deux siècles, & guidée par une physique plus saine, ne le proscriroit pas sans restriction, tout poison qu'il est ; tandis qu'elle reconnoît que le sublimé corrosif, le plus actif de tous les poisons, peut, entre les mains d'un médecin habile, devenir un remède salutaire : à plus forte rai-

fon ne condamnera-t-elle pas celui de tous les remèdes connus, dont le succès est le plus infaillible. Quel autre que l'inoculation a le privilège de ne perdre qu'un malade sur trois cens quarante (\*) dont cinquante étoient autant de victimes dévouées à la mort, & beaucoup plus à se voir mutilées, ou défigurées?

Il n'y a donc pas la moindre apparence, je le répète, que la faculté de médecine de *Paris*, dans les circonstances présentes, rende un decret contre l'inoculation. Mais parlons dans la supposition, contre toute vraisemblance que le corps entier de la faculté se laisse entraîné à l'avis du petit nombre de ceux, à qui le risque de mort d'un malade sur trois cens quarante, ne paroît pas compensé par le salut assuré de tous les autres; je dis que dans ce cas même que je juge impossible, une foule de considérations plus frappantes les unes que les autres se présenteroient, & n'échapperoient point aux juges éclairés qui doivent prononcer sur le sort de l'inoculation en France.

1<sup>o</sup>. Ils n'oublieront point que, ma

(\*) Ce nombre est celui qui résulte des listes publiques des inoculations pratiquées dans l'hôpital de la petite-vérole à *Londres* depuis 174

gré la partialité connue de plusieurs des commissaires de la faculté, prévenus contre la nouvelle méthode, six de douze l'ont admise; que le doyen de la faculté avoit joint son suffrage aux leurs, & que si sa voix, qu'on l'avoit invité à donner, eût été comptée, comme la décence le requéroit, l'affirmative l'eût emporté.

2°. Les juges auront présent que, d'environ cent quarante docteurs dont la faculté de *Paris* est composée, il n'en est peut-être pas six qui se soient chargés de diriger & de conduire une petite-vérole artificielle; que tous ceux qui sont dans ce cas, déclarent qu'ils n'en ont éprouvé que d'heureux succès (a), tandis que ceux qui la désapprouvent, ne la con-

(a) Il est digne de remarque que le docteur *Cantwel*, mort depuis que ceci est écrit, le premier de la faculté de *Paris* depuis *M. Hecquet*, qui se soit déclaré contre l'inoculation en 1755, & le seul alors qui l'eût pratiquée, assure dans ses écrits qu'elle lui a toujours singulièrement bien réussi. On ne sçauroit assez répéter qu'il n'a changé d'avis que sur des oui-dires, sur des allégations que lui-même sçavoit fausses. (Voy. lettre de *M. Cantwel* à *M. Fréron*. *Année Littéraire*, 1756, tom. 1<sup>er</sup>. pag. 71, *Mém. de l'Académie des sciences*, 1758, pag. 451), & que la plupart des faits qu'il allègue, à la source desquels on pu remonter, ont été convaincus de faux. Voy. *Brit.* nov. & déc. 1755. *J. Etrang.* fev. 1756.

noissent que par oui-dire, sur des rapports vagues & justement suspects de partialité.

3°. Le faculté ne peut, sans se marquer de respect à elle-même, négliger de prendre en considération le rapport public d'un de ses membres, autorisé par le gouvernement, à faire en 1755 le voyage de *Londres*, uniquement pour s'instruire de la pratique de l'insertion (a) lequel, après avoir suivi pendant trois mois le cours de deux cens cinquante deux opérations, en a fait un rapport public dans tous les journaux littéraires (b), de la manière la plus avantageuse. Ce témoignage rendu depuis neuf ans sans contradiction, à la face de l'Europe, par le seul membre de la faculté, qui se soit mis à portée de s'instruire à fond par ses yeux du pour & du contre de cette méthode, subsiste dans toute sa force, tant qu'il ne sera pas détruit, ou du moins infirmé par quelque témoignage équivalent & public.

4°. Après la déclaration qu'a faite la

(a) M. *Hosty*, docteur, régent de la faculté

(b) *Mercur de France*, août 1755, pag. 163. *Journal de Verdun*, même mois; *Année littéraire*, 1755, tome IV, pag. 242. *Journal de médecine, Rec. de pièces. La Haye*, 1755.

faculté de médecine de *Paris*, qu'elle alloit consulter sur la question, dont elle est actuellement occupée, les plus célèbres universités de l'Europe, elle est comptable au public des réponses qu'elle doit avoir reçues de toutes parts. On n'en connoit jusqu'aujourd'hui qu'une seule adressée à M. *Belletête*, doyen actuel de la faculté de *Paris*, par le docteur *Patrik-Clair*, datée de *Cork* en Irlande, ville célèbre par les nombreux accidens arrivés aux inoculateurs, si l'on en croit les ennemis de cette méthode; mais dont ce docteur, qui pratique la médecine en cette ville, paroît n'avoir pas eu connoissance. Encore n'est-ce que par la traduction d'un écrit périodique de *Londres*, traduit dans notre gazette littéraire (a), que la lettre de ce docteur est connue. Le public est en droit d'attendre d'autres nouvelles, & de plus détaillées, de toutes les sources où la faculté de *Paris* a puisé. *Oxford*, *Cambridge*, *Edimbourg*, *Dublin*, &c. les Colonies Angloises sont sans doute les endroits d'où l'on peut tirer de plus amples éclaircissimens, puisque ce sont ceux où la pratique de l'inoculation, plus anciennement établie, a fait les plus grands progrès. Si ces éclair-

(a) Voyez *Gazette littéraire*, 30 mai 1764.

ciffemens ne font pas communiqués au public , on y suppléera par le decret du collège des medecins de *Londres* (a). Si la faculté de *Paris* n'y oppose rien qui puisse le balancer , & la chose paroît difficile , il seroit contraire à l'honneur de ce corps , comme à la dignité de la profession de medecin , indécent même & tendant à détruire le fondement de toute foi humaine , de passer sous silence & de paroître regarder comme suspect le suffrage d'un collège de medecine qui comprend l'élite des plus célèbres universités des trois royaumes britanniques ; suffrage dicté par l'amour de l'humanité , rendu public d'office en 1755 , pour détruire les impressions que pouvoient avoir laissé des bruits faux & malignement répandus.

5°. Il y a plus d'un an que l'arrêt provisoire du parlement , par lequel il est enjoint à la faculté de medecine de *donner son avis précis sur le fait de l'inoculation* , est rendu. Ce terme est plus que suffisant pour l'instruction de ceux de ce corps qui n'avoient encore rien lû des ouvrages publiés sur cette matière. Si , pour l'étudier , ils croient devoir attendre la publi-

(a) Voyez *Oratio Harreïana* , *Année littéraire* 1756 , tome II. p. 102.

cation des deux rapports contradictoires, cette publication en devient d'autant plus nécessaire ; & il est d'autant plus étonnant que ces pièces n'aient pas encore vu le jour. Je diffère depuis trois mois de livrer à l'impression cette lettre, dans l'attente où je suis d'un jour à l'autre, de voir paroître ces deux rapports. Ce long délai me fait craindre qu'il n'y ait en effet de l'opposition à leur publication de la part des ant'-inoculistes ; & j'avoue que je suis tenté d'adopter une conjecture qui se présente tout naturellement : c'est que les opposans voyant que l'inoculation gagne journellement malgré leurs efforts & leurs déclamations, il ne leur reste à prendre d'autre parti que d'attendre du hazard, & d'épier dans la multitude des opérations quelque accident réel, ou supposé, qui puisse servir de prétexte à renouveler leurs clameurs, & soulever le public en prêtant de nouvelles armes au préjugé, comme ils ont fait tant de fois en Angleterre, en Hollande, en Italie & en France même.

6°. On ne peut supposer que les plus prévenus d'entr'eux s'aveuglent au point de se flatter que le parlement ne laissera pas aux citoyens la liberté de prévenir le danger de mort dont est menacé qui-

conque n'a pas payé le tribut à la petite vérole , en prenant une précaution pratiquée avec succès depuis un grand nombre d'années chez des nations éclairées & voisines , approuvée par un grand nombre des plus sçavans , & des plus célèbres médecins de l'Europe qui l'ont prise pour leurs enfans ; déclarée utile & salutaire au genre humain par un collège entier de médecine , composé de membres des plus célèbres universités ; adoptée enfin sous la direction des maîtres de l'art par des souverains & des héritiers présomptifs de couronne ( *a* ). On pourroit prouver par les ouvrages même de ceux que d'anciens préjugés, des motifs ou des intérêts particuliers, soulèvent contre la petite-vérole artificielle , que leurs prétentions se réduisent à en restreindre l'usage : tout leur but paroît être d'obtenir que l'arrêt provisoire qui relègue l'inoculation hors de l'enceinte des villes , sous prétexte du danger de la contagion , soit confirmé par l'arrêt définitif.

Cette objection récemment renouvelée avec tant d'exagération vient d'être réfutée si solidement dans un ouvrage qui est entre les mains de tout le

( *a* ) Voyez *Lettre précédente* , page 49.

monde \* , que je me borne à une seule réflexion. C'est que si tout ce qu'ont allégué sur ce point les ennemis irréconciliables de la nouvelle méthode , prouve quelque chose , c'est tout au plus qu'on ne prend pas assez de précautions à Paris , contre le danger de la communication de la petite-vérole naturelle. C'est à la prudence de la cour d'en juger & d'y mettre ordre si la chose lui paroît digne d'attention ; mais il faut aux yeux qu'il y a moins de précautions à prendre contre une petite-vérole beaucoup plus légère & plus bénigne, toujours annoncée & prévue , que contre une petite-vérole plus abondante , plus maligne , souvent mor-

\* *Reflexions sur les préjugés qui s'opposent au progrès de l'inoculation, par M. Gatti, médecin consultant du roi, & professeur de médecine en l'Université de Pise.* Ce docteur , depuis la liste qu'il a publiée de plus de cent inoculations, faites par lui dans cette capitale , avant l'arrêt provisoire , a continué depuis d'opérer avec le même succès dans les limites prescrites. Il a entr'autres inoculé madame la marquise de Voyer, d'une complexion fort délicate, qui, mariée depuis environ quinze ans, n'avoit point eu d'enfans , & qui vient d'accoucher très-heureusement , ce qui prouve au moins que sa santé est devenue meilleure : il vient d'inoculer tout récemment M<sup>lle</sup>. la d<sup>u</sup>ff. de Choiseul, dont la santé paroît aussi s'être fortifiée : & plus récemment encore deux princesses de la maison de Lorraine , filles de madame la comtesse de Brienne.

telle , & toujours inopinée ; & cela quand on les supposeroit l'une & l'autre également contagieuses. Si donc il est vrai, comme on peut l'assurer sur le témoignage non suspect d'un des plus ardens ant'-inoculistes (a), qu'il n'y a point d'exemple, depuis plus de 30 ans à l'hôtel-Dieu, que la petite-vérole naturelle se communique d'une salle à l'autre, sans autre précaution que de placer les varioleux dans une salle haute, à l'une des extrémités du bâtiment de l'hôpital ; n'est-il pas évident qu'à plus forte raison ce seroit une précaution plus que suffisante pour prévenir la contagion de la petite-vérole artificielle, que d'ordonner que dans ces maisons habitées par le peuple, ou chaque étage est rempli par plusieurs ménages, l'inoculation ne puisse se pratiquer qu'en l'étage supérieur sans exiger que l'inoculé soit transporté hors de l'enceinte des fauxbourgs : condition qui non seulement rendroit l'inoculation impraticable au peuple, & aux gens mal aisés, qui, dans l'état moyen, font sans contredit le plus grand nombre ; mais condition qu'il n'est pas même possible de remplir sans danger de la vie, à l'égard de la

(a) Voyez *l'Inoculation renvoyée à Londres*, page 39.

petite-vérole naturelle qui surprend au moment qu'on y pense le moins. Quant aux particuliers aisés, qui logent seuls dans leurs maisons, ou dans des appartemens isolés sans communication, il ne paroît pas qu'il y ait de nouvelles précautions à prendre. Mais ne prévenons point la sagesse des dispositions d'un tribunal qui sçaura distinguer ce que dictent la passion & le préjugé, de ce qu'exigent l'utilité publique, la sûreté, la commodité, l'honnête liberté des citoyens. Nous n'avons point à craindre de voir établir, par les protecteurs de notre liberté naturelle, une espèce d'inquisition dont l'auteur que je viens de citer prouve que les réglemens faciles à éluder, ou d'une exécution impossible, sembleroient compter pour rien le peuple, cette partie précieuse de l'état; en ne permettant qu'aux riches de profiter des avantages de l'inoculation.

7°. La cour, en examinant l'histoire des faits, ne peut manquer d'être frappée de voir qu'on ne propose contre la petite-vérole artificielle, que les mêmes objections qu'on a faites il y a plus de quarante ans à *Londres*. Tout ce qu'ont opposé depuis ce temps les ant'-inoculistes n'est qu'une répétition de ce qu'on trouve dans la lettre du docteur *Wagtaffe*

au docteur *Freind* en 1722, à laquelle le docteur *Arbuthnott* répondit victorieusement, & que l'expérience a depuis encore plus solidement réfutée, ne fut-ce que sur l'objection la plus spécieuse de toutes, qu'il étoit possible que l'insertion de la petite-vérole communiquât en même temps les écrouelles, le mal vénérien, &c. On n'y pouvoit répondre alors que par des raisonnemens théoriques, ou en recommandant de grandes précautions sur le choix de la matière. L'expérience a depuis prouvé que cette crainte n'avoit aucun fondement (a); & l'on ne cesse de répéter l'objection en dissimulant les réponses. Il y a plus; on renouvelle jusqu'aux objections contradictoires, & qui se détruisent mutuellement. Qui pourroit croire que l'un des docteurs, qui donna lors de l'arrêt provisoire du 10 juin 1763, & qui donne encore aujourd'hui le plus de crédit à l'objection prise du danger de la propagation de la petite-vérole naturelle, par le moyen de l'inoculée, met en doute dans ses leçons publiques, & dans ses écrits imprimés que la petite-vérole inoculée soit une vraie

(a) Voyez *The Analifis of inoculation* by J. Kirpatrick, London 1754, p. 140. *Jour. Brit. avr.* 1754, p. 103. Rapport déjà cité de M. *Hosty*.

petite - vérole , & que son pus puisse servir à la communiquer (a).

8°. Il n'est pas possible que les juges ne soient indignés de voir que les calomnies les plus impudentes ne coutent rien à certains adversaires de la petite-vérole artificielle. On a dit & imprimé que sa majesté Prussienne avoit défendu l'inoculation dans ses états sous de grièves peines , & mis à l'amende les inoculés & les inoculateurs. Le bruit répandu , par une feuille périodique intitulée *la gazette d'Epidaure* , il y a environ trois ans , qu'un médecin de *Clermont* en Auvergne étoit mort de douleur d'avoir perdu son fils par l'inoculation , a détourné plusieurs particuliers de *Milan* de la résolution qu'ils avoient prise de faire inoculer leurs enfans. Le fait étoit controuvé. Jamais l'inoculation n'a été pratiquée à *Clermont*. Le jeune homme en question étoit mort de la petite-vérole naturelle. Mais la rétractation solemnelle de l'auteur de la *gazette d'Epidaure* n'a pas détruit à *Milan* la première impression de la fausse nouvelle. L'auteur anonyme d'une brochure qui parut il y a quelques mois sous le titre de *l'Inoculation terrassée par le bon sens* , a

(a) Voyez le *Traité des maladies des femmes grosses* , Paris 1761 , tome IV , pag. 294 & suiv.

le front d'avancer que monseigneur le duc de *Chartres* a eu la petite-vérole naturelle six mois après son inoculation. Cette imposture a été regardée avec mépris. Tout *Paris* est témoin du contraire ; mais , dans les provinces , dans les péis étrangers & à *Paris* même , dans la suite des temps , pourra-t-on se persuader , que ce fait imprimé sous les yeux de la cour & de la ville , dans une brochure qui s'est vendue publiquement , soit une insigne fausseté ? J'ai ordre de S. A. S. de la démentir hautement en son nom , & j'aurois dû le faire plutôt. Après un pareil exemple d'effronterie & de mauvaise-foi , il seroit superflu d'en ajouter d'autres.

Voilà , monsieur , les raisons qui , malgré mon zèle pour la propagation de la nouvelle méthode , me font attendre sans inquiétude l'arrêt définitif du Parlement , dont je ne redoute rien de contraire à l'usage libre & prudent de l'inoculation. Cette cour ne rendra pas un arrêt qu'elle sentira bien qu'il faudroit rétracter tôt ou tard. Le changement d'opinion des médecins est bien plus facile à prévoir qu'il ne l'étoit à l'égard de l'antimoine ; & ce qui s'est passé à *Londres* peut fournir un pronostic sûr pour *Paris*. La plupart des médecins anglois combattirent l'inoculation

tion, il y a quarante ans : il n'y en a pas un qui ne l'adopte aujourd'hui. La même chose arrivera parmi nous.

Mais, quelque favorable que puisse être à cet égard la décision de la cour, je ne prévois pas que la France recueille de long-temps les fruits qu'elle pourroit se promettre de cette heureuse invention. Je vois que vous avez à *Londres* un hôpital pour les inoculés, où les gens du peuple s'empressent d'être admis. Rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise qu'un pareil établissement, également ouvert, aux pauvres qui sont surpris de la petite vérole naturelle, comme à ceux qui veulent s'en préserver. Chaque jour il reçoit de nouveaux accroissemens par les libéralités continuelles de gens riches, & passionnés pour le bien public. J'ai moi-même été témoin du bon ordre qu'on y remarque, de la propreté, de la célérité, & , s'il est permis d'employer ici ce terme, de l'élégance avec laquelle s'y pratique l'opération de l'infertion; toutes les six semaines, sur cinquante personnes de l'un & de l'autre sexe alternativement. Malgré tout cela, vous savez que cet établissement ne peut être utile annuellement, quant à l'inoculation, qu'à quatre

cents personnes de la classe inférieure des citoyens. Les places & les fonds manquent pour en admettre un plus grand nombre. Nous sommes encore bien loin en France d'être aussi avancés.

La fondation de la plupart de nos hôpitaux est due à la libéralité de nos rois, & dans quelques villes, à la prévoyance des magistrats municipaux. Les revenus de ces maisons ont été prodigieusement augmentés, & sont encore journellement accrus par des legs pieux. Parmi le grand nombre d'hôpitaux de la capitale, il en est un qui porte le nom de *saint Louis*, son fondateur; particulièrement destiné aux maladies contagieuses, heureusement rares dans cette capitale. Il est très vaste, distribué avec beaucoup d'art, & tant par sa construction que par sa situation dans un fauxbourg, il semble beaucoup plus propre au traitement de ces fortes de maladies, surtout de la petite-vérole, la plus commune de toutes, que l'hôtel-dieu, beaucoup plus resserré & placé dans le centre de la ville. On a déjà proposé plus d'une fois, de donner cette destination, quant à son usage ordinaire à l'hôpital *S. Louis*; on y pourroit réserver un corps de logis pour y pratiquer l'inoculation sur les pauvres,

& par ce moyen prévenir les funestes effets d'une maladie , qui tous les ans , dans la capitale seule , attaque plus de dix mille citoyens. Quand la sûreté, l'utilité, la salubrité de la petite-vérole artificielle seront généralement reconnues, on ne peut douter que les revenus d'un pareil hôpital n'augmentent autant & peut-être avec plus de rapidité que ceux de l'hôpital de *Londres* : mais il faudroit commencer par guérir le peuple des préjugés, que semblent vouloir entretenir ceux qui seroient les plus propres à les combattre. Au-lieu d'effrayer les simples , en leur criant que recourir à l'inoculation , c'est tenter la providence , expression mystique , abusivement employée , à laquelle on ne peut, dans le cas présent , attacher aucun sens raisonnable ( *a* ) , il faudroit leur répéter , jusqu'à ce qu'ils l'eussent compris , que de plus de dix mille personnes qui sont annuellement attaquées de la petite-vérole à *Paris* , il en meurt environ quinze cent ; & que leur sauver la vie par l'inoculation , au risque d'en perdre trente, est non seulement un acte d'humanité , mais de charité chrétienne. Après tant de dé-

( *a* ) Voyez l'*Essai apologétique de M. Chais* , la Haye 1754 , page 77.

cisions théologiques, propres à rassurer les consciences les plus scrupuleuses de ceux, qui, sourds à la voix de l'évidence, ne connoissent que celle de l'autorité; on ne peut plus se dissimuler qu'il n'y a que la mauvaise foi, l'ignorance ou l'aveuglement, qui puissent employer les armes de la religion, pour combattre une pratique, dont l'usage pourroit évidemment conserver tous les ans trente mille sujets à l'Etat.

Je m'apperçois un peu tard, monsieur, que je me laisse entraîner à l'abondance de la matière & par les réflexions qui se présentent en foule. J'ai plus d'une fois oublié, dans le cours de ma lettre, que je parlois à quelqu'un à qui je ne puis apprendre, sur le sujet que je traite, que ce qui se passe de nouveau parmi nous. Je me suis seulement souvenu que mon dessein étoit de rendre ces lettres publiques en faveur de ceux de mes compatriotes, qui ne se lassent point de voir éclaircir des vérités, que la passion, & peut-être un intérêt mal entendu, ne se lassent point d'embrouiller. Il me reste, Monsieur, pour acquitter ma promesse, à vous donner une idée des différens écrits publiés pour & contre l'innoculation, depuis l'arrêt provisoire du 10 juin 1763. J'ai de la matière pour une 4<sup>me</sup>. lettre.



# QUATRIEME LETTRE

DE M. DE LA CONDAMINE,

A MONSIEUR

LE DOCTEUR MATY,

*de la Société Royale de Londres , de  
l'Académie de Prusse , Garde de la Bi-  
bliothèque du Cabinet Britannique, &c.*

SUR LES OUVRAGES POUR ET CONTRE L'INO-  
CULATION, QUI ONT PARU DEPUIS L'ARREST  
DU 10 JUIN 1763.

Paris, 15 Août 1764.

ON ÉTOIT las en ce péis-ci, monsieur,  
d'entendre parler d'inoculation ; mais  
les opérations se multiplioient, tant dans  
nos provinces méridionales qu'à *Paris*,  
& sur-tout depuis l'arrivée de M. *Gatti*,  
lorsque la durée de l'épidémie de 1762,  
fournit un prétexte spécieux aux cla-  
meurs des ant'-inoculistes, comme je  
vous l'ai marqué dans ma première let-  
tre, & donna lieu à l'arrêt du 10 juin  
1763, par lequel il est défendu, *provi-  
sionnellement*, de pratiquer l'inoculation

dans l'enceinte des villes. Depuis ce temps le zèle des partisans & des adversaires de la petite-vérole artificielle semble s'être ranimé ; & , dans le cours de huit & neuf mois , les écrits pour & contre se sont succédés rapidement. Je n'entreprendrai pas de vous les faire tous connoître , plusieurs ne sont point parvenus jusqu'à moi , & tous ne méritent pas qu'on en fasse mention. Je vous en donnerai du moins les titres ; ainsi que la notice de ceux dont j'ai eu connoissance & je suivrai , autant qu'il me sera possible , l'ordre des temps où ils ont paru. L'usage de marquer l'année de l'impression a commencé dans un temps où l'on imprimoit moins de livres en un an , qu'à présent en un mois ; & l'on devroit aujourd'hui marquer le mois de l'impression comme on marquoit autrefois l'année.

Voici les Ouvrages , qui , depuis l'arrêt , ont paru pour & contre l'INOCULATION.

I. *Mémoire sur l'inoculation , par M. le comte de Lauraguais , lu à l'académie des sciences , dont il est membre , le 6 juillet 1763.* Ce titre ne me permet pas de passer sous silence ce mémoire dont je ne vous aurois point parlé sans cela ; parce que je

vous avoue , qu'après l'avoir lu deux fois avec attention , je l'ai fort mal entendu , & je ne suis pas le seul. J'étois encore à *Londres* lorsqu'il fut lu dans une de nos séances , & je n'ai pu me mettre à portée depuis mon retour de consulter l'auteur. J'ai l'honneur d'être son confrère dans l'académie des sciences , où il a desiré d'occuper une place qui ne le dispense pas des travaux academiques , & dans laquelle il nous a donné de très-bons mémoires de chymie. Les dépenses considérables qu'il a faites pour découvrir les matières & la composition de la porcelaine du Japon , ont été suivies des plus heureux succès ; mais il n'est pas dans l'habitude de corriger des épreuves d'imprimerie , son mémoire est rempli de fautes d'impression , qui contribuent , sans doute à son obscurité.

Il contient d'ailleurs un assez grand nombre d'affertions dénuées de preuves. Il débute par une proposition énoncée d'une manière très-équivoque ; & qui pourroit induire les lecteurs en erreur , sçavoir que *la vingtième partie des hommes seulement n'a pas la petite vérole.* Le sens naturel de cette proposition est que tous les hommes , à un vingtième près , ont la petite-vérole ; & ce n'est

pas sans doute le sens de l'auteur : puisqu'il est évident que personne n'ignore que les avortemens, les coliques, les convulsions, les vers, les dents, le rachitis, &c. enlèvent un tiers ou plus des enfans la plupart au berceau, avant que d'avoir eu la petite-vérole; & qu'il meurt un assez grand nombre d'adolescens & de gens faits avant que d'avoir payé ce tribut (a). Il paroît donc que l'auteur a voulu dire que la vingtième partie des hommes n'est pas susceptible de la petite-vérole; ce qu'on peut soutenir avec assez de vraisemblance, mais ce qui n'est après tout qu'une conjecture fondée sur ce que le docteur *Jurin* a trouvé qu'il y avoit environ quatre inoculés de cent, sur lesquels l'opération ne produisoit aucun effet. Ce docteur avoue même que plusieurs, dans ce nombre, ont été reconnus depuis pour avoir eu cette maladie dans leur enfance: & je crois avoir bien prouvé dans mon second mémoire (b) que tous ceux sur qui l'insertion du virus variolique ne produit aucun effet, pourroient bien avoir eu la petite-vérole,

(a) Voyez *Recueil des pièces sur l'inoculation*. Paris 1756, pag. 56.

(b) *Mém. de l'académie des sciences*, année 1758, pag. 472 & suivantes.

quelques-uns même sans qu'on s'en fût apperçu ; & qu'enfin il est au moins très-vraisemblable , que tout homme est susceptible de cette maladie.

L'auteur du mémoire n'a pas été bien informé , quand il a dit que tous les inoculés de *M. Hosty* ont eu une petite vérole fort abondante. Je suis témoin oculaire que mademoiselle *Vaucanson* & mademoiselle *Valmalette*, inoculées l'une & l'autre par *M. Hosty*, n'ont eu qu'un très-petit nombre de boutons ; la première environ cinquante , l'autre guère davantage ; & elles ne sont pas les seules : il est vrai que presque tous les inoculés de *M. Gatti*, sont dans le même cas. Cependant lui-même , dans sa lettre , où il rend compte de ses inoculations, pag. 17, & dans son grand ouvrage, p. 187, convient de quelques exceptions.

*M.* le comte de *Lauraguais* renouvelle une proposition que j'ai faite il y a plusieurs années (a) & que vous avez même approuvée ; c'est d'inoculer avec la matière d'une de ces éruptions cutanées , qui s'annoncent au premier aspect comme la petite vérole ; mais qui en diffèrent par leur progrès , ainsi que par

(a) Voy. *Mercur de France*, septembre 1759, pag. 195.

leur durée , & qui se terminent en quatre ou cinq jours , sans aucun danger , c'est ce que vous nommez en Angleterre *swine-pox* ou *chiken-pox*, qu'on peut nommer en François *vérolette* , & que le plus souvent on appelle ici , par abus , *petite-vérole volante*. Il y a grande apparence que la fausse petite-vérole , supposé qu'elle puisse se transmettre par insertion , n'en produira qu'une semblable à elle-même , qui par conséquent ne préservera point de la vraie petite-vérole. Cette expérience pourroit au moins servir à fixer les limites qui séparent les deux maladies , que quelques ant'-inoculistes affectent aujourd'hui de confondre , en n'admettant entr'elles de différence que du plus au moins ; afin d'avoir un prétexte de plus , pour soutenir qu'on peut reprendre la petite-vérole naturellement après l'avoir reçue par inoculation.

La nature de la maladie , que produiroit cette nouvelle insertion , serviroit de plus à éclaircir la question qui n'en n'est plus une parmi vous , mais qui partage encore nos médecins en France , *si l'on peut en effet avoir deux fois une vraie petite-vérole*. En mon particulier , je n'en ai jamais nié la possibilité. Le témoignage de plusieurs médecins de nom , cités par

M. de Haën , suffiroit pour m'empêcher de nier ce qu'ils affirment. Je me suis donc contenté de prouver (a) que, même en supposant qu'un inoculé pût reprendre une vraie petite-vérole, ce dont on ne connoît pas d'exemple bien avéré, l'avantage & la sécurité de l'inoculation ne seroient diminués, par-là, que d'une partie absolument insensible; & cela seroit encore vrai, quand le danger d'une rechute mortelle seroit soixante & dix fois plus grand que je ne l'ai conclu; d'où il s'ensuit que cette objection est la plus frivole de toutes celles qu'on oppose à l'inoculation.

II. *Le Conseil de la raison, ou Lettre de M. \*\*\* , de l'académie de Danemark, à M. E. M., de l'académie royale de chirurgie, sur l'inoculation de la petite-vérole, brochure anonime, in-12 de 24 pag. sans nom d'auteur & d'imprimeur. Cette lettre est datée du 10 mai 1763, à Copenhague; mais elle n'a paru à Paris que plus d'un mois après l'arrêt du 10 juin. L'auteur donne une histoire fort sommaire de l'inoculation: il nous apprend qu'il a*

(a) Voyez *Mercur de France*, juin 1759; pag. 165 & suiv.

inoculé les deux fils , & répond à trois objections qu'on a faites à cette méthode ; il ne dit rien de nouveau & qui ne soit mieux exposé ailleurs. Plusieurs faits ne sont pas énoncés exactement.

III. *Lettre à M. \*\*\*. contre l'inoculation qui combat le mémoire historique de M. de la Condamine , lu à l'académie des sciences , &c.* ( je ne transcris pas le reste du titre où il y a un gros solécisme. ) à Nancy & se vend à Paris , chez Valleyre fils in-12 , 132 pages. Cette lettre est signée de Saint , personne n'en connoît l'auteur. Ce n'est point un médecin. Je n'en juge pas seulement parce qu'il laisse voir qu'il est peu instruit sur le fait de l'inoculation , ( plus d'un docteur en médecine a prouvé par ses écrits , qu'il étoit dans le même cas ); mais parce qu'il dit beaucoup de mal de cette profession , & qu'il paroît , par tous ses raisonnemens , qu'il est un très - mauvais physicien. Quelque mauvais plaisant diroit peut-être encore que ces deux preuves ne sont pas plus concluantes que la première ; mais je m'en contente. Quoiqu'il en soit de la profession de l'auteur , il paroît avoir très-peu de connoissance des ouvrages écrits pour & contre l'inoculation. Il ne parle que

de mon premier mémoire de 1754 (a); qu'il me fait l'honneur d'appeler séduisant, & qu'il suppose n'avoir pas encore été contredit, quoiqu'il fasse mention de la dissertation de M. *Cantwel*. Au reste il cite faux le plus souvent; & me fait dire ce que je n'ai point dit. Il parle des influences malignes des astres, des comètes & des étoiles volantes. Il n'a de commun, avec les autres adverfaires de l'inoculation, que de répéter des objections triviales & de dissimuler les réponses. Il soutient hardiment que la petite-vérole n'est pas dangereuse & qu'il ne meurt communément, de cette maladie, qu'un malade sur vingt. Que n'est-il le seul qui l'ait dit? Je donnerois plus hardiment à cette proposition le nom qui lui convient. J'aurai l'occasion d'y revenir en vous rendant compte d'un autre ouvrage. Comme mon témoignage pourroit paroître justement suspect sur un auteur qui a pour but direct de me réfuter, je m'en rapporte à la notice qu'a donnée de cet écrit l'auteur des nouvelles littéraires du journal des sçavans, de février dernier, celui là même des six commissai-

(a) Cette seule citation est encore une assez bonne preuve que l'auteur n'est pas membre d'une faculté de médecine, du moins de celle de *Paris*.

saïres qui a fait volte-face à l'inoculation \*.

IV. *Dissertation sur la petite-vérole & l'inoculation*, in 12, 92 pag. se trouve à Paris chez Bauche. C'est une seconde édition avec quelques additions d'un ouvrage qui avoit paru en 1758, de M. Pajon Desmoncets, membre de la faculté de Paris, dont nous trahissons la modestie en le nommant. Il avoit vainement sollicité l'approbation de la faculté pour sa première édition : il ne lui a pas présenté la seconde. L'auteur soutient que *la petite-vérole n'est pas dangereuse, & qu'on n'en meurt que parce qu'on en a peur*. Il en conclut que *l'inoculation est au moins inutile*. Je ne fais que transcrire littéralement la notice qu'en donne le journal des sçavans de février dernier, d'après le journal de médecine de janvier : je n'y ajouterai qu'un mot. Peu de gens passeront à l'auteur ses deux principes, que *la petite-vérole n'est pas dangereuse, & que la peur seule la rend mortelle* ; mais en les lui passant, on pourroit non-seulement lui nier sa conséquence, mais en tirer plus légitimement une toute contraire. Car si, la peur seule rend la petite-vérole dangereuse, l'inoculation, qui substitue

\* Il est depuis rentré sous ses drapeaux.

ordinairement une fièvre de 24 heures , a tous les accidens effrayans de cette maladie , est très propre à guérir de la peur , & par conséquent à faire cesser le danger. L'Auteur dit beaucoup de mal de l'Inoculation & laisse ses raisons à deviner.

V. *Observation sur la petite-vérole naturelle & artificielle , à la Haye ; se trouve à Paris chez Didot le jeune , 40 pag. in-12.* Ce petit ouvrage est de M. Vernage , ancien docteur de la faculté , qui n'habite à Paris que six mois de l'année , ne pratique la médecine que pour ses amis , & jouit de la considération que ses longs travaux & ses succès lui ont acquise. Il fait part au public des observations que lui a dictées sa longue expérience , sur la manière de traiter la petite-vérole naturelle : exemple qui devroit être suivi de tous les grands praticiens. Il prescrit les précautions les plus propres pour prévenir les accidens & les suites de la petite-vérole ; il conclut que le plus sûr de tous les moyens est de la procurer par inoculation. Ce suffrage est d'un grand poids , & fournit une exception de plus à la fausse supposition que tous les anciens médecins de Paris font opposés à l'inoculation.

VI. *Réponse à une des principales objections, qu'on oppose maintenant aux partisans de l'inoculation*, 24 pag. in-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Mais on sçait cet écrit est de M. le chevalier de *Chastellux*, colonel du régiment de Guienne: le premier adulte en France, qui ait donné l'exemple à ses concitoyens, en se faisant inoculer à l'âge de 21 ans, & l'un de ceux qui a le mieux établi, dans plusieurs écrits, les avantages de l'inoculation. Il prouve très-bien dans celui-ci, que les inoculations faites dans *Paris* n'ont point augmenté le nombre de *petites-véroles naturelles*. Cet ouvrage a précédé ceux qui depuis ont traité la même matière, & tous ne laissent rien à desirer sur la réfutation d'une objection surannée, dont les ant'-inoculistes ont fait un phénix plus merveilleux que celui de la fable, en le ressuscitant au bout de trente ans.

VII. *Réflexions sur l'inoculation de la petite-vérole, & sur les moyens de délivrer l'Europe de cette maladie: mémoire lu à l'académie de Lyon*, par M. *Rast* le fils; à Lyon 1763, in-12 de 40 pages. Un jeune médecin de *Lyon* a cru trouver  
une

une preuve évidente que la contagion causée par l'inoculation, augmentoit le nombre de morts de la petite-vérole ; dans la comparaison qu'il a faite des 38 années, antérieures à 1721, avant que l'on connût l'inoculation en Angleterre, aux 38 années subséquentes ; en faisant voir que le nombre total des morts, & en particulier des morts de la petite-vérole, avoit été plus grand à *Londres*, dans cette dernière période, que dans la précédente. La réponse à cette objection a suivi de près.

VIII. M. Le chevalier de *Chastellux*, dans un second écrit intitulé : *Nouveaux éclaircissimens sur l'inoculation de la petite vérole, pour servir de réponse à un écrit de M. Rast, médecin de Lyon.* in-12, 35 p. fait d'abord remarquer qu'il ne suffit pas de prouver que la mortalité de la petite-vérole étoit augmentée à *Londres*, pour en conclure que cet accroissement avoit l'inoculation pour cause ; & il se sert d'une comparaison aussi juste qu'ingénieuse, pour faire sentir la fausseté de la conséquence que tire *M. Rast*, dont le raisonnement ressemble à celui-ci. Dans les 20 premières années du règne de *Jacques I*, il est mort à *Londres*, année commune, 300 personnes de plus que pendant 20 années du règne

Se trouve  
à Paris chez  
*Musier*.

d'*Elisabeth* : donc le règne de *Jacques I* a causé la mort à 6000 personnes. M. le chevalier de *Chastellux* fait voir ensuite que, dans les 38 années de la première période de M. *Rast*, la petite-vérole avoit eu une marche si peu constante, qu'en divisant ces 38 ans en trois ou quatre époques, on trouve de grandes variétés de l'une à l'autre, & dans la dernière, une augmentation excessive dans la mortalité de la petite-vérole, qu'on ne peut attribuer à l'inoculation, puisqu'elle n'avoit pas encore été pratiquée à *Londres* : que dans les 38 années suivantes, divisées pareillement en plusieurs, époques l'augmentation de la mortalité de la petite-vérole n'a pas été moins irrégulière dans ses progrès que dans le cours de l'époque antérieure à l'inoculation; que la mortalité de la petite vérole fut de près du double plus forte de 1680 à 1689 inclusivement, que dans les vingt années suivantes, & qu'elle n'a jamais été si grande depuis l'inoculation introduite, que dans les neuf années qui l'ont précédées, ce que M. *Rast* paroît avoir dissimulé. M. de *Chastellux* fait diverses autres combinaisons, dont le résultat prouve qu'il n'y a rien à conclure contre l'inoculation, de l'augmentation de mor-

ralité de la petite-vérole , à *Londres*. Cet ouvrage , comme tout ce qui sort de la plume de M. le chevalier de *Chastellux* , est écrit avec élégance & précision.

Quant aux moyens proposés , par M. *Rast* , pour extirper la petite-vérole , en interdisant toute communication , ils paroissent absolument impraticables.

IX. *L'Avis sur l'inoculation de la petite-vérole* , signé *Candide* , parut en octobre 1763. C'étoit alors une brochure maigre n-12, de 30 pag. Dilatée jusqu'à 116 pag. en moins de trois mois, elle s'est reproduite , au commencement de cette année , sous le titre indécent de *l'Inoculation renvoyée à Londres par M. \* \* \** , docteur en médecine. Il ne paroît pas cependant que l'inoculation ait pris le congé que le docteur *Candide* lui donne ; & je crois qu'elle fera plutôt le voyage de *Madrid* qu'on ne la verra reléguée à *Londres*. Si l'auteur de cette production a cru ne pouvoir mieux se cacher que sous le nom de *Candide* , il s'est trompé. L'auteur du journal de médecine nous apprend qu'elle est de M. *le Hoc* , ancien docteur de la faculté , que l'on peut comparer à M. *Hecquet* , par sa prévention , son acharnement & ses invectives con-

tre l'inoculation , ainsi que par son ton dogmatique. Dans la première édition il répondoit en six monosyllabes , c'est-à-dire , par *oui* & par *non* , à six questions qu'il se proposoit. Je me trompe : il employoit jusqu'à quatre mots pour répondre à la sixième : *l'inoculation doit-elle être permise ou tolérée ?* Et sa réponse étoit , *Ni l'un , ni l'autre*. Il réduisoit à un petit nombre de lignes la preuve de chacune de ses assertions. Il accusoit d'incompétence les académiciens , les géomètres & les physiciens qui ont écrit sur cette matière , par la raison qu'ils ne sont pas médecins. Faut-il l'être , pour compter les morts de la petite-vérole naturelle , & ceux à qui l'inoculation sauve la vie ? Dans la seconde édition est un peu moins laconique , mais tout aussi tranchant que dans la première. n'y a pas un mot , dans ses assertions qui ne puisse être , je ne dis pas seulement contesté , mais argué de fausseté. Qu'on en juge par cette tirade , page 6.

*Les 6456 malades de la petite-vérole naturelle (de l'hôpital de Londres , dont le quart est mort) étoit , dit Candide , le restant de celles qu'on avoit jugées dignes d'être inoculées , les femmes enceintes , les vieillards , les épileptiques , ceux qui portent dans le*

*sang différens virus scrophuleux , dartreux , scorbutiques , éréfipélateux , vénériens . . . .* ( comme si la petite-vérole naturelle choissoit les gens infirmes par préférence , au lieu qu'on remarque le contraire ). *Les 3454 inoculés étoient continua-t-il , l'élite de la jeunesse de 7 ans jusqu'à 12 , ( notez qu'il y en a jusqu'à 40 ans ) & page 68 , La contagion de la petite-vérole doit être AU MOINS de 6 personnes pour un inoculé , &c.*

Telle étoit , ou peu s'en faut la progression que *Wagstaffe* , en 1721 , supposoit dans les calculs réfutés dans le temps par *Arbuthnott* , & démentis depuis , par quarante ans d'expérience : calculs suivant lesquels la terre entière eût été couverte de petite-vérole en moins d'un an.

Nous voyons , je le répète , toutes les mêmes scènes qui se sont passées à *Londres* , il y a quarante ans , & dont une partie s'est répétée en *Hollande* , se renouveler sous nos yeux en *France* : mêmes objections physiques & morales , mêmes calculs , mêmes déclamations , mêmes suppositions de faits. Tous ces débats se sont terminés , à *Londres* , par un acquiescement général de tous les maîtres de l'art à la pratique de l'inoculation , & il en fera de même à *Paris*. Mais ce jour semble s'éloigner , & loin d'ouvrir

les yeux & de profiter de l'exemple de nos voisins , pour abrégér les délais , il paroît que les adverfaires de cette méthode prennent à tâche de fournir un nouvel argument aux Anglois pour appuyer leur prétention , d'avoir un fiécle d'avance fur les autres nations de l'Europe , quant aux progrès de l'esprit humain. Je reviens au docteur *Candide*.

Quand on cite le témoignage de MM. *Chirac & Molin* , à qui deux ou trois cens personnes vivantes ont entendu dire qu'en cinquante ans de pratique ils n'avoient jamais vu de seconde petite-vérole dans un même fujet , notre docteur nie le fait ; parce que MM. *Chirac & Molin* ne l'ont point écrit. Mais des médecins à qui leur nombreufe pratique laiffoit à peine le temps de prendre leur repas , trouvoient-ils celui d'écrire ? mais M. *Vernage* , après quarante ans de pratique , ne vient il pas de configner , par écrit , la même affirmation dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut ? mais le docteur *Mead* , l'*Efculape* de l'Angleterre , mort depuis douze ou quinze ans dans un âge très-avancé , ne penfoit-il pas de même , & ne l'a-t-il pas écrit dans fon traité *De variolis & morbillis* , chap. V , où il traite de l'inoculation ? Le grand *Boerhaave* , dans

ses leçons recueillies par *M. Van-Swieten*, & *M. de Haller* (a), sont de même avis. *M. Tissot*, dans sa lettre à *M. de Haën*, en cite beaucoup d'autres. Je ne me ferois jamais douté que je pusse apprendre de pareils faits à un docteur en médecine ; mais messieurs les ant'-inoculistes se piquent de ne rien lire de ce qui s'écrit en faveur de l'inoculation, & donnent des preuves, dans tout ce qu'ils écrivent, qu'ils sont fidèles à cette résolution. Les témoignages que je viens de citer, & l'opinion de tous les médecins de *Londres*, prouvent que le fait d'une seconde petite-vérole, dans un même sujet, s'il n'est pas douteux, est au moins infiniment rare ; & , par conséquent, que la possibilité d'une rechute est le plus frivole de tous les argumens contre l'inoculation : ce que je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence (b).

Si le docteur *Candide* fait une troisième édition de son ouvrage ; il retranchera probablement des assertions plus que téméraires, dont quelques-unes ont

(a) Voyez *Lett. de M. de Haën à M. Tissot. Lauzanne 1759*, pages 228 & 232.

(b) Voyez *second memoire sur l'inoculation, mém. de l'acad. des sciences 1758*, pag. 481, & suiv.

été relevées par l'auteur du journal de médecine (a). Je suis d'autant plus fondé à le croire, que notre docteur a donné la preuve qu'il n'est pas incorrigible. Il avoit dit dans sa première édition, pag. 11, après MM. Cantwel, de Haën, Astruc, Dorigny, &c. qu'il ne meurt pas communément de la petite - vérole un malade sur vingt, ce qui peut être vrai dans certaines épidémies bénignes, mais qui est évidemment faux à tout prendre. J'aurois le même droit de dire qu'il en meurt un sur trois, puisque ce cas arrive aussi quelquefois, comme à Rome dans l'épidémie de 1754; & qu'il y en a de plus meurtrières. Hoffman parle d'une qui ne pardonnoit qu'à un sur dix. On a vu cet exemple se renouveler à Padoue en 1759 (b). J'avois conclu des listes mortuaires de Londres de 42 ans, recueillies par M. Jurin (c), & prolongées jusqu'à 67 par une société de médecins & de chirurgiens de Rotterdam (d), que la quatorzième partie du total des morts étoit vic-

(a) Mai 1764, pag. 474 & suivantes.

(b) Lettre de M. Tissot à M. de Haën, p. 31. N<sup>a</sup> Scoperta da Francesco Berzi. Padova, 1759.

(c) Recueil des pièces sur l'inoculation, Paris 1756, chez Vincent. pag. 53.

(d) De inenting der Kinderpokjes, &c. in-8. Rotterdam, 1757. Tab. p. 63.

time de la petite-vérole, année moyenne. M. *Daniel Bernoulli*, par diverses considérations sur les listes de *Londres*, & par celles de plusieurs villes d'Allemagne, avoit trouvé que cette maladie seule détruisoit la treizième partie du genre humain. Mais, encore une fois, les docteurs *Candides* ne lisent point les ouvrages favorables à l'inoculation. L'écrit de M. *Rast* a dû, par une raison contraire, exciter leur curiosité. Il a paru dans l'intervalle des deux éditions de celui de notre docteur. Or, M. *Rast* renchérit sur MM. *Jurin & Bernoulli*, & porte le ravage annuel de la petite-vérole, jusqu'à un douzième de l'humanité. C'est par cette voie, probablement, que *Candide*, en 1763, aura sçu les nouvelles de *Londres* de 1721. J'avois aussi prié plusieurs personnes d'avertir le docteur, que regardant comme une vérité démontrée, que *la quatorzième partie, tout au moins, du genre humain mourroit de la petite vérole*, & plein de respect d'ailleurs pour son témoignage, qu'il ne mourroit pas de cette maladie un malade sur vingt, j'en tirois cette conséquence, qu'il falloit selon lui, qu'il y eût un tiers plus de malades de la petite-vérole, qu'il n'y avoit d'hommes dans le monde. Quoi qu'il en soit de la manière, dont la révélation

de cette vérité est parvenue jusqu'au docteur, *sa Candeur* a retranché de sa nouvelle édition l'affertion contraire ; mais il en laisse beaucoup dont l'examen me meneroit trop loin. En voici , par exemple , une très-remarquable , & sur laquelle je n'ai pas le moindre doute , puisqu'il s'agit d'un fait dont le docteur dépose comme témoin oculaire. Dans l'hôtel-dieu de *Paris* , dont il est médecin depuis trente ans , on ne voit pas que la petite-vérole se communique d'une salle à l'autre , par la sage précaution de placer ceux qui en sont attaqués dans le haut des bâtimens , situés à une extrémité de l'hôpital. Pour cette fois , le docteur ne m'a pas laissé tirer la conséquence , qu'il suffiroit donc , pour prévenir la contagion , d'ordonner qu'on n'inoculeroit qu'au plus haut étage des maisons du peuple ; il m'a prévenu , & voici sa conclusion , pag. 118. *La Cour est suppliée , pour le bien public , d'ordonner qu'aucune inoculation ne pourra être faite qu'à trois lieues de la capitale & des autres villes du royaume , avec défense d'y rentrer sans avoir fait quarantaine , comme pour la peste.* Je quitte à regret un si grand dialecticien.

X. *L'inoculation terrassée par le bon*

*sens* 1763, sans nom d'auteur, d'imprimeur, ni lieu d'impression.

Je vous ai déjà parlé, monsieur, de cette production : Je manque de termes pour la qualifier. Elle ne contient que 19 pages in-16, & je dirois que c'est un tissu de riens, si elle n'étoit remplie de plats raisonnemens sans suite, d'inconsequences, de contradictions & d'une imposture impudente. On y lit, pag. 4, que *peu de personnes échappent à la petite-vérole* ; & neuf lignes plus bas, qu'*un nombre infini de personnes ne l'ont jamais eue* : pag. 6, que *M. le duc de Chartres, cinq ou six mois après l'inoculation, a eu la petite-vérole naturelle* : pag. 7, que l'auteur *pourroit rapporter plusieurs autres exemples ; mais qu'il se borne à celui-ci*. J'ai déjà dit, & je le répète, que S. A. S. m'a ordonné de démentir publiquement cette imposture : elle n'a pas besoin d'être démentie à Paris ni à la Cour, où le plus léger accès de fièvre de ce Prince, feroit une nouvelle publique ; mais l'impression transmet le plus mauvais ouvrage dans les provinces & les péis étrangers ; où l'on n'est pas à portée de distinguer le vrai du faux. On ne conçoit pas quel peut avoir été le but de l'auteur. Une digression à propos de rien, qui amène une note où il pré-

conise un livre nouveau, intitulé *Maladies des chevaux*, me feroit croire que son premier dessein n'étoit que de procurer le débit de ce livre : mais il falloit commencer par inspirer de la curiosité pour la feuille, où ce livre étoit vanté, & la fiction de la petite-vérole de monseigneur le duc de Chartres, lui a sans doute paru le meilleur moyen. Il avoit sous les yeux l'exemple de la première feuille de la gazette d'*Epidaure*, qu'une imposture de cette espèce, quoique sur un sujet obscur, a rendue célèbre. Telles sont les armes avec lesquelles on a le plus souvent combattu la petite-vérole artificielle.

L'auteur de l'*inoculation terrassée par le bon sens* a bien fait de cacher son nom, & c'est la seule preuve de *bon sens* qu'il ait donnée. Il a craint qu'on ne lui appliquât cet apophtegme.

*Quicumque turpi fraude semel innotuit,  
Etiam si verum dicit, amittit fidem.*

D'un mensonge impudent quiconque est convaincu,  
Lors même qu'il dit vrai, perd le droit d'être cru.

A Londres,  
& se trouve  
à Paris chez  
Dessaints ju  
nior.

XI. *Examen de l'inoculation par un médecin de la faculté de Paris*, in-12, 340 pag. Ce titre annonce l'impartialité, & celui de médecin suppose, dans

l'auteur, les qualités les plus propres à bien traiter son sujet. Plusieurs lecteurs, pour qui la matière étoit neuve, ont pu croire que la seule lecture d'un traité, portant le titre d'*Examen sur l'inoculation, par un docteur en médecine*, alloit les instruire à fond de tout ce qui concernoit cette méthode. Je connois un jeune magistrat aussi respectable par ses lumières que par son nom, qui probablement en avoit porté ce jugement; mais il est à cet égard dans le même cas où seroit le juge qui n'auroit lu que le factum d'une des deux parties. Le livre de M. Dorigny, qui s'est fait connoître pour auteur de l'ouvrage, n'est point un examen, mais un plaidoyer contre la petite vérole artificielle; & son but est visiblement d'en proscrire l'usage comme pernicieux. Il passe sous silence, comme inutile, l'histoire de cette pratique: cependant cette histoire est peut-être ici ce qu'il y a de plus important, & pourroit suffire pour asseoir un jugement sur l'utilité de l'opération. Il est du moins certain que pour s'instruire complètement il suffit d'y joindre la connoissance des objections faites contre la méthode & celles des réponses, & cette connoissance peut encore être regardée comme faisant partie de l'histoire des

faits. Jettons un coup-d'œil sur le plan de l'ouvrage de M. Dorigny.

Pour admettre cette pratique, il faut selon lui trois conditions. 1°. Qu'elle soit exempte de danger pour ceux qui s'y soumettent, soit dans la petite-vérole qui en résulte, soit dans ses suites. 2°. Que ceux qui ont été une fois inoculés soient désormais à l'abri de l'assaut de petite-vérole. 3°. Que les inoculés recueillent cet avantage sans aucun risque ou dommage pour le reste de la société, & singulièrement sans que la contagion se multiplie. On voit au premier coup d'œil qu'on ne peut accorder à M. Dorigny les trois principes, sans distinction ni restriction: mais que diroit-il si on les nioit absolument? c'est ce que l'auteur ne paroît pas avoir prévu, puisqu'il les pose comme évidens, sans faire le moindre effort pour les prouver. Mais aussi peut-être, est-ce dans cette omission que consiste le plus grand art de son livre. Il a pu croire, sans se tromper, que la confiance avec laquelle il avançoit, comme des axiômes, ses trois propositions fondamentales, & d'ailleurs spécieuses, leur tiendroit lieu de démonstration, à l'égard du plus grand nombre de ses lecteurs. Il ne s'attache qu'à prouver que la pratique de la

petite-vérole artificielle ne remplit pas les trois conditions qu'il regarde comme indispensables. Il faudroit un ouvrage au moins aussi étendu que le sien pour discuter ses preuves. D'autres en ont déjà montré la foiblesse \*. Je prens une voie plus courte. Je lui veux bien accorder qu'il a prouvé que l'inoculation ne satisfait complètement à aucune des trois conditions qu'il exige pour l'admettre ; mais je soutiens qu'aucune de ces conditions n'est nécessaire pour reconnoître que l'inoculation est utile & salutaire, & qu'elle tend au bien général de l'humanité.

\* V. Journ.  
de Médecine.  
Avril 1764.

1°. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit exempte de danger pour ceux qui s'y soumettent ; & , sans soutenir avec quelques grands inoculateurs , que bien administrée elle est en effet exempte de danger , il suffit , pour l'admettre , que le danger , auquel elle expose celui qui s'y soumet , soit incomparablement moindre que celui auquel elle le soustrait , & qu'il ne peut éviter qu'en s'y soumettant. Tout homme qui n'a pas payé le tribut à la petite-vérole court risque d'en être surpris , d'être défiguré , perclus , mutilé , même d'en mourir ; & il ne peut se dérober à ces risques qu'en se livrant à

celui de l'inoculation , lequel , supposé qu'il existe , est infiniment moindre que ceux qu'il évite. Il est donc plus sûr de se faire inoculer , que d'attendre la petite-vérole des mains de la nature. Donc il n'est pas nécessaire , comme le suppose M. Dorigny , pour admettre l'inoculation , qu'elle soit exempte de danger pour ceux qui s'y soumettent. Il doit m'être permis de répéter un argument aussi décisif que celui-ci , jusqu'à ce qu'on ait au moins tenté d'y répondre.

2°. Il faut , dit M. Dorigny , que ceux qui ont été une fois inoculés soient désormais à l'abri de la petite-vérole. Cette assertion est purement gratuite. Tout ce qu'on peut accorder à l'auteur , c'est qu'il faut que ceux qui ont une fois reçu la petite-vérole par inoculation , ne soient désormais pas plus sujets à la petite-vérole que s'ils l'avoient eu naturellement. Car de quel droit exigeroit-on que la maladie artificielle eût plus de privilège que la naturelle pour préserver de la rechute ? Or , il est très-certain que l'insertion de la petite-vérole , quand elle a produit son effet , garantit du moins autant de la récidive , que la petite-vérole naturelle. Je dis du moins autant , parce que s'il est vrai , comme le prétendent quelques médecins ,

médecins, contre l'avis d'un beaucoup plus grand nombre, qu'on peut avoir deux fois une vraie petite-vérole, il n'y a du moins aucun exemple bien avéré d'une seconde petite-vérole dans le même sujet, après l'inoculation, quand elle a produit son effet. On peut voir dans les mémoires de l'académie pour 1758, pag. 477 & suiv. ce que l'on doit penser de l'exemple le mieux attesté, parmi le petit nombre de ceux qu'on a cités sans preuve, d'une seconde petite-vérole après l'inoculation; & si l'on peut, sans contradiction, en tirer des conséquences raisonnables contre cette pratique.

3°. Enfin, il faut, selon M. Dorigny, pour admettre l'inoculation, que les inoculés en recueillent l'avantage, sans aucun risque ou dommage pour le reste de la société, & singulièrement sans que la contagion se multiplie. C'est ici la plus spécieuse des trois conditions qu'exige notre auteur, & la plus propre à faire illusion; parce qu'il semble au premier coup-d'œil qu'elle est admissible; cependant, examinée de près, elle n'est pas plus nécessaires que les deux premières. Ainsi, sans m'arrêter à combattre les conséquences qu'il tire du défaut de cette condition,

ce que j'ai déjà fait ailleurs (a), & pour suivre mon plan de réfutation ; je nie l'auteur sa proposition, comme beaucoup trop générale, & je soutiens qu'il n'est pas nécessaire, pour admettre l'inoculation, que les inoculés en profitent sans aucun risque ou dommage quelconque pour les autres, &c. & qu'il suffit, pour la rendre admissible, que le risque qu'elle peut faire courir aux autres qu'à l'inoculé soit volontaire & puisse être aisément prévenu. Or, il est évident que le risque de celui qui s'expose, en fréquentant de propos délibéré un malade qu'il sçait être atteint d'un mal contagieux, ne peut être que volontaire, & que rien n'est plus aisé que de s'en garantir. Si l'on objecte que l'inoculé même, en se produisant dans le monde, peut communiquer son mal, je répons 1°. que les exemples qu'on a cités à ce sujet, & qui se réduisent à deux ou trois, ne prouvent rien ; parce que ceux que l'on accuse de cette imprudence n'étoient pas encore infectés, & n'ont pu communiquer un mal qu'ils n'avoient pas ou n'avoient plus, sur quoi je renvoie à ma première lettre. 2°. Je répons qu'il est très-aisé de mettre ordre à cet inconvénient par un règlement de police :

(a) Voyez première lettre, pag. 15 & suiv.

Enfin, quand on laisseroit un libre cours à la contagion de la petite-vérole inoculée (ce que je suis fort éloigné de conseiller,) il n'est rien moins que prouvé que cette contagion fût nuisible au bien général de la société, puisque la contagion supposée ne feroit qu'avancer, dans ceux qui en seroient susceptibles, l'acquiescement du tribut qu'ils doivent payer tôt ou tard à la petite-vérole, mais avec plus de risque pour eux dans un âge plus avancé, comme aussi plus de danger pour les autres, de leur communiquer une infection imprévue, & plus abondante; par conséquent beaucoup plus aisée à répandre, dans le cours d'une maladie plus longue & plus dangereuse : d'où il résulteroit une plus grande quantité de morts; c'est-à-dire une plus grande perte pour la société. Cette objection du danger de la contagion de la petite-vérole inoculée est si complètement réfutée dans plusieurs des ouvrages dont il me reste à vous rendre compte, & spécialement dans celui de M. *Gatti*, déjà cité, que je ne m'y dois pas arrêter plus longtemps. D'ailleurs, la difficulté tombe moins, je le répète, sur la petite-vérole inoculée que sur la naturelle, contre la

contagion de laquelle on ne prend peut être pas assez de précautions.

Les trois conditions prescrites par M. *Dorigny*, pour admettre l'inoculation, ne sont donc point nécessaires pour reconnoître ses avantages & son utilité. Ainsi quand il auroit bien prouvé qu'aucune de ces trois conditions n'est remplie dans la pratique de la petite-vérole artificielle, son travail seroit en pure perte. Je pourrois m'en tenir là; mais il faut vous mettre à portée de juger des preuves de M. *Dorigny*. Veut-il prouver que la petite-vérole inoculée est dangereuse? il recueille, avec choix (page 56 & suiv.) dans les auteurs favorables à l'inoculation, *Timoni*, *Pylarini*, *Jurin*, &c. les aveux de quelques accidens (a) mais sans faire mention des succès sans nombre qui établissent la règle, ni des circonstances particulières qui changent l'espèce, & font une exception.

Page 60, il dit que *M<sup>lle</sup>*. Des ..... inoculée (à Paris en 1757) eut des symptômes si graves, & éprouva un danger si évident, que les trois médecins qui la voyoient *M<sup>rs</sup>*. P. L. H. ne comptoient presque

(a) Voyez *Recueil des pièces sur l'Inoculation* aux endroits cités.

plus sur elle. M. Dorigny paroît aussi peu instruit des circonstances, que du nom de la personne qu'il désigne par *Mlle.* Des . . . . . & qui est mademoiselle d'Aiguillon, fille du duc de même nom. J'ai sçu dans le temps même que cette demoiselle eut une hémorragie par le nez, peut-être des mouvemens convulsifs, & du délire; accidens ordinaires en pareil cas (aux enfans sur-tout & aux jeunes personnes), mais qui ne sont point dangereux, qui cessent d'eux-mêmes aussitôt que l'éruption paroît (a), & qui n'effrayent point les inoculateurs exercés. Des trois médecins qui voyoient mademoiselle d'Aiguillon, M. Hosty étoit le seul qui eut quelque expérience de la petite-vérole artificielle. Dans le cours de 252 opérations qu'il avoit suivies à Londres en 1755, il avoit dû voir plus d'une fois de pareils accidens, mais il n'étoit alors que spectateur, & rien ne rouloit sur lui: à peine avoit-il dirigé seul cinq ou six opérations, quand il se trouva chargé de celle de mademoiselle d'Aiguillon. Dans ces circonstances, seroit-il

(a) Voyez *Mém. de M. Ramby*, dans le *Recueil des pièces*, pag. 231 & suiv. *Butini*, pag. 78, &c. *Analyse de Kirpatrick Tissot. Inoculation justifiée*, &c.

surprenant que l'intérêt qu'il prenoit à la vie précieuse qui lui étoit confiée, la crainte de compromettre sa réputation par un événement malheureux, dans une de ses premières cures, qui fixoit l'attention publique, lui eût inspiré des allarmes qu'il n'auroit pas aujourd'hui en pareil cas?

M. Lorry cité à la même page, comme ayant dit que madame de *Boulogne*, madame de *Belzunce* & son fils avoient essuyé une maladie véritablement dangereuse, nie le fait : il offre à M. *Hosty* de lui donner un certificat qu'il n'a jamais dit ce qu'on lui fait dire.

Pag. 70, on est autorisé à avancer, sans crainte d'aller trop loin, qu'il ne meurt pas de la petite-vérole la vingtième partie de ceux qui en sont attaqués. C'est là précisément l'affertion que le docteur *Candide* a prudemment supprimée dans sa nouvelle édition. J'ai prouvé que cette proposition étoit incompatible avec une vérité de fait, confirmée par plus d'un siècle d'expérience (a), que la quatorzième ou la treizième partie du genre humain mouroit de la petite-vérole; & que cette même proposition conduiroit

(a) Voyez *Nécrologes de Londres*, recueillis par M. le chevalier de *Chastellux*, *Nouveaux éclaircissemens*, &c.

à cette conséquence absurde, qu'il y a un tiers de plus de varioleux qu'il n'y a d'hommes au monde.

Pag. 105, M. Verdelhan a traité un enfant dont on ne pouvoit attribuer l'état de langueur auquel il a succombé qu'à l'inoculation. Cet enfant se nomme Poursel, il demeure chez son pere rue Saintonge au marais, & il se porte bien.

Je pourrois relever un grand nombre d'autres faits hazardés & recueillis par l'auteur, puisés dans le magasin du feu docteur Cantwel, convaincu de faux dans la plupart de ses allégations (a), & dans d'autres sources pareilles : mais en voilà plus qu'il ne faut pour juger du choix qu'à fait M. Dorigny.

Il conclud modestement qu'une opération à laquelle plusieurs têtes couronnées se sont soumises sous la direction des plus grands médecins de l'Europe ne doit pas même être tolérée en France; & l'une des raisons qui le décide à la proscrire, c'est que la petite-vérole inoculée est presque toujours exempte de la fièvre secondaire.

En faisant cet extrait, je ne me suis pas rappelé que celui que j'avois lu du

(a) Voyez *Mem. de l'acad.* 1759, pag. 452.

même ouvrage dans le journal de médecine du mois de mai, pouvoit me dispenser d'en faire un nouveau.

XII. *Observations sur la nature, les causes & les effets des épidémies varioliques, & réfutation de quelques écrits contre l'inoculation de la petite-vérole, Genève, 1764, in-12, 252 pages.*

M. *David*, médecin de *Lyon*, est auteur de cet ouvrage, comme on le voit par l'épître dédicatoire jointe à quelques exemplaires, quoiqu'il n'ait pas mis son nom à la tête du livre. Il s'attache particulièrement à réfuter le docteur *Candide*, & sur-tout les inductions qu'a tirées M. *Rast* des listes mortuaires de *Londres* contre l'inoculation. Par des combinaisons d'époques différentes de celles qu'emploie monsieur le chevalier de *Chastellux*, dont il paroît que M. *David* n'a point connu les deux écrits, il prouve que, pendant les quatorze années qui ont précédé le premier usage de l'inoculation à *Londres*, il est mort annuellement, de la petite-vérole, beaucoup plus de monde, à proportion, que dans les trente-huit années postérieures à la pratique de l'inoculation, ce qui ruine le fondement de l'objection de M. *Rast*,

quand même la conséquence qu'il tire de sa fausse supposition seroit légitimement déduite.

On trouve, à la page 136, une liste des noms des inoculateurs célèbres, & des principaux auteurs favorables à l'inoculation. J'y ai trouvé le mien avec surprise, & ceux de quelques chirurgiens. Apparemment M. *David* n'en a pas senti la conséquence. Sa jeunesse peut lui servir d'excuse, & lui permet d'ignorer les usages des facultés de médecines : il n'a pas encore prêté le serment de docteur. Il y a beaucoup d'omissions dans la liste : je n'y vois point les noms illustres de *Sloane*, *Werloff*, *Daniel-Bernoulli*, *Roederer*, &c. ; ni parmi les François, ceux de MM. *Dodart*, *Senac*, *Falconet*, *Boyer*, *Vernage*, *Lieutaud*, *Morisot - Deslandes*, &c. Il est vrai qu'ils n'ont pas tous écrit en faveur de l'inoculation, mais ils n'ont pas laissé ignorer leurs sentimens au public. Je ne vois non plus aucun nom de médecins Italiens, quoique plusieurs aient écrit en faveur de la petite-vérole artificielle. Cet ouvrage a suivi de près la brochure de M. *Rast* : aussi paroît-il fait à la hâte, si l'on en juge par quelques négligences & plusieurs répétitions ; mais l'auteur a rempli son but, quant

à la réfutation du docteur *Candide* & de *M. Rast* le fils.

*M. David* met sur la liste des protecteurs de l'inoculation *M. le Baron Van-Swieten*, bibliothécaire & premier médecin de leurs *M. I.* & je l'avois moi-même compté dans ce nombre, fondé sur les lettres qu'il m'avoit fait l'honneur de m'écrire en 1756 & 1757 (a). On prétend qu'il a changé d'avis. J'ai vainement tenté d'avoir communication de sa réponse à la lettre qu'il a reçue de la faculté de *Paris*. Nos docteurs traitent leurs affaires avec plus de mystère que les francs-maçons ; mais il faut bien qu'à la fin toutes les réponses des médecins étrangers aux questions de la faculté, deviennent publiques, les nôtres sentiront tout ce qu'on pourroit inférer de leur silence, s'ils s'obstinoient à le garder.

**XIII.** *Recherches sur la nature & l'inoculation de la petite vérole par M. Robert, docteur régent en la faculté de médecine de l'université de Paris, à la Haye (& se vend à Paris) 1763, in-12, 184 pages.*

Ce livre est divisé en dix chapitres. Les recherches sur la nature de la petite-

(a) *Mém. de l'acad. des sciences* 1758. pag. 470.

vérole remplissent les huit premiers, & sont de pure théorie : ce qui n'est nullement de ma compétence. Je reconnois qu'il ne m'appartient pas ici de porter un jugement. Tout ce que je me permettrai de dire au sujet de cet ouvrage, c'est que les idées de l'auteur m'ont paru souvent ingénieuses. Son neuvième chapitre, qui ne contient que dix-huit pages, est le seul, à l'exception de quelques pages du dernier, où il s'agisse d'inoculation. Il trouve dans sa théorie des raisons plausibles & confirmées par divers exemples, qui prouvent que les épidémies de petite-vérole peuvent & doivent en certains cas, durer pendant l'hyver, & que telle étoit l'épidémie de 1762 à 1763, que l'on a légèrement & faussement attribuées à l'inoculation : ce qui a donné lieu à l'arrêt provisoire qui la relègue hors de l'enceinte des villes.

Malgré les précautions que j'ai prises, en écrivant sur l'inoculation, de ne faire aucun raisonnement, qui supposât des connoissances en médecine, on n'a pas laissé de m'accuser d'avoir touché à l'encensoir. Je me garderai bien de mériter en effet ce reproche.

XIV. *Lettre de M. Gatti, médecin-*

consultant du roi, & professeur en l'université de Pise, à M. Roux, docteur-régent de la Faculté de Paris, &c. sans nom d'imprimeur; broch. in-12 de 36 pages. M. Gatti, dans cette lettre qui parut au mois d'août 1763, donne la liste de 97 inoculations qu'il avoit faites à Paris fort heureusement depuis deux ans, la plupart sur des sujets de distinction. Il rend compte d'un petit nombre d'accidens survenus à quelques-uns de ses inoculés, accidens qui n'ont pas eu de suites facheuses, ou qui, de l'aveu d'autres médecins, ne peuvent être imputés à l'inoculation: comme fièvres catharrales, épidémiques, &c. postérieures à la convalescence de ses malades volontaires. Il rapporte le fait de trois enfans inoculés en même-temps, dans le même lieu, & avec les mêmes précautions; deux desquels, sur qui l'insertion n'avoit produit aucun effet, prirent ensuite la petite-vérole par la voie naturelle: ce dont il y a divers exemples, &c. ce qui prouve seulement qu'il reste plusieurs choses à éclaircir sur le physique de l'inoculation, qui se feroient, peut-être découvertes, si l'on eût employé, à perfectionner cette opération, le temps que l'on perd à combattre l'évidence de son utilité.

XV. *Réflexions sur les préjugés qui s'opposent aux progrès & à la perfection de l'Inoculation*, par M. Gatti, médecin-consultant du roi & professeur en médecine en l'université de Pise, volume in-12, 239 pag. à Bruxelles, & se trouve à Paris, chez Musier fils, quai des Augustins.

Je vous ai envoyé, monsieur, un exemplaire de ce livre qui a paru au mois de mars, & qui fait beaucoup d'honneur à son auteur. Vous êtes donc en état d'en juger par vous-même. D'ailleurs mon suffrage seroit suspect, aussi bien que mes éloges, d'un ouvrage où la cause que je soutiens est si bien défendue. Je me borne à vous dire, que je n'en ai vu aucun qui soit aussi rempli d'idées neuves sur une matière si rebatue. M. Gatti a voyagé en Barbarie, en Grèce & à Constantinople, où l'inoculation se pratique heureusement, au moins depuis près d'un siècle : il l'a pratiquée lui-même : il a multiplié & varié ses expériences. Témoin oculaire, observateur éclairé, médecin & philosophe, il réunit tous les titres qui peuvent donner du poids à ses jugemens.

Il seroit tout naturel de penser que l'étude réfléchie qu'a faite M. Gatti, de la petite-vérole artificielle, pendant

plusieurs années, ses nombreuses expériences, jointes à son sçavoir en médecine, auquel il est redevable de sa place de professeur en l'université de *Pise*, ont pu lui procurer des connoissances particulières en ce genre. C'est donc avec justice qu'il se plaint que, tandis que les plus grands médecins *Sydenham*, *Boerhaave*, &c. mesurent le danger de la petite-vérole, sur le plus grand nombre des pustules varioliques, on lui fasse un crime de la bénignité de la petite-vérole qu'il communique, ainsi que du petit nombre de boutons dont ses inoculations sont presque toujours suivies, & qu'on ait enrichi la langue, à cette occasion, d'une multitude d'expressions inusitées pour qualifier la matière variolique qu'il emploie, & persuader au public qu'elle est *affoiblie*, *appauvrie*, *ancienne*, *usée*, *vieillie*, *éventée*, *émoussée*, *détériorée*, *bâtarde*, *altérée*, *façonnée*, *dénaturée*, *énervée*, *épuisée*, *macérée*, *préparée*, *lavée*, *séchée*, *marinée*, *bouillie*, *rôtie*, &c. incapable enfin de garantir de la petite-vérole naturelle.

La méthode d'inoculer de *M. Tronchin*, lorsqu'il substitua les vésicatoires aux incisions, fut exposée à peu-près aux mêmes reproches. Ces bruits sont tombés depuis le départ de *M. Tronchin* pour

*Genève.* Je n'ai pas oui dire que M. Gatti se prépare à retourner à *Pise*.

On seroit, sans doute surpris de voir un étranger, qui ne parle notre langue que depuis trois ans, écrire si purement en françois, si l'auteur ne nous apprenoit qu'il a cru devoir emprunter le secours d'un ami. L'on sera moins surpris encore, quand on sçaura que cet ami c'est M. l'abbé *Morellet*, connu pour l'un de nos plus ingénieux & plus élégans écrivains.

XVI. *Dissertation neutre sur l'inoculation de la petite - vérole*, portant au titre *Amsterdam, 1764*, & se trouve à *Paris*.

Cette dissertation ne contient rien de nouveau, si ce n'est, peut-être, quelques observations sur la propagation des maladies contagieuses, & quelques anecdotes sur la peste de *Marseille*.

L'auteur anonyme grossit le nombre de ceux qui ont écrit sur cette matière sans être suffisamment instruits. Il suppose gratuitement que tous ceux qui ont écrit en faveur de l'inoculation, admettent un germe inné de la petite-vérole. Les avantages de l'insertion ne dépendent nullement de l'existence de ce prétendue germe : opinion également combattue par les adversaires & par les partisans de cette

opération , & récemment par M. Robert de la faculté de *Paris* , & par M. Gatti.

Il paroît ignorer l'expérience faite , & plusieurs fois répétée , tant en Angleterre qu'en France , que la matière qui s'écoule des incisions des inoculés , même dans ceux qui n'ont point de boutons , communique , par insertion , à d'autres sujets une petite-vérole sous la forme ordinaire. Il confond ces éruptions , appelées , par le vulgaire petite-vérole volante , avec la vraie petite-vérole. S'il eût seulement lu le petit traité intitulé *la vérolette* imprimé à *Paris* en 1759 (a) , ou la lettre de M. Hosty insérée dans le mercure de France , janvier 1759 , 1 volume , il ne diroit pas que ce n'est que depuis qu'il est question d'inoculation qu'on distingue ces deux maladies.

Son titre de dissertation neutre seroit assez bien rempli , s'il ne paroïssoit donner une créance aveugle à des bruits reconnus faux , & attribuer à l'inoculation des accidens qui lui sont entièrement étrangers. Je n'en citerai qu'un entre plusieurs. L'auteur dit , pag. 51 , qu'un médecin , très-galant homme , voulut persuader à une mere , dont la fille étoit

(a) Par feu M. Hatté , médecin de la faculté de *Paris*.

morte de la petite-vérole artificielle, qu'il falloit, pour le bien de l'humanité, dire que sa fille avoit été inoculée imprudemment & dans une circonstance fâcheuse. Si l'anonyme avoit lu les écrits publiés à ce sujet (a), il sauroit qu'avant la mort de l'inoculée, il étoit public qu'elle avoit une supression depuis six mois, & que M. *Hof-ti*, qui ne connoissoit point la malade, avoit dès-lors mal auguré du succès de l'opération. Il est donc très-vrai qu'il y avoit eu de l'imprudence, de quelque part qu'elle vînt, d'avoir soumis cette jeune personne à l'inoculation, dans une telle circonstance. Au reste, quand on ne pourroit disculper la petite-vérole artificielle de cet accident, ce seroit le seul à *Paris* qu'on lui pût imputer; tandis qu'il est notoire qu'elle y a conservé les jours de trois à quatre cent personnes, dont plus de quarante auroient péri de la petite-vérole naturelle; sans parler de celles que cette maladie eût mutilées ou défigurées: ce qui ne fait que confirmer la proportion établie par les listes de dix-sept ans de l'hôpital de *Londres*, qui prouvent qu'il ne meurt pas un inoculé sur trois cent.

L'auteur de la dissertation finit par convenir des avantages de la petite-vérole

(a) *Mém. de l'Acad.* 1758, p. 454. *Merc.* mars 1760, p. 169.

artificielle, même en admettant comme vrais tous les accidens dont on la charge : & cela suffit pour décider en faveur de l'inoculation tous ceux qui n'ont pas le loisir d'étudier la matière plus à fond. Un tel aveu paroît arraché par la force de la vérité, quand il part d'un auteur qui semble adopter, avec complaisance & sans examen ni discussion, des faits dont la fausseté discutée contradictoirement a été juridiquement prouvée.

XVI. *Recherches sur quelques points d'histoire de la médecine, qui peuvent avoir rapport à l'arrêt de la grand'-chambre du parlement de Paris concernant l'inoculation & qui paroissent favorables à la tolérance de cette opération; à Liège (& se trouve à Paris chez Cailleau) 1764, in-12, 2 volumes.*

C'est ici la production d'un médecin de la faculté de Paris, qui ne se nomme point; & c'est l'ouvrage le plus étendu que nous ayons en françois sur l'inoculation : mais il s'en faut beaucoup que cette matière seule remplisse les deux volumes.

L'auteur paroît avoir lu beaucoup de livres de médecine. Je suis tenté de croire qu'il n'a songé que depuis peu de tems à faire cet ouvrage sur l'inoculation, & que les circonstances l'ont déterminé.

aura pensé qu'il pouvoit lier la plus grande partie des extraits de ses lectures sous un titre commun, & il y a réussi. Il distingue les médecins en un grand nombre de classes, ou de sectes, suivant les diverses écoles & les divers systêmes : médecins *empyriques*, *théoriques*, *méthodiques*, *naturistes*, *expectans*, *ecclectiques*, &c. Il fait voir que chacune de ces sectes, conséquemment à ses principes, doit adopter l'inoculation, ou du moins la tolérer. . . . L'auteur paroît faire assez peu de cas de la théorie . . . . Je n'ai pas son livre sous la main, l'ayant prêté; ce qui fait que je ne vous en parlerai pas plus au long, quoique je l'aie lu en entier. Je me borne à vous dire qu'il est écrit avec feu, & à ce qu'il semble du premier jet; que l'auteur paroît vivement affecté de quelque objet qui l'intéresse personnellement, ce qui l'engage à de fréquentes digressions étrangères à son sujet; qu'on trouve dans son ouvrage des répétitions, des négligences & des incorrections de style, des obscurités, & des mots qui ne sont pas françois. Malgré tout cela, il se fait lire avec plaisir & intérêt de ceux même qui ne sont pas médecins. Il y a des vues nouvelles. Son dernier chapitre sur-tout m'a beaucoup plu. Les journaux n'ont point

encore parlé de ce livre que pour l'annoncer. J'apprens qu'on l'attribue à M. Bordeu docteur-régent de la Faculté de Paris.

XVII. Dois-je vous parler de la brochure intitulée *Observations critiques sur la Lettre de M. Gatti à M. Roux? avec une Lettre à Jérôme Carré. Amst. 63 pag. in-12*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Il manque douze pages à l'exemplaire qui m'est venu, je ne fais d'où : ce qui le rend un peu moins défectueux, à la vérité, que s'il étoit complet. Je n'y ai vu qu'un amas confus de matériaux informes, mal cousus & mal mis en œuvre (*non bene junctarum discordia semina rerum*) entremêlés de plaisanteries amères, de malignes interprétations & d'invectives, de digressions vagues & de phrases inintelligibles. Voici un échantillon de l'élégance & de la clarté du stile de l'auteur. Page 7, après avoir dit que son *UTILITÉ* (de l'inoculation) *augmentée EN ELLE-MÊME PAR la certitude de l'opération, deviendra d'une UTILITÉ immense, PAR la généralité dont elle sera susceptible.* Il ajoute, *Mais c'est cela qui peut être regardé comme un accident* (l'auteur entend un malheur) *PAR beaucoup de médecins; PAR ce que, si ce que M. Gatti dit EST VRAI (EN*

*SOI-MÊME*), RIEN N'EST MOINS EXACT, PUISQUE C'EST LE CONTRAIRE DANS LE FAIT. Autre exemple, page 39 : POUR empêcher qu'on prenne (en françois qu'on ne prenne) aucun prétexte POUR m'attaquer moi-même, & sur-tout aucun de ceux qui seroient assez plausibles, POUR qu'on pût en revêtir ABSOLUMENT les reproches DÉCHARNÉS qu'on auroit à me faire, &c.

L'anonyme invite M. Gatti, ou ses amis, à lui répondre, quoiqu'il ne soit peut-être qu'un frater, par des raisonnemens ayant toutes les dimensions philosophiques. Il les menace de leur jeter tout grossièrement au nez leur corbeille de fleurs dans laquelle ils lui présenteroient un aspic, &c. Le P. Bouhours a défini le phébus & le galimatias : on ne connoissoit pas de son temps l'amfigouri.

La lettre à Jérôme Carré, en 14 pages, où le docteur *Candide* est tourné en ridicule, est sûrement d'une autre main que celle qui la précède, quoique les deux fassent partie de la même brochure. L'auteur, quel qu'il soit, de cette dernière, s'est proposé de prendre le ton de l'auteur de l'*Optimisme*. Ceux qui viennent de lire le roman ingénieux & bouffon de *Candide*, ou qui le savent par cœur, qui possèdent à fond la généalogie & les alliances de Guillaume Vadé, pourroient goûter la

plaisanterie de la lettre à son cousin Jérôme Carré, s'il étoit bien sûr que l'auteur anonyme de la précédente lettre n'eût pas mis la main à celle-ci.

XVIII. *Tentamen juvenile de variolarum extirpatione quærendâ primùm, illique subnectendâ variolarum insitione.* Thèse de médecine soutenue à Montpellier par J. B. Richard, étudiant en médecine, le 27 août 1764. in-4<sup>o</sup>. 24 pages.

Des quatre problèmes que renferme cette thèse, le dernier seulement concerne l'inoculation. Le jeune auteur, pour présenter ce calice d'amertume aux anciens professeurs de Montpellier, qui ne pensent pas tous comme M. de Sauvages, use ici du même artifice à peu près, que celui qui frotte de miel les bords du vase qu'il a rempli d'une médecine amère, destinée pour un enfant, & qui se garde bien de l'annoncer comme un remède. Le soutenant s'abstient, en débutant, de proférer le mot d'inoculation : il y substitue un terme plus doux, celui d'insertion ; encore ce mot d'insertion ne vient-il qu'à la suite d'un autre qui n'a rien de suspect, & qui lui sert d'introducteur. Après avoir présenté dans son troisième problème, l'extirpation de la petite-vérole comme possible, & proposé

pour y parvenir , des moyens dont il n-suffisance est palpable , il met en question dans le quatrième problème , *si à la méthode d'extirpation de la petite vérole , on ne pourroit pas sous-adjindre son insertion* (a). Enfin , élevant la voix , l'auteur ose conclure pag. 21, 1°. que non-seulement le sentiment des partisans de la petite-verole artificielle , mais les attaques mêmes de ses adversaires modérés prouvent les avantages de l'inoculation , que par conséquent elle doit être excitée par des encouragemens décens. 2°. Qu'en admettant même les reproches que lui font ses adversaires les plus intolérans , elle devroit encore être tolérée , sauf à remettre au temps & à l'expérience à déterminer plus précisément jusqu'à quel point s'étend son utilité. Cette conclusion me paroît sage & prudente , & telle que si l'on retranchoit du nombre des voix une douzaine de suffrages , je ne doute pas que le reste de la faculté de Paris n'adhérât unanimement à la conclusion de la thèse de Montpellier.

XIX. Lettre à M. Belletête , doyen de la faculté de médecine à Paris , par M. Razoux , docteur en médecine de l'université de

(a) Pag. 17. *An variolarum extirpationi subnectenda sit illarum insertio.*

Montpellier, &c. sur les inoculations faites à Nîmes. in 4°. 34 pages.

M. Razoux médecin de l'hôpital de l'hôtel-dieu de Nîmes, correspondant de l'académie des sciences, auteur de tables nosologiques présentées à cette compagnie & approuvées par elle, ayant appris que la faculté de médecine de Paris avoit demandé à celle de Montpellier des informations sur les inoculations pratiquées à Nîmes, où M. Razoux exerce la médecine depuis vingt-deux ans, & a constamment suivi les progrès de l'inoculation depuis qu'elle fut introduite en cette ville, l'année 1757, a cru ne pouvoir mieux répondre aux intentions de la faculté de Paris, qu'en répondant à ses questions par un journal de toutes les inoculations faites dans la ville qu'il habite. Il adresse sa lettre à M. le doyen, & il pense que l'intérêt public exige que de tous les endroits où l'on a pratiqué la méthode de la petite-vérole artificielle, on répondît cathégoriquement à ces questions. . . . J'aurois peut-être encore gardé le silence (ajoute M. Razoux) si je n'eusse été indigné des bruits qu'on semoit ici de tous côtés contre l'inoculation, & que des gens mal-intentionnés se faisoient un plaisir de répandre. J'ai donc cru en pareille circonstance qu'il n'étoit plus

permis de me taire ; & puisque personne n'élevoit sa voix en faveur de la vérité , j'ai pensé que ce seroit trahir ma conscience que de ne pas parler moi-même , & de ne pas m'efforcer de détruire par un simple narré les imputations qui avoient même déjà percé jusques dans la capitale.

M. *Razoux* remplit cet engagement , en donnant la liste de soixante-dix-huit inoculations faites à *Nîmes* , & des remarques (a) , sur toutes celles qui ont offert quelques circonstances remarquables. Il finit par répondre aux cinq questions que M. *Verdelhan* , l'un des commissaires de la faculté , a faites à M. *Baux* confrère de M. *Razoux* , & doyen du collège de médecine de *Nîmes*.

Voici les réponses de M. *Razoux* , qui indiquent suffisamment les questions.

I. *L'inoculation est pratiquée ici ( à Nîmes ) depuis huit ans avec le plus heureux succès.*

II. *Personne n'est mort de l'inoculation ni de ses suites.*

III. *Aucun de ceux qui ont été bien*

(a) Ces remarques sont tirées de son journal d'observations , ou des mémoires que lui ont fourni M. *Baux* , *Deydier* & *Aubanel* ses confreres , les sieurs *Pignol* & *Pradel* chirurgiens , & les parens des malades ,

& dûement inoculés (a), n'a contracté la petite-vérole naturelle.

IV. Nous n'avons point vu de pareils exemples ( de maladies différentes introduites par l'inoculation avec la petite vérole ). Il est vrai que jusqu'ici on a toujours eu soin d'inoculer avec de la matière prise de personnes bien saines.

V. S'il y a eu quelques accidens après l'inoculation, ils sont tous infiniment plus rares qu'après la petite-vérole naturelle, & beaucoup moins dangereux : on peut même presque toujours les attribuer à d'autres causes qu'à l'inoculation : j'en appelle aux faits contenus dans ce mémoire.

Il seroit à souhaiter que l'exemple de M. Razoux fût suivi par les médecins de tous les lieux où l'inoculation s'est pratiquée, & qu'ils fissent eux-mêmes imprimer leurs réponses aux questions de la faculté de Paris, si elle ne juge pas à propos de les publier. M. Baux docteur de l'université d'Aix, agrégé au collège de médecine de Marseille, a donné au public dès 1761 dans son *parallele des deux pe*

(a) On voit par le détail des remarques, que M. Razoux par bien & dûement inoculés, entendent ceux en qui l'inoculation a produit son effet, c'est à-dire, ou une petite-vérole sous la forme ordinaire, ou seulement quelques boutons au bord de l'incision, accompagnés d'un écoulement varioleux.

*vites-véroles*, la liste d'une vingtaine d'inoculations qu'il a conduites, & il en promet une encore plus nombreuse. Mais pourquoi n'avons-nous pas les détails des inoculations de *Lyon*, dont les accidens ont été si fort exagérés par *M. Rast* quoiqu'il avoue qu'il n'en a vérifié aucun? C'est parce qu'il faudroit révéler quelquefois les indispositions particulières & secrettes de quelques sujets inoculés, l'imprudence de leurs parens, les fautes des inoculateurs, soit avant, soit après l'inoculation, & parce qu'on n'aime point à se faire des ennemis gratuitement. Cependant, si sur cent trente ou cent quarante inoculations (quelques-uns en comptent un plus grand nombre à *Lyon*) on peut citer une douzaine plus ou moins de dépôts, d'érysipelles, d'inoculations sans effet, suivies de petite-véroles naturelles : en voilà plus qu'il n'en faut pour élever des bruits que les échos répètent, & pour retarder les progrès de la méthode.

J'ai reçu la nouvelle réfutation de *M. Rast* que vous m'envoyez de *Londres*. Je ne vois pas que son auteur ajoute rien d'important aux observations de *M. le chevalier de Chastellux*, de *M. Roux*, de *M. David*, &c.

Voilà, Monsieur, tout ce qui, depuis l'arrêt du 10 Juin 1763, est venu à ma

connoissance d'écrits pour ou contre l'inoculation. La faculté va, dit-on, s'assembler pour donner enfin son avis. Je ne manquerai pas de vous en faire part.

Je ne serois pas en peine de l'événement, si tous ceux, dont on comptera les voix, avoient chacun leur avis; mais il s'en faut beaucoup. En voici la preuve. La Faculté, en nommant, douze commissaires pour l'affaire de l'inoculation, invita tous ses autres membres à donner chacun leur avis par écrit. Voilà, certes, une belle occasion pour ceux qui en ont un: or, depuis un an, aucun docteur n'a satisfait à l'invitation. J'en conclus qu'ils n'ont point d'avis: si ce n'est peut-être, celui-ci *Sinere mundum ire sicuti vult*. C'est, dit-on, une maxime fort sage. Mais, M. *Hosty*, direz-vous, avoit un avis, il y a huit ans: il le fit imprimer dans tous les journaux. Il est vrai; mais il en a peut-être changé. Du moins son silence permet de le croire. Est-ce la faute de la Faculté, de prétendre cause d'ignorance d'un écrit si public? Est-ce celle de son auteur, de ne pas le présenter à la Faculté quand il en est requis? Je m'en rapporte à vous, monsieur. Le fait est que trois ou quatre docteurs font ici trembler tous leurs confrères. En seroit-il de même au bord de la *Tamise*? J'ai peine à le croire. Je suis, &c.



# CINQUIEME LETTRE

DE M. DE LA CONDAMINE,

A MONSIEUR

LE DOCTEUR MATY,

SUR LES TROIS DERNIERES ASSEMBLÉES DE  
LA FACULTÉ DE MÉDECINE, &c.

Paris 15 Septembre 1764.

IL me reste à vous rendre compte, monsieur, de ce qui s'est passé dans les dernières assemblées de notre faculté de médecine : je me hâte de vous en faire part, avant votre départ de *Londres*. Vous serez bientôt à portée d'être mieux instruit que moi, puisque vous venez à *Paris*, d'où je suis près de m'éloigner pour deux mois ; j'espère pourtant avoir le plaisir de vous y embrasser.

Le 29 août dernier, M. de l'Epine, l'ancien des douze Commissaires nommés pour instruire l'affaire de l'inoculation ; lut, tant en son nom qu'en celui de cinq

N

autres commissaires, messieurs *Astruc*, *Bouvard*, *Th. Baron*, *Verdelhan* & *Macquart*, un mémoire dont la lecture dura deux heures & demie, & dans lequel il peignit à loisir l'inoculation comme une pratique dangereuse. Il tenta même de la rendre odieuse, en renouvelant un soupçon dont l'idée n'a jamais fait honneur au feu docteur *Cantwel* (a) & qui supposeroit qu'il est moins sûr de confier sa vie à son médecin qu'à son apothicaire. Il termina, son mémoire, en observant que les témoignages pour & contre cette méthode, ne lui paroissoient pas assez décisifs, pour que la faculté pût rendre un décret irrévocable; d'où il conclut peu conséquemment, qu'il falloit absolument la rejeter comme nuisible.

Le 5 septembre, dans une assemblée de quatre-vingt-dix docteurs, *M. Antoine Petit*, mon confrère, dans l'académie des sciences, fit en son nom & en celui de messieurs *Cochu*, *Geoffroi*, *Lorry*, *Thierry* & *Maloet* pareillement commissaires, la lecture d'un mémoire en faveur de l'inoculation. Après en avoir exposé tous les avantages, & réfuté les objections de ses adversaires, on fut surpris de

(a) Tableau de la petite-vérole, dernier chapitre, pag. 232.

le voir borner sa conclusion à ce quelle fût tolérée hors de l'enceinte des grandes villes, jusqu'à ce que de nouvelles expériences eussent démontré qu'elle est aussi avantageuse en ce péis-ci qu'elle l'est dans tous ceux où elle est admise. J'avoue que je ne conçois pas bien, qu'on puisse tout à la fois soutenir qu'une pratique est utile, salutaire, avantageuse au bien de l'état, & conclure seulement à la tolérance de cette pratique. Si l'inoculation est un mal, elle ne doit pas être même tolérée; si c'est un bien, ce n'est pas assez de la permettre: elle doit être autorisée, encouragée, protégée. J'en appelle à la conscience de ceux qui se sont bornés à conclure à la tolérance, par la crainte mal fondée, à mon avis, de ne pouvoir obtenir rien de plus.

Après la lecture de ce mémoire, M. de l'Épine, chef des commissaires opposés à l'inoculation, proposa de remettre la délibération sur le fond de l'affaire, à une autre assemblée, après qu'il auroit fait la lecture des notes, auxquelles il avoit renvoyé dans son mémoire, & qu'il lui falloit quinze jours pour achever. Les premiers opinans lui accordèrent sa demande; quoiqu'on pût trouver extraordinaire que ses notes ne fussent pas prêtes le 11 septembre, vû que l'assemblée du 29 août

dans laquelle il avoit lu son rapport , n'avoit été tenue qu'à sa requisition. Un autre-inoculiste plus ardent que lui , s'il est possible , qui ne doutoit pas que dans la première chaleur des opinions , l'inoculation ne fût proscrite , & qui craignoit la réplique de M. *Petit* aux notes de M. de *l'Épine* , soutint que la lecture des notes étoit superflue , & qu'il falloit aller aux voix sur le champ. Cet avis l'emporta ; mais par un événement difficile à prévoir , il résulta de cette délibération un décret à la pluralité de cinquante - deux voix contre vingt-six pour la tolérance de l'inoculation. M. *Macquart* l'un des commissaires , ancien défenseur de cette méthode (a) , que la complaisance avoit entraîné dans le parti des opposans , revint à l'avis du plus grand nombre. Treize docteur refusèrent de voter , jusqu'à ce qu'ils fussent mieux instruits. Il faut trois assemblées & trois délibérations de la faculté pour confirmer un décret. La seconde assemblée fut indiquée pour le mardi 11 septembre.

Celle-ci fut fort tumultueuse. M. de *l'Épine* commença par se plaindre , que la compagnie eût été convoquée si promp-

(a) Voyez *Mémoire de l'académie des sciences* , année 1758 , p. 447.

tement : il prétendit qu'on devoit absolument écouter la lecture de ses notes, & conclut à annuler la délibération précédente. On alla aux voix. La délibération ne fut pas annulée ; mais il fut convenu qu'on entendroit M. de l'Epine ; qu'il seroit permis à M. Petit, & à tous les autres docteurs de discuter les faits allégués. Le jour de la prochaine assemblée n'est pas encore indiqué.

Tel est, monsieur, l'état présent des affaires de l'inoculation à *Paris* ; car, du reste, elle s'étend en Europe, & même en France. M. Tronchin est appelé à la cour de *Parme*, pour inoculer les Infans : que n'y a-t-il été appelé quatre ans plutôt ! M. Hosty prépare madame la comtesse de *Gisors* : M. Gatti va faire un voyage en *Franche-comté*, dont vous entendrez sûrement parler. C'est un agréable métier que celui d'inoculateur : du moins l'est-il beaucoup plus que celui d'inoculiste, dont le hazard a fait mon partage. Tant que j'ai prêché dans le désert, comme pendant l'année qui suivit la lecture de mon premier mémoire à l'académie des sciences, en 1754, j'ai reçu quelques complimens sur mon zèle ; mais depuis qu'il a fait des prosélytes, & que les fruits de la petite-vérole arti-

ficielle se sont multipliés, je n'ai plus recueilli que des désagrémens & des ridicules, ainsi que milady *Wortley-Montagu* me l'avoit prédit. J'ai passé pour fanatique & pour enthousiaste : si je fais un voyage en Italie, c'est pour demander une bulle au pape en faveur de l'inoculation : si je vais à *Londres*, c'est pour faire provision de nouveaux argumens. Il est vrai que j'en ai rapporté le meilleur de tous : les listes des morts de votre hôpital, où les deux petites-véroles sont traitées, & la comparaison des deux listes (a).

Tous les petits dégoûts, dont je viens de vous parler, ne sont que des roses pour un apôtre de l'inoculation. Il y a quatre ans qu'un médecin, que je n'ai jamais vu dans un écrit qu'il publia sous le nom d'un enfant, pour se venger de quelques plaisanteries, qui ne regardoient ni personne ni les mœurs, m'a traité d'homme qui renouvelloit dans sa patrie l'un des sept plaies d'*Egypte*, en infectant *Verfailles*, & *Paris* d'animaux nuisibles (a).

(a) Voyez *Gaz. de France*, 2 decembre 1763, article de *Londres*.

(a) Je ne sçais ce que c'est, & je ne connois pas même de vue cette espèce de rats, qui depuis une vingtaine d'années se sont, dit-on, multipliés.

d'homme qui n'ayant pu réussir à se faire un nom, par un poison qu'il vouloit mettre à mode, s'étoit retourné du côté de l'inoculation. Ce ne sont encore là que des gentillesse: il me donnoit les épithètes d'homme de mauvaise foi, d'imposteur, de calomniateur, &c. Je proteste que je n'ai jamais lu sa brochure: j'aurois été tenté d'y répondre, & cela ne se peut avec de l'encre. Je n'en parle que sur le rapport d'autrui. Vous vous étonnerez, monsieur, qu'un pareil ouvrage ait été débité publiquement à *Paris*, sous les yeux de la police; mais le magistrat qui préside à la librairie ne peut tout voir par ses yeux. Il nomme des censeurs auxquels il est forcé de s'en rapporter; & c'est un des plus graves docteurs de la faculté qui étoit chargé d'approuver ce libelle où j'étois insulté. Cet écrit couroit la ville & les provinces, & son auteur se plaignoit amèrement que celui du *Mercur* de France, eût reçu défense de le réimprimer dans son journal. J'étois alors en route pour me rendre aux eaux de *Balaruc*, & sans les plaintes de l'auteur, j'ignorerois encore cette défense, & que je la dois aux bon-  
 pliés à *Versailles* & ailleurs, & que quelque mauvais plaisant a dit venir de la rivière des *Amazones*.

tés de M. le duc de *Choiseul*, qui me l'avoit même laissé ignorer. Quant à l'aprobateur, j'ai, sans doute, encouru sa disgrâce pour avoir écrit (a), sans le nommer que je ne pouvois croire qu'à la veille de l'inoculation de M<sup>gr</sup>. le duc de *Chartres* & de *Mademoiselle*, il eût répandu dans le public une brochure peu digne de sa réputation, & qui paroissoit n'avoir d'autre but que d'effrayer ceux qui prenoient le plus tendre intérêt à des vies précieuses : voilà, monsieur, les inconvéniens auxquels s'expose l'inoculiste.

Quant à l'inoculateur, quelle prodigieuse différence entre son rôle & celui d'un médecin appelé pour remédier à des maux dont il ignore la source; pour réparer le dérangement d'une machine dont il ne connoît pas les ressorts ! Incertain de l'effet du remède qu'il a prescrit, il n'entre chez son malade qu'en tremblant : plus il y prend d'intérêt, plus il est dévoré d'inquiétudes. Toujours environné d'objets lugubres, il essuie l'humidité d'un homme souffrant, les reproches & les injustices de ceux qui l'entourent : sa réputation est sans cesse compromise. L'inoculateur, au contraire, marche d'un pas

(a) *Mercur de France*, 1760, avril, 1<sup>o</sup> volume page 175.

assuré dans un chemin semé de fleurs : il connoît l'ennemi qu'il combat , il est sûr d'en triompher : il entre avec confiance ; sa présence n'inspire que la joie : il assure la vie d'un enfant cheri ; il préserve les charmes d'une beauté naissante , d'un danger quelquefois aussi redouté que la mort : il est toujours accablé de remerciemens , & d'offres de service , & quelquefois de témoignages de reconnoissance. Je reviens aux nouvelles de la faculté.

Quelques esprits critiques trouvent une apparence de contradiction entre les résultats de ses deux dernières délibérations ; & voici leur argument. Dans l'assemblée du 5 , cinquante-deux docteurs se tiennent suffisamment instruits pour se passer de la lecture des notes de M. de l'*Epine* , & pour délibérer sur le fond : dans celle du 11 ils semblent avouer qu'il manque quelque chose à leur instruction , puisqu'ils demandent d'entendre ces mêmes notes. Donc, dit-on, les deux délibérations se contredisent. Pour moi je suis fort éloigné d'en porter ce jugement : Au contraire , je les trouve très-sages & très-faciles à concilier.

Il y a dans nos tribunaux deux manières d'instruire les procès. Quand l'affaire n'est pas trop compliquée & que la mémoire des juges peut l'embrasser d'une

vue générale, elle se juge à l'audience après avoir entendu les plaidoyers des avocats des deux parties adverses; mais quand la décision dépend de l'examen & de la vérification d'un grand nombre de pièces, l'affaire est ce qu'on appelle appointée: on nomme un rapporteur; les pièces sont mises sur le bureau; chacun des juges a la liberté de les examiner; tout est approfondi, discuté; les avis sont donnés avec connoissance de cause: on compte les voix; & le procès est jugé. Dans les deux assemblées du 29 août, & du 5 septembre, MM. de l'Épine & Petit ont fait les fonctions d'avocats: leurs mémoires étoient des plaidoyers contre, & en faveur de l'inoculation. Après les avoir entendus, on a reconnu clairement, qu'en donnant aux objections des opposans tout le poids qu'elles peuvent avoir; c'est-à-dire en admettant provisionnellement, comme vrai, tout ce qui n'est pas visiblement faux; il reste néanmoins prouvé, que l'inoculation sauve un grand nombre de vies, que la petite-vérole naturelle n'eût pas épargnées; & cela, quelque rabais qu'on fasse aux calculs de ses partisans: c'est de quoi leurs adversaires mêmes, du moins ceux qui ne ferment pas les yeux à l'évidence, sont forcés de convenir.

Ceci posé , la lecture des deux mémoires étoit plus que suffisante , pour décider sur le champ la question , quant à la tolérance. On a senti qu'il seroit injuste , tyrannique , & contre le droit naturel , d'ôter à chaque particulier la liberté d'user , *pour conserver sa vie* , d'un moyen presqu'infailible , approuvé d'un très-grand nombre de médecins du premier ordre , éprouvé sous leurs yeux & sous leur direction , sur les têtes les plus augustes ; tandis qu'on permet à des danseurs de corde , à des voltigeurs , à des faiseurs d'équilibre & de sauts périlleux , d'exposer *habituellement* leurs jours , au risque le plus évident , le tout *pour gagner un peu plus d'argent* qu'ils ne feroient par un métier moins dangereux. Cette considération seule suffisoit pour décider d'une première vue , comme en un jugement d'audience , la question préliminaire de la tolérance , en *déboutant* , une fois pour toutes , de leur prétention révoltante , le petit nombre d'intolérans , qui , par opiniâtreté , par prévention , ou par des motifs particuliers , se refusent à tout examen. Je dis le petit nombre , parce que bien qu'on ait compté vingt-six voix pour l'intolérance , il n'y avoit peut-être pas dans ce nombre un tiers de voix

*primitives*, & que toutes les autres pourvoient passer pour *dérivées*. Un ancien médecin a tant de moyens pour captiver le suffrage de ses disciples, que c'est peu présumer de son crédit que de supposer qu'il n'ait que deux voix à sa disposition.

On ne peut donc nier que la Faculté n'ait pris un parti fort sage ; de commencer par simplifier la question, en délibérant aux deux tiers des voix ( ce qui suffit pour faire un pape ), que l'inoculation ne doit pas être proscrire : décision importante, ne fût-ce que pour fermer la bouche aux clameurs indécentes des intolérans.

Mais cette question décidée, il en reste plusieurs autres à résoudre. Quelles sont les mesures les plus propres à concilier & la liberté naturelle, & le droit qu'à chaque particulier de veiller à sa propre conservation, avec la sûreté publique ? Y a-t-il plus ou moins de précautions à prendre, quant, au danger de la contagion, contre la petite-vérole artificielle, que contre la petite-vérole fortuite ; & celles qu'on prend communément contre cette dernière sont-elles suffisantes ? Pour tolérer l'inoculation, il a suffi de voir qu'elle n'étoit pas pernicieuse, & d'entrevoir qu'elle pouvoit être utile ;

mais ne feroit-elle pas assez avantageuse , pour la conseiller , l'encourager , la protéger , &c ? Cet examen reste à faire , & mérite toute l'attention de la faculté. Toutes ces questions , dont l'éclaircissement ne paroît pas difficile , puisqu'il suffit de consulter l'expérience , ont été si fort embrouillées par les assertions contradictoires des deux partis opposés , que ceux qui n'ont pas fait une étude particulière des écrits publiés de part & d'autre , doivent être embarrassés à se décider. La plupart n'ont eu ni le loisir , ni la commodité de se procurer les ouvrages où cette matière est discutée ; & de les lire avec attention. Ceux qui pour s'instruire ont attendu le rapport des commissaires , & c'est sans contredit le plus grand nombre ( a ) , ne peuvent se déterminer sur la lecture simple de deux avis si différens : plusieurs même n'ont pu se trouver aux assemblées. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait demandé d'entendre la lecture des notes des deux commissaires. On étoit assez instruit pour juger sur le champ , & prévotalement , pour ainsi dire , la question de l'intolérance ; & on ne l'étoit pas pour prononcer , sans un

( a ) Voyez la seconde Lettre , pag.

mûr examen, sur les questions ultérieures. Il n'y a donc point de contradiction entre les deux délibérations : toutes deux tendent au bien de la chose ; l'une en simplifiant la question sur ce qui ne souffre pas de difficulté ; l'autre en remettant à un plus ample informé, ce qui demande une discussion plus approfondie.

Il y a plus : pour qu'il ne manque rien à l'instruction, tant de ceux qui ont entendu la lecture des deux rapports, que de ceux dont les affaires les ont empêché d'assister aux deux assemblées, il ne suffit pas qu'ils entendent lire les notes des deux commissaires ; il faut qu'ils aient sous les yeux & les deux rapports & leurs notes respectives, & les pièces citées, & surtout les réponses faites par les universités étrangères aux questions qui leur auront été proposées.

Ces questions solennellement annoncées, n'ont-elles été faites au nom de la Faculté, que pour les ensevelir avec leurs réponses ? Il est du devoir de chacun de ses membres de ne rien négliger pour former son avis avec pleine connoissance de cause. Leur honneur, leur conscience, l'intérêt de l'Etat, l'amour de la patrie, le bien de l'humanité, tout exige qu'ils ne s'en rapportent qu'à leurs propres lumières.

Jusques-là tous ceux qui jouissent du droit de suffrage , ne seront pas suffisamment instruits ; & tant qu'ils ne le seront pas , on sera fondé à croire que la pluralité des voix supposée , n'est que l'avis d'un petit nombre répété par les échos ; & non l'avis de la faculté.

On sçaura donc quelles sont les informations faites par la faculté de *Paris* , dans quelles sources elles ont été puisées , & quel est leur résultat.

La communication de toutes les pièces nécessaires à l'instruction du procès , sera requise par tous ceux qui désireront s'instruire à fond. Elle sera pleine & entière. De quel droit , & par qui leur seroit-elle refusée ? Ce refus , s'il étoit possible à supposer , laisseroit-il quelque doute sur ses motifs ?

EN commençant ma dernière lettre , je croyois avoir à vous parler d'une nouvelle édition qui m'intéressoit ; mais ce projet me paroît abandonné. M. *Gaulard* se proposoit de faire réimprimer ses lettres & les miennes éparfes dans les *mercures de France* de 1759 & 1760 , sur la maladie d'un enfant inoculé par M. *Tronchin* , & qu'on disoit avoir eu depuis une seconde petite-vérole. Il n'a pas été permis à M. G. de disposer de mon ouvrage

fans mon aveu : mais j'ai donné mon consentement à cette réimpression , & même à celle de sa quatrième lettre , soi-disant apologétique , publiée sous le nom de son fils ; vrai libelle , dont j'étois en droit de demander justice. J'ai seulement mis une condition à mon consentement ; c'est que la collection des pièces du procès seroit complète , & surtout qu'on n'oublieroit pas le *post scriptum* de ma seconde lettre à M. Bernoulli , dans laquelle je déclarois que je ne voulois point répondre au libelle ; que même je ne le lirois point , & les raisons que j'avois d'en user ainsi. Je n'ai plus entendu parler de ce projet d'édition.

A cette occasion , j'avois prié un de mes amis de lire pour moi la lettre du fils de M. Gaillard , & de me dire s'il y avoit parmi les injures quelque chose qui méritât une réponse. Mon ami me dit qu'il n'avoit trouvé que deux articles qui pussent faire quelque impression sur les lecteurs ; que l'un concernoit le certificat que M. G. continuoit à m'accuser d'avoir mendié du chirurgien qui avoit traité l'enfant ; que l'autre absolument étranger à la dispute , mais qu'il m'importoit d'éclaircir , regardoit le prétendu bref en faveur de l'inoculation : que M. G. soutenoit toujours que je l'avois sollicité vivement à Rome , en

ajoutant qu'il avoit appris ce fait de la bouche de M. le nonce *Gualtieri* qui le tenoit de M. le cardinal *Valenti*, ministre du feu pape *Benoît XIV*. Je n'ai pas plus sollicité le bref que le certificat : je ne trouverai probablement point d'occasion plus convenable que celle-ci, pour anéantir ces deux faussetés : trouvez bon que j'en profite.

Quant au témoignage du chirurgien, je croyois avoir épuisé la matière dans mes lettres de 1759 (a). Si deux mois après le fait, le chirurgien, à la réquisition de M. *Gaillard*, a donné deux certificats qui s'accordent mal avec celui qu'il m'avoit donné dix jours après la maladie, & qu'il confirma depuis par sa déclaration aux quatre docteurs qui l'ont interrogé ; à qui faut-il s'en prendre ? J'ai cependant prié l'ami, dont je viens de vous parler, de voir l'auteur des certificats, & de tâcher de tirer de lui quelque éclaircissement sur ses variations. Il est convenu qu'il ne m'avoit jamais vu qu'une fois, & que je lui avois demandé purement & simplement une attestation du fait. En effet, je le trouvai prêt à se mettre à table, & ne lui parlai qu'un moment. Ce ne fut que deux ou trois jours après, qu'il remit au do-

(a) *Mercur de France*, juin, septembre, octobre 1759.

mestique, que j'envoyai chez lui son certificat, que j'ai déposé à l'académie des sciences, & par lequel il attestoit que la petite-vérole, dont il avoit traité le petit de la *Tour*, étoit une petite-vérole volante. Je n'ai donc point mendié ce certificat, dans lequel il est aisé de reconnoître le stile de l'auteur. M. G. en pourroit-il dire autant des deux qu'il a produits ? Quant aux deux différens noms que le chirurgien avoit donnés à la même maladie, il prétendit qu'il avoit pu la nommer tantôt, *petite-vérole volante*, & tantôt, *vraie petite-vérole*, puis-que, ajouta-t-il, *la petite-vérole volante est une petite-vérole véritable*. C'est aussi le sentiment de M. *Gaullard* ; & voilà son avis muni d'une autorité d'un grand poids.

Il importe peu d'ajouter que le chirurgien finit par dire à mon ami, qui lui demandoit son avis, qu'il feroit fort bien de faire inoculer son neveu. Le nom du chirurgien est *Labat* : il demeure grande rue du faubourg Saint-Antoine : Peut-être n'est-il pas content de moi ; mais je ne puis croire qu'il nie rien de ce que je viens d'exposer.

Pour ce qui regarde ma sollicitation d'un bref à *Rome*, il eût été plus facile d'éclaircir le fait, si M. G. n'eût pas

attendu le départ de M. le Nonce , pour déclarer que c'étoit à ce prélat même qu'il avoit entendu dire que je m'étois donné des mouvemens pour l'impétration d'un bref. Quoiqu'il en soit , j'ai de quoi mettre la vérité dans tout son jour : j'ai déjà dit ailleurs qu'une personne qui m'honore de son amitié , ( & pourquoi ne vous dirois-je pas que c'est M. le comte de Maillebois? ) me voyant prêt à partir pour l'Italie , au cœur de l'hyver , encore souffrant d'un rhumatisme gouteux , me dit , pour me dissuader de faire ce voyage , qu'il alloit dire à tous le monde que j'allois solliciter une bulle en faveur de l'inoculation. Cette plaisanterie se répandit à Paris , & même à Rome , & fut prise sérieusement par bien des gens. J'ai lieu de croire , qu'on en parla sur ce ton à M. le cardinal Valenti premier ministre ; à qui M. le duc de Choiseul , alors ambassadeur du Roi à Rome , me fit l'honneur de me présenter. J'eus celui d'offrir à son Eminence le mémoire que j'avois lu sur l'inoculation , à l'académie des sciences , l'année précédente , & qu'on venoit de réimprimer à Avignon. Peu de jours après je partis pour Naples , où je passai trois semaines. A mon retour à Rome , la première fois que j'allai faire

ma cour à M. le cardinal *Valenti*, son Eminence, après quelques complimens polis sur mon mémoire, qu'il me dit avoir lu, me remit en mains propres une demi douzaine d'exemplaires de la traduction italienne, qu'il en avoit fait faire par un de ses secrétaires: il ajouta qu'il croyoit la méthode de l'insertion fort avantageuse, & que si l'on n'attendoit, pour l'introduire en France, que l'approbation du Saint-Siège, la chose ne souffriroit pas de difficulté. Je ne répondis que par une profonde inclination. Je n'avois aucune mission pour accepter cette offre, & j'aurois crains, en l'acceptant, de multiplier les obstacles, bien loin de les applanir. J'ai pour témoins, de ce que j'avance, toute la famille domestique de M. le cardinal *Valenti*, que je n'ai jamais vu que dans son lit, dont il ne sortoit plus (a), & à l'heure de son diner, entouré de tous les gens de sa maison, qui n'ont pu perdre un seul mot de ce que j'ai pu dire à son Eminence, ni de ce qu'il m'a répondu.... Mais il y a plus. Je viens de consulter le journal de mon voyage, & j'y lis que le samedi, 28 Juin 1755 au matin, on me dit, en rentrant de la ville,

(a) Il étoit resté paralytique d'une attaque d'appoplexie.

que

que M. l'ambassadeur m'avoit envoyé chercher pour me mener chez M. le cardinal *Valenti*, qui m'avoit fait demander; & que le 30 son excellence m'ordonna de l'accompagner chez ce ministre, circonstance, qui toute importante qu'elle est, m'étoit, je l'avoue, échappée de la mémoire. Je n'ai donc plus d'autres garans à citer. M. le duc de *Choiseul* étoit présent à ce qui s'est passé ce jour-là même: il a sûrement encore mieux entendu que moi, l'offre que me fit M. le cardinal *Valenti*, en me remettant les exemplaires de mon mémoire. M. le duc de *Choiseul* fut témoin oculaire de la démonstration respectueuse, qui fut mon unique réponse à l'offre de son éminence. Il ne peut rester le moindre doute, je dis même à M. G. sur la fidélité du récit que je viens de faire. Il n'est donc pas vrai que j'aie sollicité un bref en faveur de l'inoculation.

Comment donc se peut-il que M. G. ait oui dire, à M<sup>gr</sup>. *Gualtieri*, qu'il tenoit de la bouche même du feu cardinal *Valenti* que j'avois sollicité ce bref? Il faut nécessairement qu'il y ait ici du faux, de quelque part qu'il vienne: & ne serois-je pas en droit de livrer ici M. G. à la discretion des lecteurs, en les laissant juger, sur lequel

des trois, ou du docteur, ou des deux Eminences, doit plutôt tomber le soupçon inévitable que l'un d'eux a manqué de respect à la vérité? Je vous avoue ingénument, monsieur, que j'ai été un peu tenté de laisser donner la préférence à M. G. mais la tentation n'a duré qu'un moment, & ne pouvant me rendre vraiment semblable, à moi-même, que M. G. soutînt obstinément un fait dont il connoîtroit la fausseté, je me reprocherois de taire des circonstances, qui peuvent écarter d'odieux soupçons.

L'hommage que je rendis au cardinal ministre, à mon arrivée à *Rome*, en lui présentant mon mémoire sur l'inoculation, put le disposer à croire que je venois en effet dans l'intention que le bruit public me supposoit; & jusqu'au moment où je ne répondis, à l'offre obligeante qu'il me fit, que par un signe de respect, il put n'être pas désabusé. Il est très-possible que dans cet intervalle, de plus d'un mois, jusqu'à mon retour de *Naples*, son éminence, qui venoit de donner ses ordres pour la traduction de mon mémoire, se fût expliquée en présence de M<sup>sr</sup>. *Gualtieri*, prêt à partir alors pour sa nonciature de France, comme supposant, qu'un bref favorable à la méthode dont j'avois

fait l'apologie , faisoit l'objet de mon ambition. Il ne seroit pas étonnant, en ce cas, que M. le nonce eût apporté cette prévention en France, & même l'eût conservée, l'objet n'étant pas assez intéressant pour l'avoir occupé depuis. Dans cette supposition, tout le reste peut s'expliquer.

J'OUBLIOIS, monsieur, de vous faire part d'une nouvelle curieuse. Sur la fin du mois dernier, peu de jours avant la séparation de l'académie, un étranger de bonne mine fut introduit dans une de nos assemblées. J'appris que c'étoit le fils de M. le comte *Roncalli Parolino*, ancien médecin de *Brescia*, l'auteur, comme vous sçavez, de deux dissertations en feuilles volantes, contre la petite-vérole inoculée, qui parurent en 1759, & dont divers journaux ont rendu compte (a). Les affaires de M. le comte *Roncalli* l'ont sans doute empêché d'exécuter le projet qu'il avoit formé de venir se jeter aux pieds de S. M. T. C. pour la conjurer d'étouffer l'hydre renaissante de l'inoculation. Je ne sais s'il a chargé M. son fils de cette commission; mais j'ai vu, dans un programme que celui-ci a présenté à l'académie des

(a) Voyez *Journal étranger*, janvier, août 1760, *Merc. de France*, mars 1760 pag. 151, & *Journ. Encycl.* sept. 1759. p. 111.

sciences, au sujet de la réformation de la pharmacie d'Italie, que propose M. son père, qu'un des motifs du voyage du fils à *Paris* est de témoigner à messieurs du parlement, quand il en pourra trouver l'occasion, toute la reconnoissance dont M. le comte *Roncalli* est pénétré, au sujet de l'arrêt provisoire du 10 juin 1763 qu'il regarde comme l'éclair avant-coureur de la foudre, dont il juge que l'inoculation est menacée. Un autre objet de la mission du fils est de faire des remerciemens à l'académie des sciences, de l'accueil qu'elle a fait aux deux écrits de son père sur cette matière (a). La dispersion de l'académie pendant le tems des vacances ne m'a pas permis de m'informer plus particulièrement des démarches du fils de M. le comte de *Roncalli*, qui d'ailleurs paroît avoir tout ce qui peut prévenir en faveur d'un étranger.

Les deux grands griefs de M. *Roncalli* contre l'inoculation, sont l'un, qu'elle n'est pas approuvée par M. *Zanettini* médecin de Sa Sainteté, l'autre que la fa

(a) Le célèbre P. *Boscovich*, aujourd'hui professeur de mathématique à *Pise*, étoit présent à *Paris* en 1759 à la séance académique, où l'on fit le rapport d'un des écrits de M. *Roncalli*, et peut lui en rendre compte.

culté de *Montpellier* ne l'a jamais enseignée. Quant au premier grief, il se pourroit bien que *M. Zanettini* n'eût pas encore changé d'avis ; mais si *M. Roncalli* n'attend pour se rendre, que l'aveu de la faculté de *Montpellier* ; qu'il apprenne combien de membres distingués de cet illustre corps ont fait l'apologie de l'inoculation (a) : *M. Boyer* dès 1717, *M. Butini* en 1752, *M. Tissot* en 1754, *M. Bourdeu* tout récemment dans ses *Recherches*, l'auteur de la thèse du 28 août dernier, celui d'une autre, soutenue en 1763, *Mrs. de Sauvages*, *Vénel*, *le Roi*, *Barthès* professeurs actuels, &c. Je me flatte que les scrupules de *M. le comte Roncalli* céderont à des suffrages d'un aussi grand poids, & je ne désespère pas qu'ils n'entraînent celui de *M. Zanettini*.

J'ÉTOIS tenté, monsieur, de terminer cette lettre par l'exposition d'un petit nombre de vérités incontestables qu'on peut regarder comme autant de principes en matière d'inoculation, puisque c'est le résultat d'un nombre infini d'expériences

(a) Thèse de *M. Boyer* 1717, mém. de l'académie des sciences 1758 pag. 443. Traité de *M. Butini*, Paris 1752, chez *Hérissant*. Inoculation justifiée de *M. Tissot*, *Lauzane* 1754. *Recherches sur quelques points &c. Paris*, 1764, *Cailleau*.

& d'observations, & d'y joindre une table de mortalité de la petite-vérole dans toutes les suppositions possibles sur le nombre des exemts, des malades & des morts de cette maladie. La seule inspection de cette table prouve l'incompatibilité de deux propositions familières aux ant'-inoculistes; sçavoir, que la petite-vérole est moins générale d'une part, & moins dangereuse de l'autre, que les inoculistes ne le supposent. On en tire évidemment plusieurs autres conséquences curieuses; comme par exemple, qu'on ne peut supposer la mortalité moyenne de la petite-vérole moindre que d'un sur sept ou d'un sur huit, sans tomber dans des erreurs de fait démenties par toutes les observations. Tout cela ne vous apprendroit rien de nouveau; mais cela me meneroit trop loin quant à présent, & pourra trouver sa place ailleurs.

Je crois, monsieur, que j'ai suffisamment prouvé dans ma précédente lettre, comme je l'avois promis, que les auteurs des ouvrages contre l'inoculation, dont j'ai donné l'extrait, ignorent, ou feignent d'ignorer les fondemens de cette pratique: je veux dire, l'histoire des faits, les conséquences qu'on en tire nécessairement, l'argument victorieux pris de la né-

cessité de faire un choix entre deux risques , dont l'un est inévitable ( *a* ) , & les réponses péremptoires faites il y a quarante ans, à des objections qu'ils renouvelent, avec plus de confiance que ceux qui les ont proposées pour la première fois. Mais vous ne sçavez pas encore jusqu'où nos docteurs les plus graves poussent le dédain de s'instruire en matière d'inoculation. Jugez-en par le trait suivant.

L'un de nos plus grands médecins , celui qui passe , & je crois à juste titre , pour le plus sçavant ; cet homme universel , qui trouve le temps de visiter ses malades & de voir ses connoissances , de conférer avec ses confrères & de répondre par écrit à des consultations éloignées, de cultiver les lettres & de donner des leçons publiques , de publier des ouvrages de longue haleine , en latin , en françois , bien écrits & remplis de la plus vaste érudition ; cet homme qui lit depuis plus de soixante ans , & qui n'a rien oublié de ce qu'il a lu , disoit au mois de juillet 1763 à ses écoliers *ex cathedrâ* , que pour inoculer on se servoit pour l'ordinaire , d'un instrument à ressort qui faisoit à la peau huit ou dix mouchetures à la fois ; &

( *a* ) Voyez *seconde lettre* , pag. 65 & 66.

qu'ensuite on les frottoit avec du coton impregné de pus varioleux. Un de ses auditeurs lui représenta par écrit qu'il avoit été mal informé de ce fait : il répondit qu'il l'avoit oui dire ainsi. Je n'insiste pas sur ce qu'il peut se vanter d'être le seul dans le monde qui jamais ait oui dire pareille chose : je le crois sur sa parole. Mais, comment un professeur royal, dans une leçon publique, donne-t-il d'après un oui dire notoirement faux, & dont cinq cens témoins oculaires pouvoient le désabuser, une fausse description d'une opération bien décrite par lui même, tom. IV, pag. 188. N'avoit-il pas vu, lorsqu'il parloit ainsi, la nièce de M. l'archevêque de *Narbonne*, inoculée par M. *Hosty* ? N'avoit-il pas pu reconnoître les traces que laissent les incisions ? A cela je ne vois point de réponse.

Le professeur, me dira-t-on, n'a pas prétendu parler sérieusement. J'ai déjà prévenu cette réplique. Elle pourroit être admise, s'il s'agissoit de ces propos légers, si ordinaires dans nos conversations ; mais en chaire, devant de jeunes disciples, qui prennent pour un oracle tout ce qui sort de la bouche de leur maître ; devant des étrangers, à peine initiés dans notre langue, qui peuvent d'autant

moins distinguer une ironie qu'ils ne la soupçonnent pas; un professeur royal peut-il se permettre de jeter, *par une supposition fausse*, du ridicule sur une opération qui seule a plus conservé de vies que toutes les autres ensemble?

Mais du moins ce professeur royal parle-t-il sérieusement dans ses ouvrages imprimés. Le plus récent est son *Traité des maladies des femmes* en quatre volumes, qui paroît depuis 1761. Là, dans un catalogue immense des auteurs qui ont écrit sur cette matière, il a l'art d'enchaîner une digression sur l'inoculation, dans laquelle il paroît n'avoir eu d'autre but que de décréditer, après quarante ans de succès, une pratique dont il avoit bien auguré(a), trente-deux ans avant qu'elle eût fait ses preuves sous nos yeux. Mais voyons comment il l'attaque. Les citations de l'auteur, très exactes quant à la page, en sont plus propres à faire illusion. De cent lecteurs, un seul peut être à la commodité, la volonté, le loisir de vérifier une citation; & de dix qui feront les premiers pas, neuf se contenteront de collationner le chiffre de la page, & de jeter les yeux sur le texte cité, sans le lire avec attention.

(a) Voyez *Lett. de M. de la Coste à M. DODARD, premier medecin. Recueil de pièces, &c. page 167.*

Je présume qu'il y a peu de médecins en Europe qui n'aient lu le livre dont je parle : il a donc eu plus de mille lecteurs ; & peut-être suis-je le premier qui se soit aperçu que les textes concernant l'inoculation , auxquels l'auteur renvoie , disent ordinairement le contraire de ce qu'il leur fait dire : en voici la preuve.

C I T A T I O N.                      T E X T E   C I T É.

<i>Traité des maladies des femmes</i> , tome IV, page 292.	<i>Relat. de M. Jurin. Recueil de pièces &amp;c. pag. 98 (a).</i>
--	---

M. <i>Jurin</i> , zélé partisan de l'inoculation, convenoit lui-même que cela (le nombre des morts parmi les inoculés) alloit de deux à trois sur cent, & on l'accuse d'en avoir exténué le nombre. <i>Recueil déjà cité</i> , pp. 98. 132, 133 & 50.	Le nombre des morts soupçonnés enlevés par l'inoculation n'est que de neuf ; en sorte que, si cette opération est réellement la cause de leur mort, on ne devoit estimer le danger d'en mourir que comme neuf sur quatre cent cinquante deux, ou un sur cinquante.
---	--

(a) Ce recueil, si souvent cité dans les écrits sur l'inoculation, n'est pas une simple compilation, mais un choix bien fait de pièces originales accompagné de notes, de raisonnemens & de réflexions judicieuses. Il est de M. *Montucla* de l'académie de Prusse, avantagement connu dans la république des lettres, sur-tout par son *Histoire des mathématiques*. Voyez *Mém. de l'acad. des Sciences*, 1758, page 456.

M. *Jurin* remarque ensuite ( page 109 & suivantes ) que de ces neuf morts , les inoculateurs en retranchent huit , qu'ils prétendent qu'on ne doit pas attribuer à l'inoculation ( *& avec un juste fondement, au moins à l'égard de quelques-uns.* ) Il rapporte leurs raisons avec impartialité , & laisse le jugement à porter au lecteur.

On voit donc que ce n'est qu'en supposant faussement que les neuf morts sont l'effet de l'inoculation , que le risque seroit d'un sur cinquante ; mais qu'il est très-faux que M. *Jurin* convienne que le nombre des morts aille de deux à trois sur cent , puisqu'en ne faisant aucune déduction , il n'est que de neuf , sur quatre cent cinquante deux : ce qui ne fait que deux sur cent & plutôt moins que plus.

Quant aux deux autres citations , qui renvoyent aux pages 132 , 133 & 50 du recueil des pièces sur l'inoculation , voici ce qu'on lit aux endroits indiqués , page 132 , lig. 18. M. *Scheuzer* , dans sa relation , nous apprend qu'il y eut 121 personnes qui eurent la petite-vérole artificielle en 1728 , dont trois moururent. C'est ici le cas le plus défavorable de l'inoculation ; mais il remarque que de ces trois sujets , il y en avoit un qui n'avoit que huit

mois, l'autre que onze, & l'autre qu'un an & demi. Tous ceux qui étoient d'un âge plus avancé, quelques-uns même qui avoient passé trente & quarante ans s'en tirèrent heureusement ; & il est probable que ces enfans n'y auroient pas succombé, sans quelques accidens étrangers ; car l'un mourut subitement le 27<sup>e</sup> jour de l'inoculation, ayant eu d'ailleurs une petite-vérole très-bénigne, &c. On sçait, par M. Jurin, même qu'il résulte des perquisitions soigneuses (a), qu'il avoit faites, qu'il meurt près des deux cinquièmes des enfans au berceau, des convulsions, des vers, des tranchées, des dents, &c. : or, l'inoculation ne peut les préserver de ces maladies : on est donc très-fondé à croire qu'au moins quelqu'un des enfans inoculés en est mort. Cependant M. Jurin, sans faire aucune déduction pour les enfans morts au berceau, ni pour les sujets infirmes & mal choisis, ni pour aucun accident, fait une somme de tous ceux qui, depuis 1721, jusqu'en 1728, avoient subi l'opération, & conclut que 17 personnes sur 845, peuvent être soupçonnées d'en avoir été les victimes, ce qui fait à peine un sur cinquante. Est-ce là convenir, comme notre auteur le prétend,

(a) *Recueil des pièces*, &c. pag. 56.

que le nombre des morts alloit de deux à trois sur cent ?

Enfin , à la page 50 , du même recueil , on trouve d'abord l'extrait d'une lettre de M. Mather , écrite de Boston dans la Nouvelle-Angleterre , qui porte que de 300 personnes inoculées ( en 1721 ) , il en étoit mort cinq ou six ; mais probablement d'autres maladies & accidens , & surtout pour avoir pris l'infection par la voie ordinaire de la respiration , avant que d'avoir pu la recevoir artificiellement. M. Jurin ajoute ce qui suit : Afin d'éviter la contestation , nous admettons que de ces trois cens personnes , il en est réellement mort trois , des suites de l'inoculation ; quoique M. Mather dise que la mort doit être imputée à d'autres causes. On déterminera donc par-là le hazard de mourir de l'inoculation à celui d'en réchaper comme d'un à soixante , &c. M. Jurin n'est donc jamais convenu , comme le suppose l'auteur , que le risque de mourir de l'inoculation fut de deux à trois sur cent ; & quand il veut bien le supposer dans le cas présent , d'un sur soixante , c'est comme il le dit très-expressément , pour éviter les contestations. Tout ce qu'on peut en conclure , c'est , qu'il avoue qu'on court risque de perdre un inoculé sur cinquante ,

si l'on prend indistinctement & dans un temps d'épidémie, toutes sortes de sujets, & même des enfans de trois mois.

## CITATION.

## TEXTE CITÉ.

*Traité des maladies des femmes, tome IV, note première, page 293.*

*Recueil de pièces concernant l'inoculation, &c. page &c.*

M. Kirkpatrick (*The analysis of inoculation London 1754,*) convient qu'on citoit six exemples d'inoculés qui avoient eu la petite vérole. Il en conteste trois, & passe condamnation sur les trois autres. Voyez le recueil des pièces, page 255.

Les ennemis de l'inoculation n'ont jamais cité que six faits, qui n'ont pu soutenir l'épreuve de la discussion. Trois de ces faits se sont trouvés d'indignes impostures (le détail est dans une note), & les trois autres laissent le lecteur sensé & informé des circonstances, dans le doute si le malade a eu la petite vérole auparavant, ou si celle qui est survenue en est une.

Cela s'appelle-t-il passer condamnation sur les trois autres? Je m'arrête quant aux citations; mais voici deux autres assertions bien singulières, que le même auteur met dans la bouche des adversaires de l'inoculation, & qu'il paroît adopter avec complaisance.

Page 291, *Les inoculateurs disent, que*

des malades attaqués de la petite-vérole ordinaire, il en meurt un sur quatorze, ou sept sur cent. Pour avancer une pareille proposition, il ne fufit pas de n'avoir rien lu des écrits des partifans de l'inoculation ( l'auteur en fait gloire ) ; il faut encore n'en parler que par oui-dire, comme on a vu qu'il parloit de l'opération même. Il faut de plus que ce foit fur la parole de quelqu'un qui n'ait que des idées confufes fur cette matière : je le prouve. Jamais partifan de l'inoculation n'a dit, *que des malades attaqués de la petite - vérole, il n'en meurt communément qu'un sur quatorze, ou sept sur cent.* Jurin, le premier des auteurs classiques en ce genre, & d'après lequel tous ceux qui font venus depuis ont parlé, Jurin, en réfumant fes calculs, fur la fin de fa lettre à M. Cotesworth ( a ), pofe pour réfultat, 1°. *que de tous les enfans qui naiffent, il en mourra tôt ou tard 1 sur 14 de la petite-vérole.* Il faut que ces trois mots 1 sur 14, aient ici caufé la bévue de l'écolier, auquel notre docteur s'en eft rapporté ; & qu'il ait cru lire *que des malades de la petite-vérole, il en mouroit 1 sur 14.* Cela ne feroit point arrivé, fi fon maître eût daigné remettre la lecture d'un feul

( a ) *Recueil des pièces, pag. 63.*

des 125 auteurs dont il donne l'extrait dans son livre , pour se ménager le temps de lire la lettre de M. *Jurin* , qu'il cite , lettre qui contient les premiers élémens de la doctrine de l'inoculation . Immédiatement après le passage , qui a pu donner occasion à la méprise , il auroit lu le second résultat des dénombrement de M. *Jurin* : savoir, *Que des personnes de tout âge , malades de la petite-vérole naturelle , il en mourra 1 sur 5 ou 6 , ou bien 2 sur 11.* Ce résultat est celui des perquisitions faites en différens lieux par le docteur *Netleton* , sur 4626 malades de la petite-vérole ( *a* ). Un autre dénombrement , tiré d'une lettre de *Boston* écrite par M. *Mather* , donnoit plus de 1 sur 6 ( *b* ). Un troisième , fait en vingt autres endroits , sur 14559 personnes ( *c* ) donnoit 1 sur 6 , ou 5 sur 31. Enfin , en y joignant de nouveaux dénombrements , parvenus depuis à M. *Jurin* , il trouve que de 17151 malades de la petite-vérole , il en étoit mort 2848 ( *d* ), ce qui approche beaucoup de 1 sur 6. Depuis M. *Jurin* , je ne connois que M. *Schultz* , medecin suédois , dont on ait des observations en grand sur cette matière , publiées

( *a* ) *Recueil* , pag. 62. ( *c* ) Pag. 88.

( *b* ) *Ibid.*

( *d* ) Pag. 131.

n 1755; & leur résultat est conforme à la première détermination de M. *Jurin*, laquelle faisoit le risque des varioleux de sur 5. Enfin vos listes de l'hôpital de *Londres*, depuis dix-sept ans, font foi que de sept mille & tant de malades de la petite-vérole naturelle, il en est mort le quart.

On a fait aussi quelques recherches à *Genève*, où la petite-vérole n'est pas dangereuse (a); &, par des informations faites sous les yeux des magistrats (b), on a reconnu que, dans une épidémie ordinaire, de dix malades il en mouroit un.

C'est en prenant un milieu entre les différens degrés de mortalité, non conjecturés, mais constatés par des observations faites à *Londres*, à *Stokholm* & à *Genève*, que j'ai supposé qu'à *Paris*, année commune, de sept malades de la petite-vérole il en mouroit un. Mais il ne s'agit pas maintenant des fondemens de mon opinion particulière; il n'est question que de prouver que les partisans de l'inoculation n'ont jamais dit, comme le suppose très-ratuitement notre auteur, que *des malades* *attaqués de la petite-vérole ordinaire*,

(a) Voy. *Traité de l'Inoculation* par M. *Butini* Médecin en médecine. *Paris*, 1752, chez *Herissant*, pag. 53.

(b) *Ibid.* p. 46.

il en meurt 1 sur 14. Il s'agit toujours ici de l'année commune ; autrement il ne seroit pas possible de s'entendre. Or je puis assurer que de plus de soixante écrivains, tant inoculateurs qu'inoculistes de tout péis, la plupart médecins, qui sont entrés dans quelque détail, & dont j'ai lu les ouvrages (a), je n'en ai pas rencontré un seul qui dise ce que notre docteur leur fait dire.

Au contraire, la plupart d'entre eux ont dit comme moi, que la mortalité commune de la petite-vérole étoit de 1 sur 7 malades, ou tout au moins de 1 sur

(a) Voici ceux que je me rapelle, à peu près dans l'ordre chronologique de leurs écrits: *Timon Pylarini*, *le Duc*, médecins grecs, docteurs de l'université de *Padoue* & de *Leyde* : en Angleterre *Jurin*, *Arbuthnot* ou *Maitland*, *Amyand*, *Scheuchzer*, *Nettleton*, *Whitaker*, *Mather*, *Madox* évêque de *Worcester*, *Ramby* ms. ; *Mary*, *Kirkpatrick*, *Burges* : en Hollande *Chais*, *Schwenke*, *Mémoires de Harlem*, Société des médecins & chirurgiens de *Rotterdam*, *Doëveren* : en Allemagne & en Suisse *Hoffman*, *Tissot*, *D. Bernoulli*, *Werlow* ms. ; *Roëderer*, *Tralles* : en Suede *Schultz* : Genève, *Tronchin* ms. , *Butini*, *Guyot* : en Italie *Peverini*, *Lunadei*, *Targioni*, *Pauli*, *Berzi*, *Plazorno*, *Gandini*, *Manetti* ; enfin en France *Boyer*, *la Coste*, *Noguez*, *Gelée*, *Macquart*, *Hosty*, *Morisot des Landes*, *Lavirotte*, *Vandermonde*, *Montucla*, *le Camus*, *Joachim*, de *Baux*, *Roux*, *David*, *Vernage*, *Robert*, *Gatti*, *Bordeu*, *Razoux*, &c.

C'est ce dernier rapport qu'adopte, dans son analyse de l'inoculation, M. *Daniel Bernoulli*, qui a beaucoup médité sur cette matière (a), & dont l'avis a d'autant plus de poids dans le cas présent, que M. *Bernoulli* réunit le titre de professeur en médecine à celui de géomètre profond..... J'apprends que vous êtes peut-être en ce moment à Paris : je m'en réjouis ; mais ne pensez pas être quitte de ma lettre pour cela : j'espère que vous ne tarderez pas à me venir voir, & je compte que vous me retrouverez occupé à vous écrire.

18 *sept.*

Non content de faire dire aux défenseurs de l'inoculation ce qu'ils n'ont jamais dit, notre docteur leur fait répondre par les ant'inoculistes ce que ceux-ci n'ont jamais osé dire ; sçavoir, qu'année commune, il ne meurt pas un malade sur trente de la petite-vérole. Le docteur *Candide* se contente de dire un sur vingt, & j'ai prouvé que cette assertion, qu'il a retranchée dans sa seconde édition, le conduisoit à cette absurde conséquence (b), qu'il y auroit un tiers de plus de malades de la petite-vérole, qu'il n'y a d'hommes dans le monde (c). Notre professeur ren-

(a) Registre de l'acad. des Sciences. 1760.

(b) Voy. ci-dessus, pag. 121.

(c) M. *Jurin* a prouvé, par 42 ans d'observa-

chérit cependant sur le docteur *Candide*, en ne supposant la petite-vérole mortelle qu'à un malade sur trente ; & par conséquent, il fait le nombre des varioleux, non-seulement d'un tiers, comme le docteur *Candide*, mais de la moitié plus grand que le nombre total des hommes.

Il dira sans doute, que les observations que je cite ne prouvent que pour *Londres*, & qu'il parle des péis plus tempérés que l'Angleterre, (je copie ses propres termes). Voilà le dernier retranchement du docteur. Mais ignoreroit-il que bien que *Londres* soit d'un degré deux tiers plus septentrional que *Paris*, il y fait moins froid qu'à *Paris*, & que la différence est si sensible que les observations suivies du thermomètre n'ont servi qu'à confirmer une remarque faite longtems avant l'invention de cet instrument ? Le docteur croit-tions, & les 25 années suivantes ont confirmé, que le nombre de ceux qui mouroient de la petite-vérole, année commune, étoit la quatorzième partie du total des morts : d'où il a tiré la conséquence (*Recueil de Pièces*, &c., pag. 83) que, de tous les enfans qui naissent, il en mouroit tôt ou tard de la petite-vérole, 1 sur 14. Donc, pour qu'il ne mourût qu'un malade varioleux sur 14, il faudroit que tous les hommes sans exception eussent cette maladie. Il est donc absurde de dire que, généralement parlant, il n'en meurt qu'un sur 20, & à plus forte raison 1 sur 30. *Mém. de l'Ac.* 1758. p. 474.

que le danger de la petite-vérole diminue régulièrement & constamment, à proportion que le climat est plus doux? Non, sans doute: il doit sçavoir que dans nos provinces méridionales, à *Bordeaux*, *Montpellier*, qu'en *Italie*, à *Rome* (a) même, & sur la côte d'*Afrique* (b) les épidémies varioliques sont souvent plus funestes que dans le nord de la France. *M. de Sauvages*, professeur royal à *Montpellier*, consulté de la part de la faculté de *Paris*, mande à *M. Raulin*, qui, sans doute, en aura fait son rapport à sa compagnie, que la dernière épidémie, à *Montpellier*, avoit enlevé la moitié des enfans qu'elle avoit attaqués. D'un autre côté, la petite-vérole ne passe pas pour meurtrière en *Hollande*, où il fait plus froid qu'à *Paris*. Le docteur n'ignore pas qu'où les épidémies varioliques sont plus rares, elles sont plus meurtrières; & d'aucune région fréquentée n'étant exempte de ce fléau, il se fait une sorte de compensation; telle, que les ravages de la petite-vérole sont à-peu-près les mê-

(a) J'ai déjà cité dans ces Lettres les épidémies à *Bordeaux* en 1753, & celle de *Rome* de 1754 & 1755.

(b) Voy. le certificat de l'Envoyé de Tripoli, Recueil de Pièces &c. page 138.

mes par tout péis. Enfin, M. Bernoulli, tant par diverses considérations sur les nécrologes de *Londres*, que par leur comparaison à ceux de plusieurs villes d'Allemagne, a trouvé qu'il falloit plutôt augmenter que diminuer le degré moyen de mortalité qui résultoit des listes mortuaires de *Londres*, & l'a porté d'un quatorzième à un treizième ; preuve évidente que les conséquences qu'on en peut tirer ne se bornent pas à l'Angleterre. Cependant je ne ferois pas usage des listes de *Londres*, si nous pouvions avoir celles des petites-véroles de *Paris*, & sur-tout celles de nos hôpitaux, qui sont les mystères d'*Eleusis*. Cet avantage est réservé pour nos neveux (a). En attendant, au lieu de juger de la mortalité de la petite-vérole, année commune, sur de pures conjectures, hasardées sur un petit nombre d'observations arbitraires, & dictées par la prévention ; il me paroît qu'on ne peut guères s'écarter de la

(a) Il y a plus de 120 ans qu'on distingue les diverses maladies sur les registres mortuaires de *Londres*, & qu'on a reconnu l'utilité de cet usage. Loin de le soupçonner en France, on y trouve beaucoup d'inconvéniens (*Mercur de France* sept. 1760, page 193) ; mais n'en trouvoit-on pas à l'établissement de la poste intérieure de *Paris*, dont on reconnoît de plus en plus la commodité

vérité, en concluant de tout ce qui précède que la petite-vérole n'épargne pas plus la France que l'Angleterre & l'Allemagne, & que par conséquent, elle y détruit la treizième ou la quatorzième partie de l'humanité: mais que l'on suppose, si l'on veut, quoique gratuitement, qu'en France ce n'en soit que la quinzième ou seizième partie, c'en est plus qu'il n'en faut pour faire sentir l'évidente fausseté, le ridicule même d'une supposition qui rendroit le nombre des malades de la petite-vérole, double de celui des individus de l'espèce humaine.

Notre sçavant auteur continue de rappeler, sommairement, mais avec force, toutes les objections qu'on a faites contre l'inoculation; sans faire la plus légère mention des répliques qu'il ne doit pas ignorer. Mais ce que vous aurez peine à concevoir, c'est qu'il garde pour la dernière, comme la plus triomphante, celle que les ant'-inoculistes, forcés par l'évidence, ont abandonnée la première. Il leur fait dire encore, au risque d'en être désavoué, que *la petite-vérole inoculée n'est pas de la vraie petite-vérole* (pag. 194); je ne change rien à ses termes: que le pus de cette petite-vérole ne peut pas servir à une nou-

*velle inoculation : ce qui prouve que ce n'est pas une matière varioleuse , & qu'elle ne provient pas d'une vraie petite-vérole. Et c'est en 1761 , à Paris , où l'on inoculoit depuis six ans ( cette époque mérite d'être conservée ) , qu'un professeur royal en médecine , s'exprime de la sorte ! Sçavoit-il le contraire ? On ne peut le présumer ; il auroit au moins insinué quelque doute sur la validité de l'objection qu'il détaille avec la plus grande complaisance. Nous voilà donc condamnés à croire qu'un très-grand médecin ignoroit , à Paris en 1761 , ce que le peuple même sçavoit , que l'inoculation donne une vraie petite-vérole. Mais ce docteur ne l'ignore plus aujourd'hui , puisqu'il pense que l'infection variolique peut être communiquée par les inoculés , & que c'est sur ce fondement qu'il est d'avis que l'inoculation ne doit être ni permise ni tolérée. Je ferme son livre , de peur que ma lettre ne devienne une dissertation.*

J'abuse de votre patience , mon cher monsieur , par de si longs détails sur une matière que vous possédez mieux que moi : mais elle intéresse le bien de l'humanité , & mon zèle à cet égard n'a pas besoin de solliciter votre indulgence. S'il me falloit

le justifier par des exemples , je commencerois par citer le vôtre. Vous vous êtes inoculé vous-même , sans en avoir besoin ( *a* ) , & seulement pour rendre évidente aux autres une vérité dont vous étiez déjà persuadé. En cela vous avez plus travaillé pour la France, que pour le péis que vous habitez ; où vous n'aviez personne à convaincre que cette opération est sans effet , sur ceux qui ont payé le tribut à la petite-vérole.

Je crois avoir donné la preuve , que la plupart de ceux qui parmi nous ont combattu l'inoculation , laissent voir dans leurs écrits , qu'ils ignorent ou feignent d'ignorer jusqu'aux faits qui servent de base à cette pratique. Je n'en suis pas surpris. Si l'on excepte un petit nombre de gens , que la prévention ou des motifs particuliers aveuglent ; cette méthode ne peut avoir pour ennemis que ceux qui ne sont pas suffisamment instruits. Comme le préjugé seul leur fournit des armes , ce sont les plus ignorans qui l'attaquent avec le plus de confiance. Je connois une vingtaine de personnes dont quelques-unes même étoient fort prévenues contre l'inoculation , qui n'ont eu besoin , pour se désabuser , que d'en lire l'histoire. Elles y

( *a* ) *Journ. Brit.* nov. & déc. 1754 , p. 424.

puisoient d'elles-mêmes la réponse à toutes les objections. J'en ai vu d'autres détournées du projet de s'instruire, par le grand nombre de livres qu'elles croyoient nécessaires pour se mettre bien au fait de la question. La lecture d'une demi-douzaine d'ouvrages, tant pour que contre, est plus que suffisante (a) : & si tous nos jeu-

(a) 1°. Les écrits en deux feuilles des médecins *Timoni & Pylarini* qui les premiers ont fait connoître l'inoculation en Europe. 2°. Ceux de *M. Jurin*, secrétaire de la société royale. 3°. *The analysis of inoculation*, par le docteur *Kirkpatrick*, Londres 1754. On trouvera les premiers traduits, & l'extrait de ce dernier, rassemblés avec beaucoup d'autres pièces originales & importantes, suivies d'un catalogue raisonné d'un grand nombre d'écrits pour & contre la petite-vérole artificielle, dans le recueil de *M. Montucla* en 1756, chez *Desaint, Saillant & Vincent*, en un petit volume in-12. Ce livre seul pourroit absolument suffire pour se mettre au fait de la méthode, d'autant plus, que *M. Jurin* rend compte de tous les faits avec impartialité. Mais je conseille d'y joindre le petit traité de *M. Butini*, Paris 1752, chez *Hérissant*; l'*Essai apologétique* de *M. Chais* à la Haye 1754, qui se trouve à Paris chez *Briasson*; ainsi que l'*inoculation justifiée* de *M. Tissot*, & sa lettre à *M. de Haën* imprimée la même année à *Lauzanne*. Quant aux ouvrages contre l'inoculation, la dissertation de *M. Cantwel*, les cinq questions de *M. de Haën*, réimprimées dans le même volume, & sa *Réfutation de l'inoculation* chez *Delaguette & Briasson*,

nes médecins les avoient lus, & que chacun d'eux opinât par ses propres lumières, je ne douterois pas plus du vœu de la faculté de *Paris* à la pluralité des voix, que de celui du collège des médecins de *Londres*.

J'avois d'abord espéré que la lecture réfléchie, & la comparaison des notes des commissaires rapporteurs, qu'on promet enfin de rendre publiques, & que l'examen des réponses des médecins étrangers mises sous les yeux de tous les membres de la faculté, pourroient concilier, à l'inoculation, assez de suffrages pour que la pluralité des voix dans la faculté de médecine conclud à l'encourager & à la protéger. Mais les commissaires, qui la favorisent, ont molli

contiennent tout ce qu'on a dit de plus fort & de plus spécieux contre cette pratique. Je renvoie ceux qui désireront une instruction plus complète & voir les répliques aux objections à vos extraits du journal *Britannique*, malheureusement trop tôt fini, à ceux des journaux des *Scavans*, *Etranger*, *Encyclopédique* & à l'*Année littéraire*, pour les années 1754 & suivantes. Qu'il me soit permis d'indiquer aussi mes deux mémoires réimprimés avec des augmentations dans le recueil de l'académie des sciences de 1754 & 1758, dont vous avez daigné traduire le premier, dans lequel j'ai donné l'histoire de l'inoculation, les réponses aux objections, &c.

dans les conclusions de leur rapport : ils ont consenti, comme la fausse mère, à voir mutiler l'enfant pour s'en assurer une moitié. Ils se sont bornés à demander la simple tolérance, hors de l'enceinte des villes, d'une pratique, qui suivant leurs principes, devroit être autorisée en tous lieux, sauf les précautions à prendre pour empêcher les abus. Obtiendront-ils plus qu'ils n'ont demandé ? D'un autre côté les intolérans n'ont pu se flatter sérieusement d'obtenir que le premier sénat du royaume, exempt de leurs préjugés, déférerait à leur intolérable prétention. Ils ont dû sentir qu'il faudroit commencer par prohiber, sous des peines sévères, de se faire extirper un cor ou arracher une dent ( puisqu'il y a des exemples de mort causées par ces opérations ), & par conséquent banir, par arrêt, ceux qui exercent ces professions ; avant que d'ôter aux particuliers la liberté de convertir un très-grand danger de mort, dont ils sont menacés, en un risque incomparablement moindre ?

Les commissaires les plus opposés à la pratique de l'inoculation, ne pouvant espérer de la faire proscrire, & ses apologistes se bornant à demander qu'elle soit tolérée ; il y a toute apparence que la plu-

ralité des voix , dans notre faculté de médecine , fera pour la tolérance.

Les lumières supérieures de la faculté de théologie de *Paris* , & le grand nombre de décisions favorables à l'inoculation , de docteurs nationaux ( *a* ) , étrangers , catholiques & protestans , dont la doctrine est uniforme sur ce point , ne me permettent pas de douter que beaucoup de nos théologiens ne reconnoissent intérieurement les avantages de la petite-vérole artificielle , & conséquemment ne soient portés à la protéger : mais je crains bien que ceux qui n'ont pas étudié la matière à fond , qui sont occupés d'autres objets d'étude , & dont le temps est rempli par leurs occupations , ne viennent à penser qu'en adhérant à l'avis de la tolérance , ils s'épargneront une longue discussion , & le temps qu'elle leur coûteroit ; au lieu qu'en prenant un parti également éloigné des deux extrêmes , ils peuvent se flatter de ne mécontenter qu'un petit nombre de personnes. Tout cela me fait craindre que , dans la faculté de théologie , comme dans celle de méde-

( *a* ) Voyez le résultat de la consultation en faveur de l'inoculation par neuf docteurs de Sorbonne en 1723. Lettre de *M. de la Coste* à *M. Dodart*. Recueil de pièces , pag. 153.

cine, la pluralité des voix ne se tourne vers la tolérance de la pratique de l'insertion. Pourquoi n'est-il pas établi dans tous les corps, & même dans les tribunaux, d'exiger de tous les opinans, avant que de compter leurs voix, l'affirmation qu'ils opinent d'après leurs propres lumières? c'est sans doute parce qu'on le suppose ainsi. Mais a-t-on toujours raison de le supposer? Je n'ose donc me flatter que l'avis des deux facultés soit d'accorder à l'inoculation rien au-delà de la simple tolérance. Il est vrai que ces deux avis n'étant que consultatifs, l'arrêt ne sera pas rendu sur la requête de la faculté, ni borné à faire droit sur les conclusions d'une requête. La question dans toute son étendue reste soumise à la décision du parlement: ce qui laisse encore quelque espérance, que le peuple, dont personne jusqu'ici n'a défendu la cause dans le cas présent, ne sera pas privé d'un avantage que les dispositions de l'arrêt provisoire semblent réserver pour les gens aisés, ce qui ne fait pas à beaucoup près la trentième partie de la nation: d'où je tire la conséquence affligeante, que si l'inoculation rendue praticable à tous les ordres des citoyens, peut sauver annuellement la vie à trente

mille personnes dans le royaume, comme il est aisé de s'en convaincre (a), bornée à la tolérance hors de l'enceinte des villes, à peine pourra-t-elle en conserver mille.

Mais je porte mes espérances plus loin, en me transportant dans l'avenir. Si le passé peut en répondre, j'augure que la génération prochaine sera témoin du triomphe complet de la petite - vérole artificielle en France, & que l'exemple de la France sera suivi du reste de l'Europe. Les contradicteurs passeront & l'inoculation restera. J'en ai pour garants les autres découvertes de la médecine moderne, sur le mercure, la circulation du sang, l'antimoine, & le quinquina, qui toutes ont éprouvé les mêmes contradictions. Ce n'est pas trop d'un siècle pour mûrir une vérité nouvelle.

Je vous attens, mon cher docteur; j'espère avoir bientôt le plaisir de vous embrasser, & de vous redire, comme si vous ne le sçaviez pas, combien je suis, &c.

(a) Réflexions sur l'inoculation par M. Bernoulli. *Mercur de France*, juin 1760.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or letter.

Attest  
[Illegible Signature]  
[Illegible Title]